



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DELIBERATION N°CA-2025-02-11**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

Le présent rapport a pour objectif de vous présenter les résultats du compte administratif 2024. Le rapprochement avec les résultats du compte de gestion élaboré par Monsieur le payeur départemental a permis de constater la concordance des deux comptes.

Je vous propose, dans un premier temps, d'examiner les données de la section de fonctionnement, puis celles de la section d'investissement pour finir par l'examen de quelques indicateurs financiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le taux de consommation de la section de fonctionnement est de 93,97%.

Le résultat cumulé de cette section à l'issue de l'exercice 2024 est de 2 093 288,79 €. Il se compose de 1 445 068,69 € représentant le cumul des exercices antérieurs et d'un excédent de 648 220,10 € pour l'exercice 2024.

Il résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs.

En matière de recettes, le taux de réalisation des recettes 2024 s'établit à 102,15 % (avant reprise du résultat antérieur).

### I-1 - Les dépenses de fonctionnement :

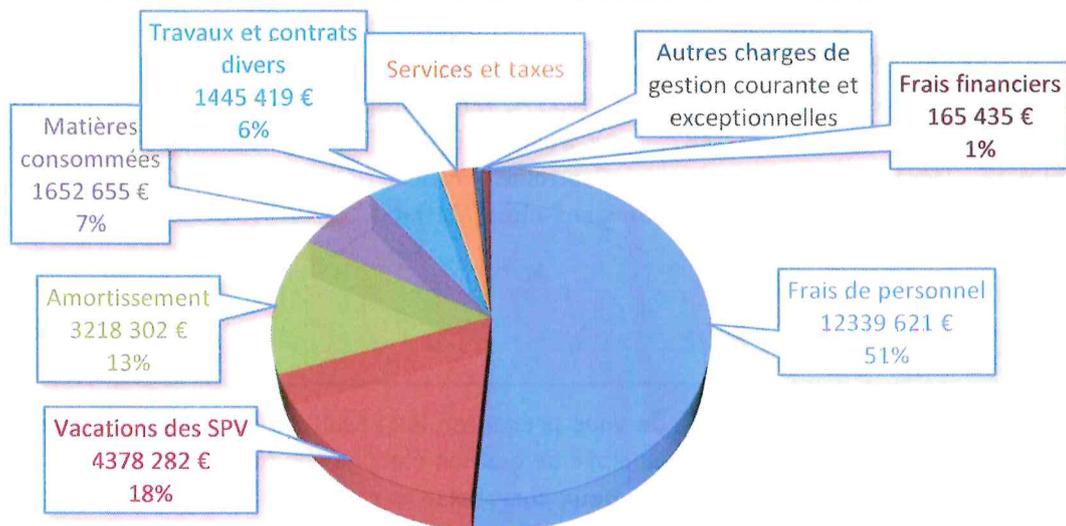
A la clôture de l'exercice 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 044 158,43 €.

Le tableau ci-dessous en présente le détail par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2024	REALISE 2024	Taux de réalisation	ECART
		25 586 272,38	24 044 158,43	93,97%
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00%	0,00
011 - Charges à caractère général	5 115 172,38	3 752 532,29	73,36%	1 362 640,09
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 844 900,00	16 717 902,41	99,25%	126 997,59
65 - Autres charges de gestion courante	189 200,00	184 506,77	97,52%	4 693,23
66 - Charges financières	204 000,00	165 435,30	81,10%	38 564,70
67 - Charges exceptionnelles	9 000,00	5 479,40	60,88%	3 520,60
68 - Dotations amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00%	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (hors cessions)	3 224 000,00	3 171 423,53	98,37%	52 576,47
675/6761 - Opérations sur cessions	0,00	46 878,73		-46 878,73

Le graphique ci-dessous détaille la composition des dépenses de fonctionnement 2024 en retenant les grands types de dépenses et leur poids dans le budget du SDIS 19.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2024 - 24 044 158 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

o **Le chapitre 011 regroupe les dépenses liées aux charges à caractère général**

Pour une lecture plus aisée, les différents articles composant le chapitre 011 ont été regroupés par grand type de dépenses :

- achats = articles 6042 à 6068
- services extérieurs = articles 6122 à 6188
- autres services extérieurs = articles 6225 à 6288
- impôts et taxes = articles 63512 à 6358

<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>PREVU 2024</b>	<b>REALISE 2024</b>	<b>taux de réalisation</b>	<b>ECART</b>
Achats	2 665 324,68	1 652 654,80	62,01%	1 012 669,88
Services extérieurs	1 666 417,00	1 445 419,16	86,74%	220 997,84
Autres services extérieurs	739 130,70	619 678,98	83,84%	119 451,72
Impôts taxes	44 300,00	34 779,35	78,51%	9 520,65
<b>TOTAL chapitre 011</b>	<b>5 115 172,38</b>	<b>3 752 532,29</b>	<b>73,36%</b>	<b>1 362 640,09</b>

Le taux de réalisation de ce chapitre s'établit à 73,36%. L'écart entre prévision et réalisation représente près de 1 363 000,00 €.

Les écarts les plus conséquents de ce chapitre ont été constatés sur les articles suivants :

- Des crédits ont été inscrits à l'article 60612 « énergie - électricité » en prévision d'une augmentation du coût de ces énergies. Toutefois, une météo favorable, un recul de la mise en route du chauffage et de nouveaux marchés pour la fourniture de l'électricité ont permis de réaliser des économies de plus de 153 000 €. La baisse de l'indice de référence pour la facturation de chauffage permet pour les sites de Brive, Tulle et de la Direction de constater une diminution du coût sur l'année 2024.
- L'article 6068 « autres matières et fournitures » présente également un solde positif. Il est à noter que l'ensemble des services disposent d'enveloppes budgétaires sur cet article. C'est donc la vigilance et la non-dépense de chacun qui conduit à constituer ce solde d'environ 36 000 €.
- L'article 61551 « entretien et réparation sur matériel roulant » avait été réévalué en fonction des réparations réalisées en 2023. Même s'il y a eu une augmentation de près de 10 % sur cet article, les réparations effectuées sur les poids lourds sont moins importantes que prévues.
- L'article 6156 « maintenance » présente un solde positif proche 15 000 € suite à une renégociation des contrats de maintenance et un report des maintenances non obligatoires.
- Un solde de près de 82 000 € est constaté sur l'article 617 « études et recherches ». Il avait été envisagé d'avoir avant la fin de l'année les conclusions de l'étude du SDACR et RO. Cependant, au vu de l'avancée des travaux, toutes les phases n'ont pas été réglées. De même, les crédits prévus pour les audits sur le RGPD, les économies énergétiques et la sécurité informatique n'ont pas été engagés sur 2024.

Dans une moindre proportion on constate également des non dépenses sur :

- L'article 60621 « combustibles », près de 24 000 € ont pu être économisés.
- L'article 60622 « carburant », des tarifs plus stables sur l'année 2024 ont permis un solde positif de plus de 24 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

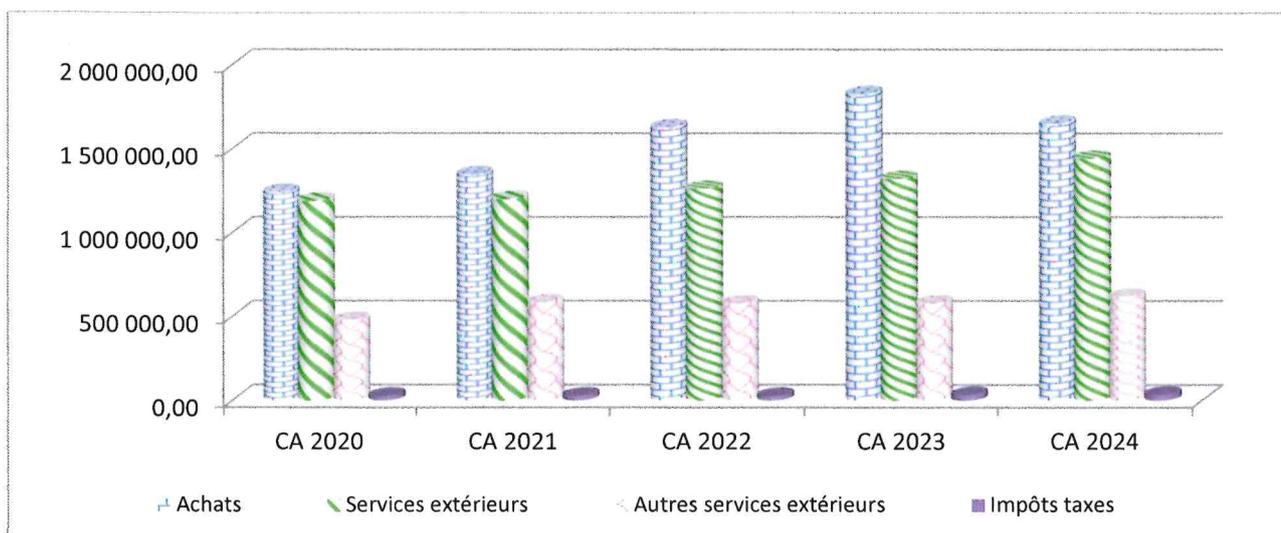
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- L'article 60636 « habillement et vêtements de travail » enregistre une non dépense de près de 30 000 €, grâce à une gestion rigoureuse du stock et une anticipation des commandes de 2024 effectuée sur les crédits de 2023 permettant de limiter l'impact de la révision des tarifs.

Sur les 5 dernières années, l'évolution de ce chapitre relatif aux charges à caractère général se présente comme suit :

011 - Charges à caractère général	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Achats	1 240 322,96	1 347 083,38	1 627 980,44	1 828 198,01	1 652 654,80
Services extérieurs	1 190 643,59	1 201 036,26	1 262 384,00	1 321 825,81	1 445 419,16
Autres services extérieurs	478 314,36	584 788,11	577 851,89	579 058,04	619 678,98
Impôts taxes	26 477,80	27 711,42	26 434,86	33 222,51	34 779,35
<b>TOTAL chapitre 011</b>	<b>2 935 758,71</b>	<b>3 160 619,17</b>	<b>3 494 651,19</b>	<b>3 762 304,37</b>	<b>3 752 532,29</b>



Après une forte hausse en 2023 des lignes budgétaires des Achats (articles 60), celles-ci ont retrouvé un niveau de dépenses identiques à 2022. Les variations des frais des énergies électriques et gazières expliquent en grande partie le tracé de cette courbe.

Une hausse de plus de 123 000 € est également constatée sur les lignes budgétaires des services extérieurs (articles 61) dont plus de la moitié concerne des dépenses d'assurances, d'études et recherches ou de maintenance.

- o Le chapitre 012 correspond aux charges de personnel :

Pour 2024, le taux de réalisation est de 99,27 %

012 - Charges de personnel et frais assimilés	PREVU 2024	REALISE 2024	taux de réalisation	ECART
Masse salariale	12 259 245,00	12 202 782,21	99,54%	56 462,79
Indemnités SPV	3 914 800,00	3 855 218,26	98,48%	59 581,74
PFR/Vétérance	525 700,00	523 063,40	99,50%	2 636,60
Autres dép RH	140 700,00	136 838,54	97,26%	3 861,46
<b>TOTAL chapitre 012</b>	<b>16 840 445,00</b>	<b>16 717 902,41</b>	<b>99,27%</b>	<b>122 542,59</b>

Le niveau de consommation de ce chapitre est de plus de 99 %, taux exceptionnellement haut.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

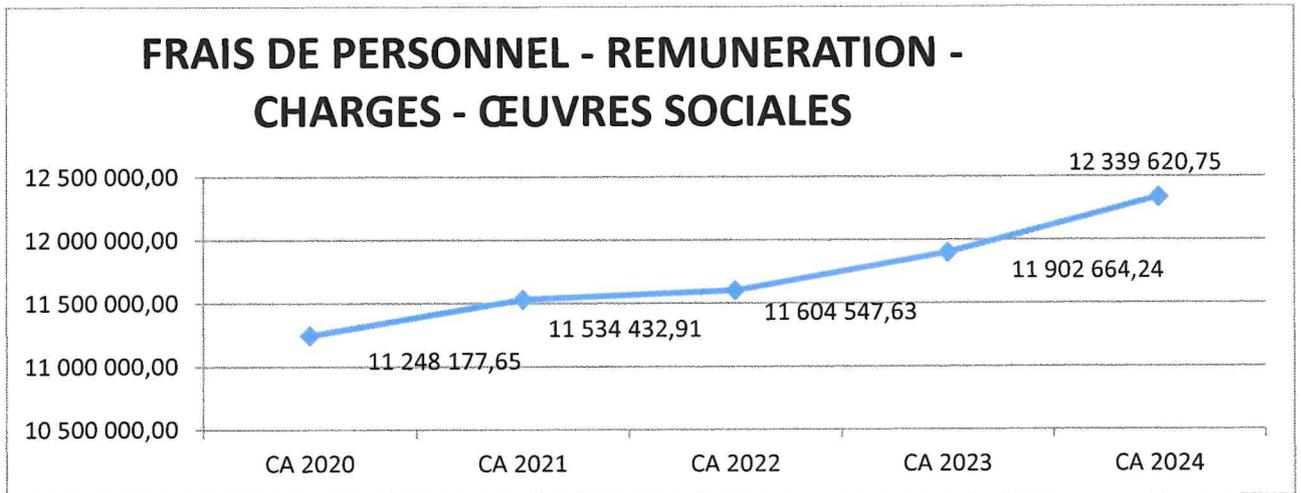
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

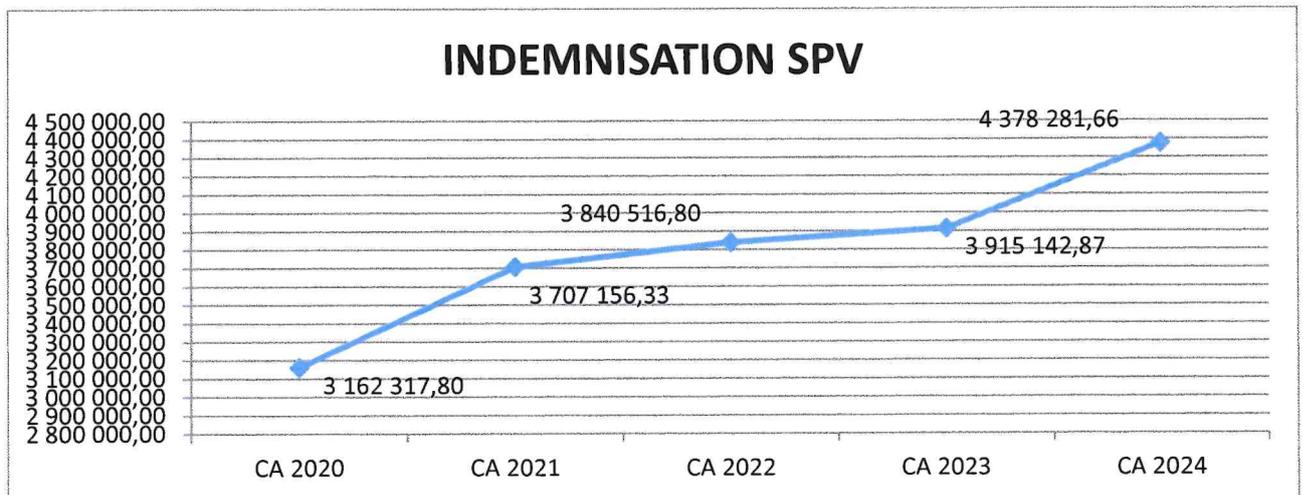
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent l'évolution de ce chapitre sur les 5 dernières années :

012 - Charges de personnel et frais assimilés	2020	2021	2022	2023	2024
Masse salariale	11 124 581,20	11 408 607,87	11 474 816,12	11 773 914,97	12 202 782,21
Indemnités SPV	2 800 520,39	3 337 485,22	3 453 261,76	3 468 143,31	3 855 218,26
PFR/Vétérance	361 797,41	369 671,11	387 255,04	446 999,56	523 063,40
Autres dép RH	123 596,45	125 825,04	129 731,51	128 749,27	136 838,54
<b>TOTAL chapitre 012</b>	<b>14 410 495,45</b>	<b>15 241 589,24</b>	<b>15 445 064,43</b>	<b>15 817 807,11</b>	<b>16 717 902,41</b>

Les deux grandes catégories de dépenses au sein du chapitre 012 sont les dépenses de rémunération de personnel et les indemnités des SPV. Leurs évolutions respectives sur les 5 dernières années sont retracées ci-dessous :



L'augmentation de près de 437 000 € sur la part des dépenses de rémunération des SPP et PATS est due à des mesures gouvernementales telles que l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des fonctionnaires, l'impact en année pleine de la dernière revalorisation de la valeur du point d'indice entrée en vigueur en juillet 2023 et la réforme de la NBI pour les adjudants, chef d'agrès tout engin. A cela s'ajoute l'impact en année pleine de recrutements réalisés courant 2023. Ces diverses augmentations se répercutent également au niveau des charges patronales.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

La progression de cette dépense entre 2023 et 2024 qui représente près de 463 000 € s'explique par l'impact de la revalorisation en année pleine des indemnités SPV mise en œuvre en octobre 2023, l'indexation de l'enveloppe de l'indemnisation des disponibilités du taux de l'inflation. A cela s'ajoute le cout des renforts extra-départementaux notamment pour les JO 2024. Renforts qui parallèlement font l'objet d'un remboursement enregistré en recettes. De plus en 2024, le changement de logiciel a conduit à un décalage d'un mois de l'indemnisation des disponibilités des SPV, ce sont donc 13 mois indemnités qui pèsent sur le budget 2024.

**Le chapitre 66 - charges financières :**

Les intérêts des emprunts ont été évalués au plus juste.

**I-2 - Les recettes de fonctionnement :**

A la clôture de l'exercice, avec l'intégration du résultat de fonctionnement reporté de 2023 défini à 1 445 068,69 €, elles s'élèvent à 26 137 447,22 € et présente un taux de réalisation de 102,15 %.

Le tableau ci-dessous en présente le détail par chapitre budgétaire

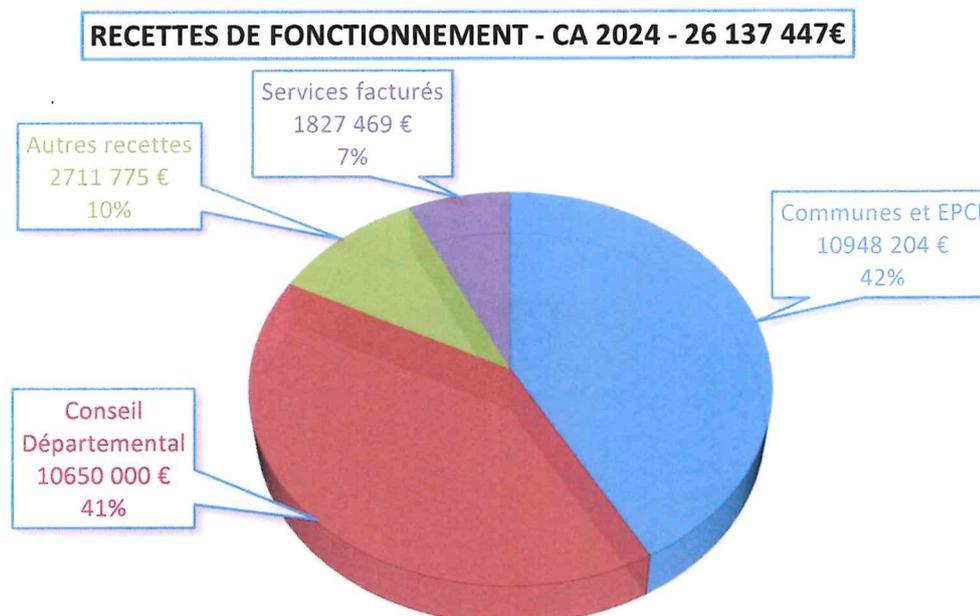
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2024	REALISE 2024	Taux de réalisation	ECART
	<b>25 586 272,38</b>	<b>26 137 447,22</b>	<b>102,15%</b>	<b>-551 174,84</b>
013 - Atténuations de charges	32 000,00	112 969,93	353,03%	-80 969,93
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	1 408 000,00	1 827 896,00	129,82%	-419 896,00
74 - Contributions et participations	21 614 203,69	21 613 301,37	100,00%	902,32
75 – Autres produits de gestion courante	228 000,00	240 540,21	105,50%	-12 540,21
76 - Produits financiers	43 000,00	42 556,50	98,97%	443,50
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	1 000,00	0,00	0,00%	1 000,00
775 – Produits des cessions	0,00	44 337,00	0,00%	-44 337,00
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00	3 291,16	0,00%	-3 291,16
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	815 000,00	807 486,36	99,08%	7 513,64
Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 445 068,69	1 445 068,69	100,00%	0,00

Pour le chapitre 013, un remboursement plus important que prévu en matière d'assurance sur la garantie risque statutaires accident du travail a été enregistré.

Sur le chapitre 70, les recettes supplémentaires proviennent essentiellement des recettes enregistrées sur l'article 70878 et notamment l'indemnité annuelle de substitution pour les gardes ambulancières des secteurs de Peyrelevade, Bort-les-Orgues, Egletons, Meyssac et Argentat. S'ajoute également à ces recettes non prévues, le remboursement des frais de personnel des renforts envoyés en 2023 et 2024 (COZ, HBE aéro, Mayotte, Canada, Var, Coupe du Monde de Rugby, Jeux Olympiques).

Sur le chapitre 77, la recette de 44 337 € est réalisée au titre des cessions de véhicules via le site Agora.

Le graphique ci-dessous détaille la composition des recettes de fonctionnement 2024



- ◆ -

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

### II-1 - Les dépenses d'investissement :

A la clôture de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 127 666,69 € et présentent un taux de réalisation de 72,02 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVU 2024	REALISE	taux de réalisation	ECART
		<b>8 508 457,79</b>	<b>6 127 666,69</b>	<b>72,02%</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00%	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 463 000,00	1 368 387,03	93,53%	94 612,97
20 - Immobilisations incorporelles	339 824,81	34 281,88	10,09%	305 542,93
204- Subventions d'équipement versées	655 904,29	569 176,34	86,78%	86 727,95
21 - Immobilisations corporelles	4 748 237,78	3 080 070,28	64,87%	1 668 167,50
23 - Immobilisations en cours	486 490,91	268 264,80	55,14%	218 226,11
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - CESSIONS	0,00	2 541,73	100,00%	-2 541,73
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections HORS CESSIONS	815 000,00	804 944,63	98,77%	10 055,37

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

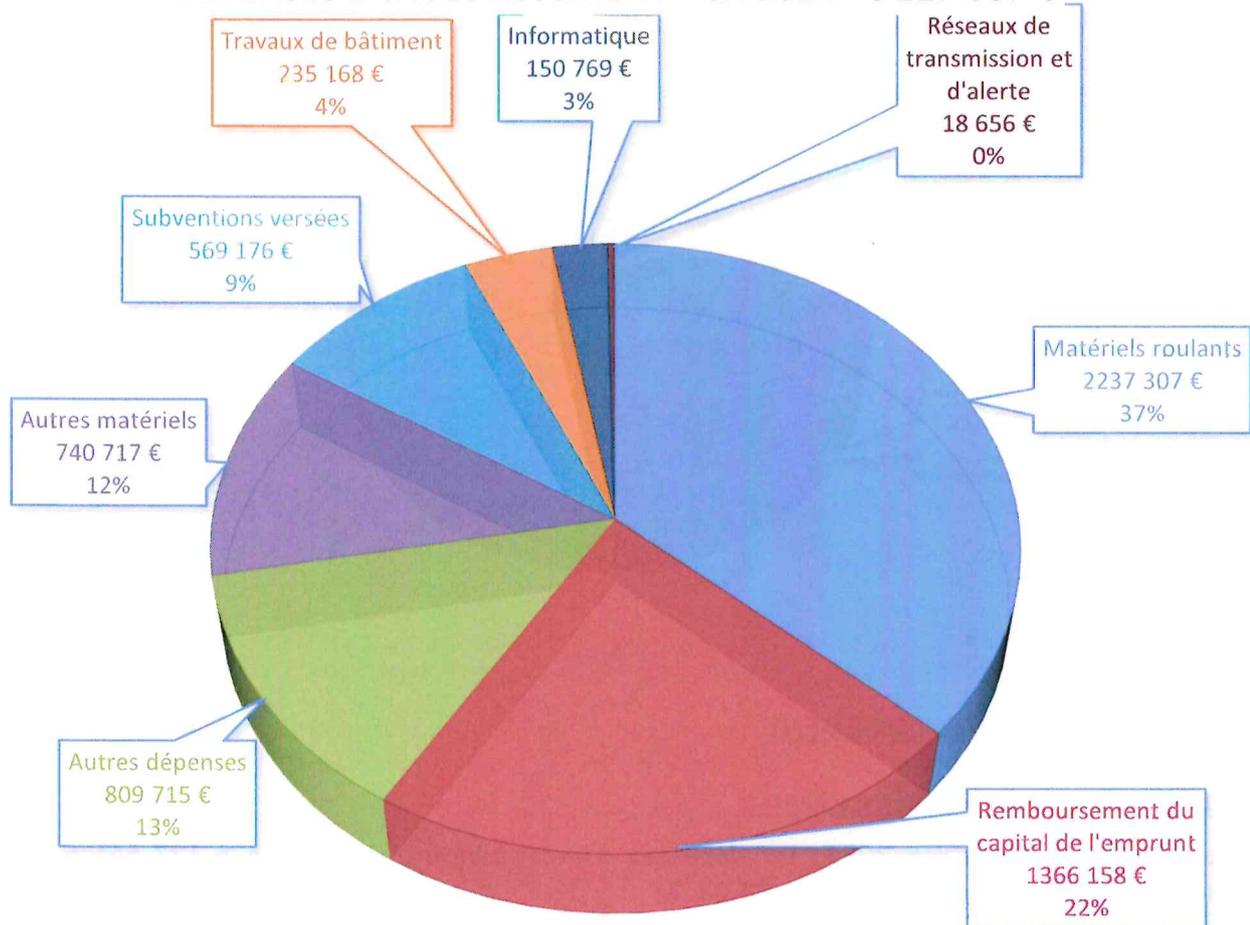
019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Le graphique ci-dessous détaille la composition des dépenses d'investissement 2024

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2024 - 6 127 667 €



Sur les 2 380 791,10 € de dépenses non mandatées en 2024, 1 493 723,05 € ont été engagées et doivent être reportées.

Ces 1 493 723,05 € de dépenses reportées se décomposent comme suit :

- 65 000 € pour les subventions à verser aux collectivités et établissements porteurs des projets de construction de CIS (Communauté de Commune du Pays de Lubersac - Pompadour pour le CIS du secteur de Lubersac et Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne pour le CIS du secteur d'Argentat),
- 32 135,48 € dans le domaine de l'informatique et des transmissions,
- 1 224 939,68 € liés aux acquisitions de véhicules commandés mais non encore livrés au 31 décembre 2024. Cela concerne 1 VSR, 1 FPT, 1 VEMA, 1 cellule PC de site mutualisée avec le SDIS24, 1 bateau, l'équipement du VPL et des équipements pour 2 VID et 2 VTP,
- 44 671,01 € pour les dépenses de matériel de secours et de lutte contre l'incendie et d'autres matériels (dont plus de 18 000 € pour l'aménagement du terrain de football de Brive),
- 40 857,00 € pour les travaux à la Direction
- 72 405,98 € pour les travaux dans les CIS,
- 1 346,08 € pour les travaux dans les logements du CIS de Brive,
- 6 480,00 € pour des travaux à effectuer sur des véhicules.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## II-2 - Les recettes d'investissement :

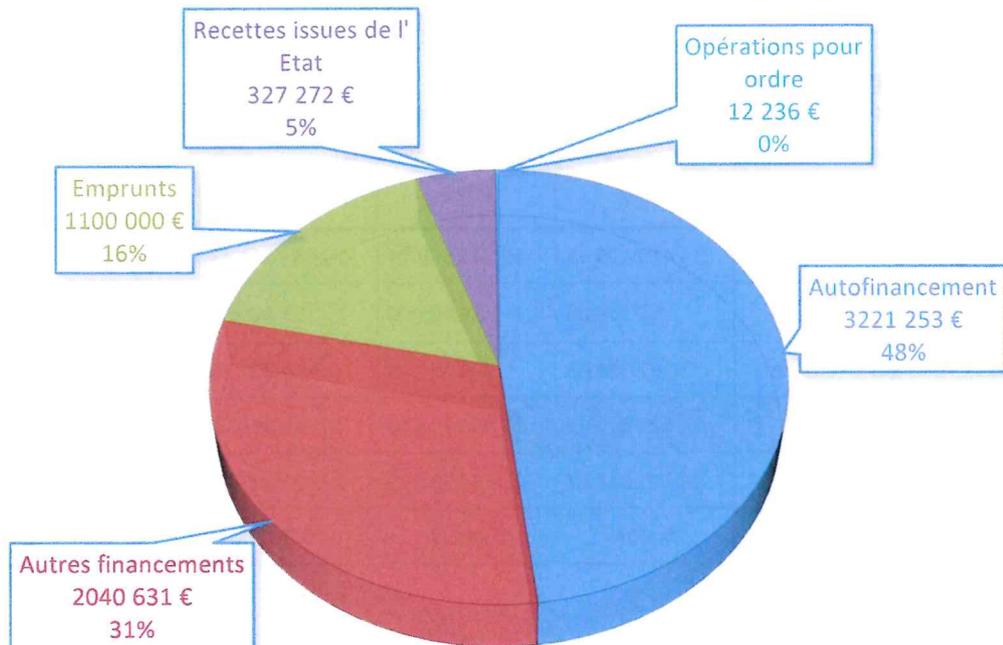
Pour 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 6 701 392,38 € et présentent un taux de réalisation de 78,76 %. Cet écart avec les prévisions budgétaires ne constitue pas vraiment un défaut de recettes car il est lié au niveau d'emprunt mis en œuvre. Prévu à hauteur de 3 000 000 € il a été ajusté à la réalité des besoins et ainsi limité 1 900 000 €.

Le tableau ci-dessous en présente le détail par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVU 2024	REALISE	taux de réalisation	ECART
	8 508 457,79	6 701 392,38	78,76%	1 807 065,41
10 - Dotations, fonds divers et réserves	331 000,00	327 272,27	98,87%	3 727,73
13 - Subventions d'investissement	233 620,80	393 653,57	168,50%	-160 032,77
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 013 089,85	1 101 200,00	36,55%	1 911 889,85
21 - Immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0	3 000,00
23 - Immobilisations en cours				0,00
27 - Autres immobilisations financières	238 000,00	236 603,61	99,41%	1 396,39
Chap 024 - Produits des cessions des immobilisations	44 337,00		0,00%	44 337,00
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections CESSIONS		49 829,26		-49 829,26
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections HORS CESSIONS	3 224 000,00	3 171 423,53	98,37%	52 576,47
Ligne 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 421 410,14	1 421 410,14	100,00%	0,00

Le graphique ci-dessous détaille la composition des recettes d'investissement 2024

### RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2024 - 6 701 392€



Le résultat de la section d'investissement pour 2024 est de 573 725,89 €.

Mais, il y a lieu de tenir compte des reports de dépenses et de recettes de 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Concernant les recettes, sur les 1 806 896,41 € de recettes non réalisées, 1 118 750 € doivent être reportés. Il s'agit plus précisément de 118 750 € concernant des subventions à recevoir et 1 000 000 € relatifs à l'emprunt contracté en fin d'année 2024 et appelé fin février 2025.

En matière de dépenses d'investissement en 2024, 1 493 723,05 € ont été engagés mais non réalisés.

Le besoin de financement qui résulte de ces reports de recettes et de dépenses s'élève à 374 973,05 €. Le résultat de l'exercice 2024 défini à 573 725,69 € permet de financer ces reports.

Ainsi, la section d'investissement (réalisé 2024 + reports sur 2025) affiche un résultat cumulé excédentaire de 198 752,64 €.

### Les Emprunts

Le SDIS a emprunté 1 000 000 € sur l'exercice 2024. C'est un emprunt contracté auprès de La Caisse d'Épargne en fin d'année 2024 et appelé fin février 2025. Cet emprunt a permis le financement des reports de 2024 sur 2025.

Le tableau ci-dessous permet d'observer l'évolution de la capacité de désendettement du SDIS 19.

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de l'encours en fin d'année	10 218 184	10 191 662	9 439 645	9 107 364	8 841 206
CAF brute	1 991 586	2 339 726	980 392	2 234 847	3 014 699
Capacité de désendettement en années	5,13	4,36	9,63	4,08	2,93

### III - LES INDICATEURS FINANCIERS

Afin de compléter votre information, vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs sur l'état financier du SDIS 19.

#### Taux de rigidité des charges :

(Charges de personnel + contributions obligatoires et participations + charges d'intérêt / Recettes de fonctionnement réelles)

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
012- Charges de personnel	14 410 495,45	15 241 589,24	15 445 064,43	15 817 807,11	16 717 902,41
Article 6558 - Autres contributions obligatoires	52 168,00	54 065,00	55 470,51	54 692,00	51 052,00
Article 66111 - Charges d'intérêts	197 970,65	173 232,18	159 357,33	156 998,82	160 838,21
<b>Total des Charges</b>	<b>14 660 634,10</b>	<b>15 468 886,42</b>	<b>15 659 892,27</b>	<b>16 029 497,93</b>	<b>16 929 792,62</b>
Recettes de fonctionnement réelles	19 745 642,67	21 238 858,30	21 022 185,13	22 217 946,28	23 884 892,17
<b>Rigidité des charges en %</b>	<b>74,00%</b>	<b>73,00%</b>	<b>74,00%</b>	<b>72,00%</b>	<b>71,00%</b>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

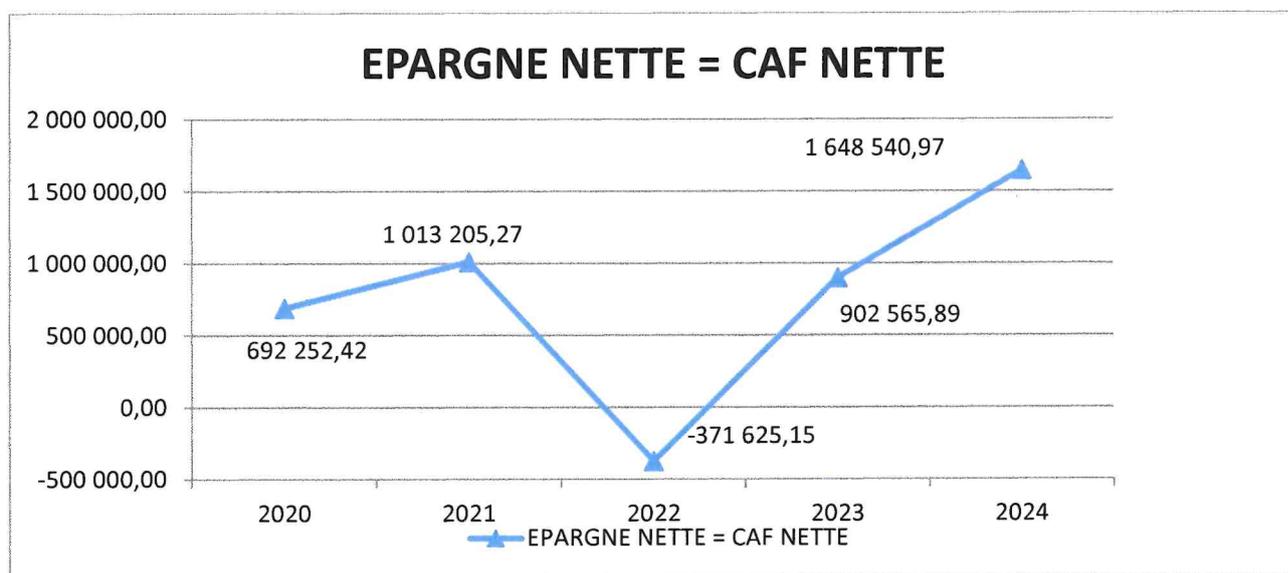
019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## CAF - Capacité d'autofinancement brute et nette

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 711 556,92	18 747 130,94	19 933 979,79	19 912 840,70	20 825 856,17
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 745 642,67	21 238 858,30	21 022 185,13	22 217 946,28	23 884 892,17
EPARGNE DE GESTION	2 189 556,40	2 512 958,54	1 139 749,67	2 391 845,40	3 175 537,21
EPARGNE BRUTE = CAF BRUTE	1 991 585,75	2 339 726,36	980 392,34	2 234 846,58	3 014 699,00
EPARGNE NETTE = CAF NETTE	692 252,42	1 013 205,27	-371 625,15	902 565,89	1 648 540,97



En 2022, le taux d'épargne est négatif de 371 625,15 €. Il est à corriger du remboursement du trop-perçu de l'acompte de participation de 660 026,42 € pour le fonctionnement des centres de vaccination COVID19. Le taux d'épargne ainsi corrigé s'élève à 288 401,27 € mais reste toujours largement inférieur aux taux d'épargne de ces dernières années. La réévaluation de la prime de feu de 19% à 25 % sur une année complète et la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice sur 6 mois contribuent à la dégradation de cet indicateur.

En 2024, la combinaison d'une augmentation maîtrisée des dépenses, des participations des collectivités et de nouvelles recettes pour l'indemnisation des gardes ambulancières a contribué à l'amélioration de cette donnée.

**Taux d'épargne brute** : CAF Brute/recettes réelles de fonctionnement hors cessions

L'évolution du taux d'épargne brute sur les 5 dernières années se présente comme suit :

TAUX D'EPARGNE BRUTE	2020	2021	2022	2023	2024
	10,11%	11,10%	4,69%	10,09%	12,65%

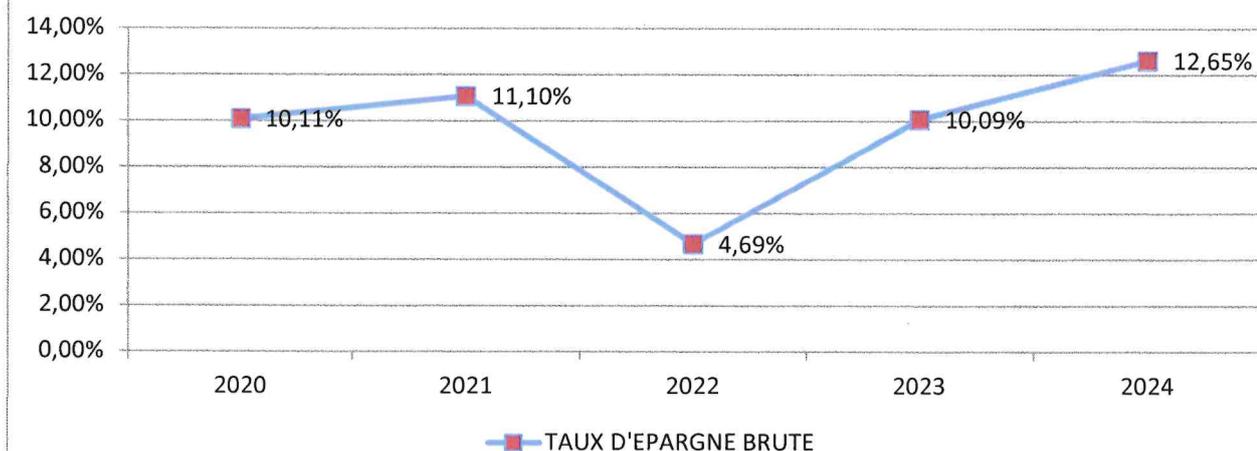
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

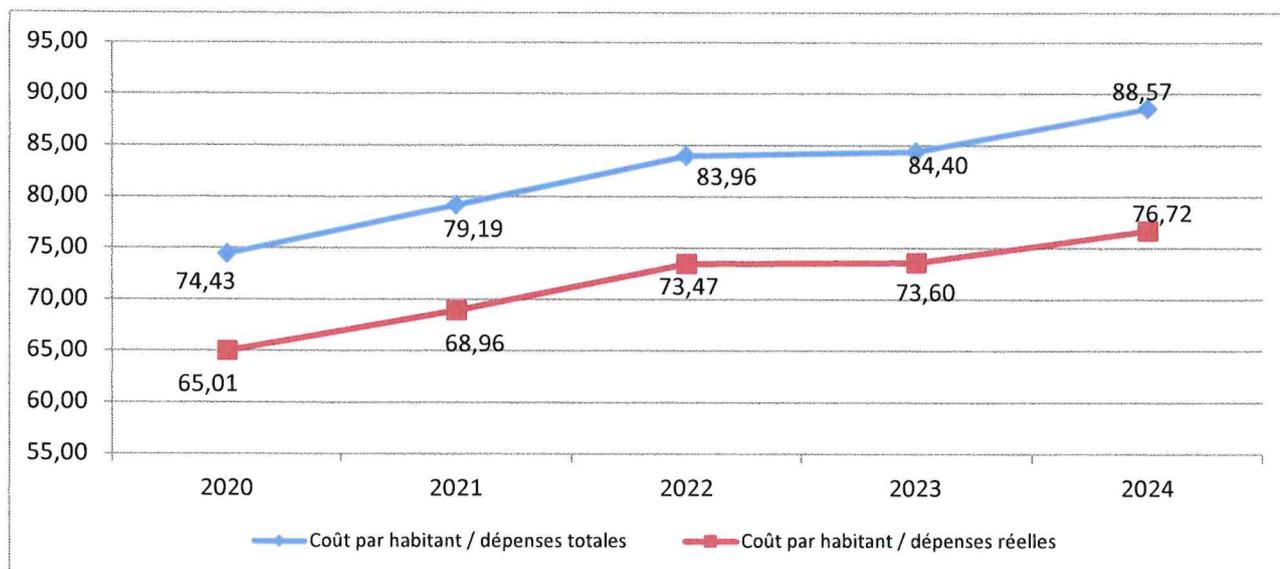
## TAUX D'EPARGNE BRUTE



### Coût par habitant

Dépenses de fonctionnement par habitant

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales Fonctionnement	20 277 269,90	21 529 419,51	22 778 576,25	22 833 782,59	24 044 158,43
Dépenses pour ordre Fonctionnement	2 565 712,98	2 782 288,57	2 844 596,46	2 920 941,89	3 218 302,26
Dépenses réelles Fonctionnement	17 711 556,92	18 747 130,94	19 933 979,79	19 912 840,70	20 825 856,17
population DGF	272 423	271 857	271 316	270 558	271 457
<b>Coût par habitant / dépenses totales</b>	<b>74,43</b>	<b>79,19</b>	<b>83,96</b>	<b>84,40</b>	<b>88,57</b>
<b>Coût par habitant / dépenses réelles</b>	<b>65,01</b>	<b>68,96</b>	<b>73,47</b>	<b>73,60</b>	<b>76,72</b>



— ◆ —

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

A titre de synthèse, le compte administratif du SDIS pour l'exercice 2024 présente à la clôture de l'exercice les résultats suivants :

**EN SECTION FONCTIONNEMENT**

- Un montant global de recettes de .....	24 692 378,53 €
- Un montant global de dépenses de .....	24 044 158,43 €
- Résultat exercice 2024 avant intégration du solde des exercices antérieurs de .....	648 220,10 €
- Résultat de l'exercice antérieur .....	1 445 068,69 €
Soit un résultat global de.....	2 093 288,79 €

**EN SECTION INVESTISSEMENT**

- Un montant global de recettes de .....	5 279 982,24 €
- Un montant global de dépenses de .....	6 127 666,69 €
- Résultat exercice 2024 avant intégration du solde des exercices antérieurs de .....	- 847 684,45 €
- Résultat de l'exercice antérieur de .....	1 421 410,14 €
Soit un résultat global de .....	573 725,69 €

Le tableau ci-dessous récapitule les montants de dépenses et de recettes prévus en euros, engagés et réalisés.

	Prévu	Réalisé	Reports de 2024 sur 2025	Taux de réalisation 2024
<b>Section de fonctionnement</b>				
Dépenses	25 586 272,38 €	24 044 158,43 €		93,97 %
Recettes	25 586 272,38 €	26 137 447,22 €		102,15 %
Résultat		2 093 288,79 €		
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	8 508 457,79 €	6 127 666,69 €	1 493 723,05 €	72,02 %
Recettes	8 508 457,79 €	6 701 392,38 €	1 118 750,00 €	78,76 %
Résultat		573 725,69 €	- 374 973,05 €	
<b>Résultat cumulé (réalisé + reports)</b>		198 752,64 €		

Je vous propose d'approuver les résultats du compte administratif 2024 dont un exemplaire est joint au présent rapport et vous rappelle qu'ils sont conformes à ceux enregistrés dans le compte de gestion.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

**ARTICLE 1** : approuve le compte administratif du SDIS de la Corrèze pour l'exercice 2024, pour les montants suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/03/2025

**EN SECTION FONCTIONNEMENT**

- Un montant global de recettes de .....	24 692 378,53 €
- Un montant global de dépenses de .....	24 044 158,43 €
- Résultat exercice 2024 avant intégration du solde des exercices antérieurs de .....	648 220,10 €
- Résultat de l'exercice antérieur .....	1 445 068,69 €
Soit un résultat global de.....	2 093 288,79 €

**EN SECTION INVESTISSEMENT**

- Un montant global de recettes de .....	5 279 982,24 €
- Un montant global de dépenses de .....	6 127 666,69 €
- Résultat exercice 2024 avant intégration du solde des exercices antérieurs de .....	- 847 684,45 €
- Résultat de l'exercice antérieur de .....	1 421 410,14 €
Soit un résultat global de .....	573 725,69 €

**ARTICLE 2** : joint un exemplaire du compte administratif en annexe de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS



Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

<u>Nombre de membres en exercice</u> .....	: 22	<u>Nombre de votants</u> .....	: 11
<u>Quorum</u> .....	: 12	Pour .....	: 11
<u>Présents</u> .....	: 12	Contre .....	: 0
<u>Procurations</u> .....	: 0	Abstentions .....	: 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Départements : collectivité territoriale / EPL : S.D.I.S. DE LA CORREZE (1)**  
**(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 28192723600022

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

**M. 57**

**Compte administratif**  
**Voté par nature**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.  
(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexé.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

### II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

### III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	42
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02 - Sans Objet

Accusé certifié exécutoire Sans Objet

Réception par le préfet : 28/03/2025

**S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024**

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	43
<b>B3.1 - Etat des provisions constituées</b>	44
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	45
<b>B9 - Etat du personnel</b>	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	47
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	51
<b>B13 - Opérations liées aux cessions</b>	52
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	53
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	55
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	56
C2.1 - Situation des AP	58
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	59
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	65
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## V - Arrêté et signatures

### A - Arrêté et signatures

70

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	30 171 825,12	29 972 360,77	2 866 478,83	A1	2 667 014,48
<b>Investissement</b>	6 127 666,69	5 279 982,24	(2) 1 421 410,14	A2	573 725,69
<b>Dont 1068</b>		0,00			
<b>Fonctionnement</b>	24 044 158,43	24 692 378,53	(3) 1 445 068,69	A3	2 093 288,79

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	1 493 723,05	III + IV	1 118 750,00	B1	-374 973,05
<b>Investissement</b>	I	1 493 723,05	III	1 118 750,00	B2	-374 973,05
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	2 292 041,43
<b>Investissement</b>	A2 + B2	198 752,64
<b>Fonctionnement</b>	A3 + B3	2 093 288,79

- (1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.  
 (5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>1 493 723,05</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	65 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 301 746,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	126 976,88
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)	<b>1 118 750,00</b>
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		118 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)	<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>A</b>

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	24 044 158,43	G	24 692 378,53
	Section d'investissement	B	6 127 666,69	H	5 279 982,24

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 445 068,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 421 410,14 (si excédent)

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	30 171 825,12	= G + H + I + J	32 838 839,60
---	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 493 723,05	L	1 118 750,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	1 493 723,05	= K + L	1 118 750,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	24 044 158,43	= G + I + K	26 137 447,22
	Section d'investissement	= B + D + F	7 621 389,74	= H + J + L	7 820 142,38
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	31 665 548,17	= G + H + I + J + K + L	33 957 589,60

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		393 653,57
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		1 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	34 281,88	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	566 225,81	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	3 080 070,28	9 285,87
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	268 264,80	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>3 948 842,77</b>	<b>1 502 939,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	327 272,27
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 368 387,03	1 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	236 603,61
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>1 368 387,03</b>	<b>565 075,88</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 5 317 229,80</b>	<b>II 2 068 015,32</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	807 486,36	3 209 016,39
041	Opérations patrimoniales (8)	2 950,53	2 950,53
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 810 436,89</b>	<b>IV 3 211 966,92</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>6 127 666,69</b>	II + IV	<b>5 279 982,24</b>
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>0,00</b>	VI	<b>1 421 410,14</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>0,00</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>6 127 666,69</b>	II + IV + VI + VII	<b>6 701 392,38</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>573 725,69</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
011 Charges à caractère général (1)	3 752 532,29	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 827 896,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	16 717 902,41	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	21 613 301,37
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	184 506,77	75 Autres produits de gestion courante (1)	240 540,21
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	112 969,93
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>20 654 941,47</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>23 794 707,51</b>
66 Charges financières	165 435,30	76 Produits financiers	42 556,50
67 Charges spécifiques (1)	5 479,40	77 Produits spécifiques (1)	44 337,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	3 291,16
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 20 825 856,17</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 23 884 892,17</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE (2)</b>			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 218 302,26	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	807 486,36
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 3 218 302,26</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 807 486,36</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 24 044 158,43</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 24 692 378,53</b>
---	------------------------------	---	------------------------------

<b>RESULTAT REPORTE DE N-1</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 1 445 068,69

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 24 044 158,43</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 26 137 447,22</b>
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>2 093 288,79</b>
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	183 202,59	183 202,59
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 368 387,03	0,00	1 368 387,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		624 283,77	624 283,77
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	34 281,88	0,00	34 281,88
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	566 225,81	2 950,53	569 176,34
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 080 070,28	0,00	3 080 070,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	268 264,80	0,00	268 264,80
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		621 742,04	621 742,04
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>5 317 229,80</b>	<b>810 436,89</b>	<b>6 127 666,69</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	3 752 532,29		3 752 532,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	16 717 902,41		16 717 902,41
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	184 506,77	0,00	184 506,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	165 435,30	0,00	165 435,30
67	Charges spécifiques (9)	5 479,40	46 878,73	52 358,13
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 171 423,53	3 171 423,53
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>20 825 856,17</b>	<b>3 218 302,26</b>	<b>24 044 158,43</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>C2</b>

## TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	327 272,27	0,00	327 272,27
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	393 653,57	0,00	393 653,57
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 101 200,00	0,00	1 101 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		37 592,86	37 592,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	9 285,87	2 950,53	12 236,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	236 603,61	0,00	236 603,61
28	Amortissement des immobilisations		3 171 423,53	3 171 423,53
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 068 015,32</b>	<b>3 211 966,92</b>	<b>5 279 982,24</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>1 421 410,14</b>
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	112 969,93		112 969,93
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 827 896,00		1 827 896,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	21 613 301,37		21 613 301,37
75	Autres produits de gestion courante (8)	240 540,21	0,00	240 540,21
76	Produits financiers	42 556,50	0,00	42 556,50
77	Produits spécifiques (8)	44 337,00	807 486,36	851 823,36
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	3 291,16	0,00	3 291,16
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>23 884 892,17</b>	<b>807 486,36</b>	<b>24 692 378,53</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>1 445 068,69</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

19 281927026 08500101 CA 2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024**

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>8 508 457,79</b>	<b>6 127 666,69</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>887 068,05</b>	<b>607 713,20</b>	<b>5 519 953,49</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	339 824,81	34 281,88	0,00	305 542,93	19 053,60	15 228,28
204	Subventions d'équipement versées (7)	652 904,29	566 225,81	65 000,00	21 678,48	0,00	566 225,81
21	Immobilisations corporelles	4 748 237,78	3 080 070,28	1 301 746,17	366 421,33	588 659,60	2 491 410,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	486 490,91	268 264,80	126 976,88	91 249,23	0,00	268 264,80
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 227 457,79</b>	<b>3 948 842,77</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>784 891,97</b>	<b>607 713,20</b>	<b>3 341 129,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 463 000,00	1 368 387,03	0,00	94 612,97		1 368 387,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 463 000,00</b>	<b>1 368 387,03</b>	<b>0,00</b>	<b>94 612,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 368 387,03</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>7 690 457,79</b>	<b>5 317 229,80</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>879 504,94</b>	<b>607 713,20</b>	<b>4 709 516,60</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	815 000,00	807 486,36		7 513,64		807 486,36
041	Opérations patrimoniales (6)	3 000,00	2 950,53		49,47		2 950,53
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>818 000,00</b>	<b>810 436,89</b>		<b>7 563,11</b>		<b>810 436,89</b>
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>8 508 457,79</b>	<b>6 127 666,69</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>887 068,05</b>	<b>607 713,20</b>	<b>5 519 953,49</b>

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF-042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES				A	
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>7 087 047,65</b>	<b>5 279 982,24</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>688 315,41</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 620,80	393 653,57	118 750,00	-278 782,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 010 089,85	1 100 000,00	1 000 000,00	910 089,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	9 285,87	0,00	-9 285,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 243 710,65</b>	<b>1 502 939,44</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>622 021,21</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	331 000,00	327 272,27	0,00	3 727,73
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	1 200,00	0,00	1 800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	238 000,00	236 603,61	0,00	1 396,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 337,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>616 337,00</b>	<b>565 075,88</b>	<b>0,00</b>	<b>51 261,12</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 860 047,65</b>	<b>2 068 015,32</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>673 282,33</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 224 000,00	3 209 016,39		14 983,61
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00	2 950,53		49,47
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 227 000,00</b>	<b>3 211 966,92</b>		<b>15 033,08</b>
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		1 421 410,14			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>8 508 457,79</b>	<b>6 701 392,38</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>688 315,41</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024**

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Df 041 = Rf 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>8 508 457,79</b>	<b>6 127 666,69</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>887 068,05</b>	<b>607 713,20</b>	<b>5 519 953,49</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	339 824,81	34 281,88	0,00	305 542,93	19 053,60	15 228,28
2051	Concessions, droits similaires	339 824,81	34 281,88	0,00	305 542,93	19 053,60	15 228,28
204	Subventions d'équipement versées (9)	652 904,29	566 225,81	65 000,00	21 678,48	0,00	566 225,81
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	652 904,29	566 225,81	65 000,00	21 678,48	0,00	566 225,81
21	Immobilisations corporelles	4 748 237,78	3 080 070,28	1 301 746,17	366 421,33	588 659,60	2 491 410,68
2128	Autres agencements et aménagement	30 800,00	10 020,00	18 240,00	2 540,00	0,00	10 020,00
21535	Réseaux de transmission	38 852,21	18 655,85	14 464,28	5 732,08	0,00	18 655,85
21561	Matériel roulant	3 479 163,65	2 194 190,40	1 224 939,68	60 033,57	588 659,60	1 605 530,80
21568	Autre matériel, outillage incendie	654 864,06	624 061,51	20 801,71	10 000,84	0,00	624 061,51
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	48 175,42	41 361,48	453,60	6 360,34	0,00	41 361,48
21838	Autre matériel informatique	394 291,42	116 486,62	17 671,20	260 133,60	0,00	116 486,62
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	32 791,02	21 790,54	3 037,02	7 963,46	0,00	21 790,54
2188	Autres immobilisations corporelles	69 300,00	53 503,88	2 138,68	13 657,44	0,00	53 503,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	486 490,91	268 264,80	126 976,88	91 249,23	0,00	268 264,80
2313	Constructions	417 650,91	225 148,44	120 496,88	72 005,59	0,00	225 148,44
2315	Install., matériel et outill. technique	68 840,00	43 116,36	6 480,00	19 243,64	0,00	43 116,36
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 227 457,79</b>	<b>3 948 842,77</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>784 891,97</b>	<b>607 713,20</b>	<b>3 341 129,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 463 000,00	1 368 387,03	0,00	94 612,97		1 368 387,03
1641	Emprunts en euros	1 460 000,00	1 366 158,03	0,00	93 841,97		1 366 158,03
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	2 229,00	0,00	771,00		2 229,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 463 000,00</b>	<b>1 368 387,03</b>	<b>0,00</b>	<b>94 612,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 368 387,03</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>7 690 457,79</b>	<b>5 317 229,80</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>879 504,94</b>	<b>607 713,20</b>	<b>4 709 516,60</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	815 000,00	807 486,36		7 513,64		807 486,36
	Reprise sur autofinancement antérieur	815 000,00	807 486,36		7 513,64		807 486,36
13911	Subv. transf. Etat et établi. nationaux	5 000,00	3 960,00		1 040,00		3 960,00
13912	Subv. transf. Régions	15 000,00	14 000,00		1 000,00		14 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	98 000,00	97 804,58		195,42		97 804,58
139158	Subv. transf. Autres groupements	15 000,00	14 283,34		716,66		14 283,34
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	10 000,00	8 000,00		2 000,00		8 000,00
139172	Subv. transf. FEDER	46 000,00	45 037,77		962,23		45 037,77
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 000,00	116,90		883,10		116,90
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	2 541,73		-2 541,73		2 541,73
198	Neutralisation des amortissements	625 000,00	621 742,04		3 257,96		621 742,04
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00	2 950,53		49,47		2 950,53
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	3 000,00	2 950,53		49,47		2 950,53
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>818 000,00</b>	<b>810 436,89</b>		<b>7 563,11</b>		<b>810 436,89</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>7 087 047,65</b>	<b>5 279 982,24</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>688 315,41</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 620,80	393 653,57	118 750,00	-278 782,77
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	170 620,80	332 403,57	87 500,00	-249 282,77
1318	Autres subventions d'équipement transf.	63 000,00	61 250,00	31 250,00	-29 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 010 089,85	1 100 000,00	1 000 000,00	910 089,85
1641	Emprunts en euros	3 010 089,85	1 100 000,00	1 000 000,00	910 089,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	9 285,87	0,00	-9 285,87
21561	Matériel roulant	0,00	9 285,87	0,00	-9 285,87
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 243 710,65</b>	<b>1 502 939,44</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>622 021,21</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	331 000,00	327 272,27	0,00	3 727,73
10222	FCTVA	331 000,00	327 272,27	0,00	3 727,73
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	1 200,00	0,00	1 800,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 200,00	0,00	1 800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	238 000,00	236 603,61	0,00	1 396,39
276348	Créance Autres communes	216 000,00	215 047,00	0,00	953,00
276358	Créance Autres groupements	22 000,00	21 556,61	0,00	443,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 337,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>616 337,00</b>	<b>565 075,88</b>	<b>0,00</b>	<b>51 261,12</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 860 047,65</b>	<b>2 068 015,32</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>673 282,33</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 224 000,00	3 209 016,39		14 983,61
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	37 592,86		-37 592,86

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	117 000,00	116 944,36		55,64
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	1 000,00	886,01		113,99
2805	Licences, logiciels, droits similaires	196 000,00	183 094,01		12 905,99
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	2 566,93		433,07
28128	Autres aménagements de terrains	6 000,00	5 656,15		343,85
281311	Bâtiments administratifs	125 000,00	124 230,10		769,90
281315	Centres d'incendie et de secours	450 000,00	449 091,63		908,37
281318	Autres bâtiments publics	58 000,00	57 235,72		764,28
281535	Réseaux de transmission	119 000,00	107 682,26		11 317,74
281536	Réseaux d'alerte	25 000,00	24 876,00		124,00
281561	Matériel roulant	1 424 000,00	1 402 734,31		21 265,69
281568	Autre matériel, outillage incendie	374 000,00	373 169,09		830,91
281578	Autre matériel technique	41 000,00	40 966,42		33,58
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	3 000,00	2 550,00		450,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	44 000,00	43 680,77		319,23
28181	Installations générales, aménagt divers	2 000,00	1 495,51		504,49
281838	Autre matériel informatique	162 000,00	161 631,99		368,01
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	33 000,00	32 732,78		267,22
28188	Autres immo. corporelles	41 000,00	40 199,49		800,51
041	Opérations patrimoniales (10)	3 000,00	2 950,53		49,47
21561	Matériel roulant	3 000,00	2 950,53		49,47
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 227 000,00</b>	<b>3 211 966,92</b>		<b>15 033,08</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>25 586 272,38</b>	<b>23 473 045,98</b>	<b>571 112,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 542 113,95</b>	<b>0,00</b>	<b>24 044 158,43</b>
011	Charges à caractère général (3)	5 115 172,38	3 656 949,19	95 583,10	0,00	1 362 640,09	0,00	3 752 532,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	16 844 900,00	16 275 962,30	441 940,11	0,00	126 997,59		16 717 902,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	189 200,00	184 358,27	148,50	0,00	4 693,23	0,00	184 506,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>22 149 272,38</b>	<b>20 117 269,76</b>	<b>537 671,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 494 330,91</b>	<b>0,00</b>	<b>20 654 941,47</b>
66	Charges financières	204 000,00	131 994,56	33 440,74	0,00	38 564,70		165 435,30
67	Charges spécifiques (3)	9 000,00	5 479,40	0,00	0,00	3 520,60		5 479,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>213 000,00</b>	<b>137 473,96</b>	<b>33 440,74</b>	<b>0,00</b>	<b>42 085,30</b>		<b>170 914,70</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>22 362 272,38</b>	<b>20 254 743,72</b>	<b>571 112,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 536 416,21</b>	<b>0,00</b>	<b>20 825 856,17</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 224 000,00	3 218 302,26			5 697,74		3 218 302,26
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 224 000,00</b>	<b>3 218 302,26</b>			<b>5 697,74</b>		<b>3 218 302,26</b>
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>25 586 272,38</b>	<b>23 473 045,98</b>	<b>571 112,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 542 113,95</b>	<b>0,00</b>	<b>24 044 158,43</b>

**S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>24 141 203,69</b>	<b>24 589 197,36</b>	<b>103 181,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-551 174,84</b>
013	Atténuations de charges (3)	32 000,00	109 272,76	3 697,17	0,00	-80 969,93
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 408 000,00	1 728 412,00	99 484,00	0,00	-419 896,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	21 614 203,69	21 613 301,37	0,00	0,00	902,32
75	Autres produits de gestion courante (3)	228 000,00	240 540,21	0,00	0,00	-12 540,21
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>23 282 203,69</b>	<b>23 691 526,34</b>	<b>103 181,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-512 503,82</b>
76	Produits financiers	43 000,00	42 556,50	0,00	0,00	443,50
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	44 337,00	0,00	0,00	-43 337,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	3 291,16			-3 291,16
<b>Total des recettes financières</b>		<b>44 000,00</b>	<b>90 184,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 184,66</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>23 326 203,69</b>	<b>23 781 711,00</b>	<b>103 181,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-558 688,48</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	815 000,00	807 486,36			7 513,64
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>815 000,00</b>	<b>807 486,36</b>			<b>7 513,64</b>
<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>1 445 068,69</b>				
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>25 586 272,38</b>	<b>26 034 266,05</b>	<b>103 181,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-551 174,84</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III – ADOPTION DU CA							III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>25 586 272,38</b>	<b>23 473 045,98</b>	<b>571 112,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 542 113,95</b>	<b>0,00</b>	<b>24 044 158,43</b>
011	Charges à caractère général (4)	5 115 172,38	3 656 949,19	95 583,10	0,00	1 362 640,09	0,00	3 752 532,29
6042	Achats de prestations de services	3 000,00	2 700,00	120,00	0,00	180,00	0,00	2 820,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	703 000,00	0,00	0,00	0,00	703 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	35 000,00	33 528,99	0,00	0,00	1 471,01	0,00	33 528,99
60612	Energie - Electricité	745 200,00	584 699,41	7 297,53	0,00	153 203,06	0,00	591 996,94
60621	Combustibles	86 000,00	60 331,84	1 793,55	0,00	23 874,61	0,00	62 125,39
60622	Carburants	420 100,00	391 599,01	4 337,34	0,00	24 163,65	0,00	395 936,35
60623	Alimentation	19 500,00	16 162,34	1 164,80	0,00	2 172,86	0,00	17 327,14
60624	Produits de traitement	2 530,00	2 514,24	0,00	0,00	15,76	0,00	2 514,24
60628	Autres fournitures non stockées	9 180,00	9 120,36	0,00	0,00	59,64	0,00	9 120,36
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	16 562,85	0,00	0,00	2 437,15	0,00	16 562,85
60632	Fournitures de petit équipement	142 320,00	117 777,34	1 864,12	0,00	22 678,54	0,00	119 641,46
60636	Habillement et vêtements de travail	129 900,00	97 087,32	2 870,19	0,00	29 942,49	0,00	99 957,51
6064	Fournitures administratives	21 720,00	14 077,85	0,00	0,00	7 642,15	0,00	14 077,85
60661	Médicaments	16 640,00	13 942,88	243,92	0,00	2 453,20	0,00	14 186,80
60662	Vaccins et sérums	3 500,00	2 043,94	0,00	0,00	1 456,06	0,00	2 043,94
60668	Autres produits pharmaceutiques	97 300,00	95 836,32	48,01	0,00	1 415,67	0,00	95 884,33
6068	Autres matières et fournitures	211 434,68	164 024,39	10 906,26	0,00	36 504,03	0,00	174 930,65
6132	Locations immobilières	1 700,00	1 627,54	0,00	0,00	72,46	0,00	1 627,54
61358	Autres	65 400,00	60 520,63	180,00	0,00	4 699,37	0,00	60 700,63
61521	Entretien terrains	25 500,00	16 187,64	1 596,00	0,00	7 716,36	0,00	17 783,64
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	80 000,00	71 319,59	638,58	0,00	8 041,83	0,00	71 958,17
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 000,00	11 220,40	0,00	0,00	779,60	0,00	11 220,40
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	282 000,00	223 568,79	2 037,10	0,00	56 394,11	0,00	225 605,89
61558	Entretien autres biens mobiliers	56 817,00	38 965,03	2 211,16	0,00	15 640,81	0,00	41 176,19
6156	Maintenance	503 500,00	471 904,45	16 501,52	0,00	15 094,03	0,00	488 405,97
6161	Multirisques	21 000,00	20 741,99	0,00	0,00	258,01	0,00	20 741,99
6168	Autres primes d'assurance	288 300,00	279 736,61	0,00	0,00	8 563,39	0,00	279 736,61
617	Etudes et recherches	106 000,00	24 150,00	0,00	0,00	81 850,00	0,00	24 150,00
6182	Documentation générale et technique	11 500,00	6 842,12	99,90	0,00	4 557,98	0,00	6 942,02

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6184	Versements à des organismes de formation	188 000,00	145 837,16	31 398,50	0,00	10 764,34	0,00	177 235,66
6188	Autres frais divers	21 700,00	18 134,45	0,00	0,00	3 565,55	0,00	18 134,45
62268	Autres honoraires, conseils	36 000,00	15 185,27	0,00	0,00	20 814,73	0,00	15 185,27
6231	Annonces et insertions	23 000,00	12 636,00	0,00	0,00	10 364,00	0,00	12 636,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 300,00	13 221,17	1 123,20	0,00	4 955,63	0,00	14 344,37
6233	Foires et expositions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	6 000,00	5 678,04	45,00	0,00	276,96	0,00	5 723,04
6236	Catalogues et imprimés	4 700,00	3 092,40	0,00	0,00	1 607,60	0,00	3 092,40
6238	Divers	1 000,00	0,00	278,40	0,00	721,60	0,00	278,40
6241	Transports de biens	3 500,00	3 483,62	0,00	0,00	16,38	0,00	3 483,62
6247	Transports collectifs	2 600,00	2 390,00	0,00	0,00	210,00	0,00	2 390,00
6251	Voyages, déplacements et missions	175 000,00	162 682,17	6 363,62	0,00	5 954,21	0,00	169 045,79
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	7 991,30	0,00	0,00	8,70	0,00	7 991,30
6262	Frais de télécommunications	155 930,70	133 772,73	957,44	0,00	21 200,53	0,00	134 730,17
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	1 336,21	0,00	0,00	663,79	0,00	1 336,21
6281	Concours divers (cotisations)	20 800,00	14 918,38	0,00	0,00	5 881,62	0,00	14 918,38
6283	Frais de nettoyage des locaux	163 500,00	161 936,57	1 506,96	0,00	56,47	0,00	163 443,53
6288	Autres services extérieurs	117 500,00	71 080,50	0,00	0,00	46 419,50	0,00	71 080,50
63512	Taxes foncières	4 100,00	4 029,00	0,00	0,00	71,00	0,00	4 029,00
63513	Autres impôts locaux	20 100,00	19 581,95	0,00	0,00	518,05	0,00	19 581,95
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	10 100,00	8 864,40	0,00	0,00	1 235,60	0,00	8 864,40
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000,00	2 304,00	0,00	0,00	7 696,00	0,00	2 304,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	16 844 900,00	16 275 962,30	441 940,11	0,00	126 997,59		16 717 902,41
6218	Autre personnel extérieur	49 000,00	32 892,72	0,00	0,00	16 107,28		32 892,72
6331	Versement mobilité	33 000,00	30 293,00	0,00	0,00	2 707,00		30 293,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 300,00	27 201,00	0,00	0,00	99,00		27 201,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	111 099,00	110 932,80	0,00	0,00	166,20		110 932,80
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	43 000,00	16 318,00	0,00	0,00	26 682,00		16 318,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 329 301,00	5 325 542,01	0,00	0,00	3 758,99		5 325 542,01
64112	SFT, indemnité de résidence	69 000,00	66 646,46	0,00	0,00	2 353,54		66 646,46
64113	NBI	56 560,00	56 467,18	0,00	0,00	92,82		56 467,18
64118	Autres indemnités	3 523 140,00	3 519 803,21	0,00	0,00	3 336,79		3 519 803,21
64131	Rémunérations	61 000,00	57 700,88	0,00	0,00	3 299,12		57 700,88
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	4 455,00	4 444,69	0,00	0,00	10,31		4 444,69

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64138	Primes et autres indemnités	27 545,00	27 128,82	0,00	0,00	416,18		27 128,82
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 914 800,00	3 413 770,08	441 448,18	0,00	59 581,74		3 855 218,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	782 000,00	781 757,00	0,00	0,00	243,00		781 757,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 129 100,00	2 127 568,44	0,00	0,00	1 531,56		2 127 568,44
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 650,00	3 584,00	0,00	0,00	66,00		3 584,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	14 550,00	14 502,00	0,00	0,00	48,00		14 502,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	192 700,00	192 610,08	0,00	0,00	89,92		192 610,08
646	Allocation de vétérance	333 000,00	330 453,32	0,00	0,00	2 546,68		330 453,32
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	117 800,00	117 759,00	0,00	0,00	41,00		117 759,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 900,00	18 587,61	491,93	0,00	3 820,46		19 079,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	189 200,00	184 358,27	148,50	0,00	4 693,23	0,00	184 506,77
65311	Indemnités de fonction	25 800,00	25 696,80	0,00	0,00	103,20	0,00	25 696,80
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	692,04	148,50	0,00	659,46	0,00	840,54
65313	Cotisations de retraite	1 600,00	1 523,00	0,00	0,00	77,00	0,00	1 523,00
6541	Créances admises en non-valeur	9 000,00	8 617,77	0,00	0,00	382,23	0,00	8 617,77
6558	Autres contributions obligatoires	51 052,00	51 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 052,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	95 000,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	125,00	0,00	0,00	0,00	125,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	1 275,00	1 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 275,00
65808	Autres	3 848,00	501,66	0,00	0,00	3 346,34	0,00	501,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>22 149 272,38</b>	<b>20 117 269,76</b>	<b>537 671,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 494 330,91</b>	<b>0,00</b>	<b>20 654 941,47</b>
66	Charges financières	204 000,00	131 994,56	33 440,74	0,00	38 564,70		165 435,30
66111	Intérêts réglés à l'échéance	198 000,00	160 838,21	0,00	0,00	37 161,79		160 838,21
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 000,00	-28 843,65	33 440,74	0,00	1 402,91		4 597,09
67	Charges spécifiques (4)	9 000,00	5 479,40	0,00	0,00	3 520,60		5 479,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 000,00	5 479,40	0,00	0,00	3 520,60		5 479,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		213 000,00	137 473,96	33 440,74	0,00	42 085,30		170 914,70
<b>Total des dépenses réelles</b>		22 362 272,38	20 254 743,72	571 112,45	0,00	1 536 416,21	0,00	20 825 856,17
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 224 000,00	3 218 302,26			5 697,74		3 218 302,26
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	9 285,87			-9 285,87		9 285,87
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	37 592,86			-37 592,86		37 592,86
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 224 000,00	3 171 423,53			52 576,47		3 171 423,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		3 224 000,00	3 218 302,26			5 697,74		3 218 302,26

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	4 597,09

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>24 141 203,69</b>	<b>24 589 197,36</b>	<b>103 181,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-551 174,84</b>
013	Atténuations de charges (4)	32 000,00	109 272,76	3 697,17	0,00	-80 969,93
6419	Remboursements rémunérations personnel	32 000,00	101 623,61	3 697,17	0,00	-73 320,78
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	7 649,15	0,00	0,00	-7 649,15
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 408 000,00	1 728 412,00	99 484,00	0,00	-419 896,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	485 000,00	574 959,25	99 484,00	0,00	-189 443,25
706888	Autres	60 000,00	63 677,70	0,00	0,00	-3 677,70
7078	Autres marchandises	0,00	427,50	0,00	0,00	-427,50
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	378 000,00	449 345,23	0,00	0,00	-71 345,23
70878	Remb. frais par des tiers	485 000,00	640 002,32	0,00	0,00	-155 002,32
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	21 614 203,69	21 613 301,37	0,00	0,00	902,32
744	FCTVA	16 000,00	15 097,68	0,00	0,00	902,32
7473	Participation départements	10 650 000,00	10 650 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 548 770,46	1 548 770,46	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	9 399 433,23	9 399 433,23	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	228 000,00	240 540,21	0,00	0,00	-12 540,21
752	Revenus des immeubles	222 000,00	233 028,24	0,00	0,00	-11 028,24
75888	Autres	6 000,00	7 511,97	0,00	0,00	-1 511,97
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>23 282 203,69</b>	<b>23 691 526,34</b>	<b>103 181,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-512 503,82</b>
76	Produits financiers	43 000,00	42 556,50	0,00	0,00	443,50
76238	Remb. int. emprunts transf. autres tiers	43 000,00	42 556,50	0,00	0,00	443,50
77	Produits spécifiques (4)	1 000,00	44 337,00	0,00	0,00	-43 337,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	44 337,00	0,00	0,00	-44 337,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	3 291,16			-3 291,16

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	3 291,16			-3 291,16
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>23 326 203,89</b>	<b>23 781 711,00</b>	<b>103 181,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-558 688,48</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	815 000,00	807 486,36			7 513,64
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	2 541,73			-2 541,73
77681	Neutralisation des amortissements	625 000,00	621 742,04			3 257,96
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	190 000,00	183 202,59			6 797,41
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>815 000,00</b>	<b>807 486,36</b>			<b>7 513,64</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					19 238 811,35									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					19 238 811,35									
7097020	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2006	25/12/2006	25/03/2007	1 100 000,00	F	Taux fixe à 3,87 %	3,870	3,928	EUR	T	C	O	A-1
7097044	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2007	25/01/2007	25/04/2007	1 300 000,00	F	Taux fixe à 3,87 %	3,870	3,928	EUR	T	C	O	A-1
7076537	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2006	25/11/2006	25/11/2007	361 200,00	F	Taux fixe à 4,02 %	4,020	4,020	EUR	A	P	O	A-1
7765075	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2009	08/04/2010	05/05/2010	480 000,00	F	Taux fixe à 4,35 %	4,350	4,350	EUR	A	P	O	A-1
367844	CREDIT AGRICOLE	20/04/2010	20/04/2010	03/05/2011	154 602,42	F	Taux fixe à 3,8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
8096386	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	14/02/2012	25/05/2012	66 942,82	F	Taux fixe à 5,07 %	5,070	5,167	EUR	T	P	O	A-1
00000428941	CREDIT AGRICOLE	01/10/2010	01/10/2010	01/10/2011	84 631,03	F	Taux fixe à 3,18 %	3,180	3,180	EUR	A	P	O	A-1
8096334	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	14/02/2012	25/05/2012	312 645,05	F	Taux fixe à 4,89 %	4,890	4,980	EUR	T	P	O	A-1
0000428945	CREDIT AGRICOLE	01/10/2010	01/10/2010	01/10/2011	177 252,35	F	Taux fixe à 3,35 %	3,350	3,350	EUR	A	P	O	A-1
8499657	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2012	25/03/2013	25/11/2013	157 239,97	F	Taux fixe à 3,94 %	3,940	3,940	EUR	A	P	O	A-1
819064	CREDIT AGRICOLE	04/11/2013	02/12/2013	01/08/2014	350 108,39	F	Taux fixe à 3,61 %	3,610	3,610	EUR	A	P	O	A-1
MON501816EUR	BANQUE POSTALE	19/12/2014	31/12/2014	01/01/2016	92 790,20	F	Taux fixe à 2,09 %	2,090	2,090	EUR	A	P	O	A-1
MON502108EUR	BANQUE POSTALE	19/12/2014	15/01/2015	01/05/2015	600 000,00	F	Taux fixe à 1,95 %	1,950	1,964	EUR	T	C	O	A-1
MON505861EUR	BANQUE POSTALE	01/12/2015	15/12/2015	01/07/2016	187 374,87	F	Taux fixe à 1,75 %	1,750	1,758	EUR	S	P	O	A-1
MON506083EUR	BANQUE POSTALE	17/12/2015	18/01/2016	01/05/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 1,69 %	1,690	1,701	EUR	T	C	O	A-1
1619237	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2016	25/12/2016	25/06/2017	1 117 388,90	F	Taux fixe à 0,65 %	0,650	0,651	EUR	S	P	O	A-1
4815947	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2016	20/12/2016	25/06/2017	165 675,59	F	Taux fixe à 1,1 %	1,100	1,103	EUR	S	P	O	A-1
MON516690EUR	BANQUE POSTALE	04/09/2017	19/09/2017	01/01/2018	1 355 055,88	F	Taux fixe à 1,2 %	1,200	1,205	EUR	T	C	O	A-1
MON516900EUR	BANQUE POSTALE	04/09/2017	19/09/2017	01/10/2018	1 223 037,15	F	Taux fixe à 1,05 %	1,050	1,050	EUR	A	P	O	A-1
MON519133EUR	BANQUE POSTALE	29/12/2017	13/02/2018	01/06/2018	1 900 000,00	F	Taux fixe à 0,92 %	0,920	0,923	EUR	T	P	O	A-1
MON524130EUR	BANQUE POSTALE	20/12/2018	30/01/2019	01/05/2019	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1,16 %	1,160	1,165	EUR	T	P	O	A-1
00002880458	CREDIT AGRICOLE	19/12/2019	03/02/2020	03/02/2021	52 866,93	F	Taux fixe à 0,45 %	0,450	0,450	EUR	A	P	O	A-1
00002880452	CREDIT AGRICOLE	19/12/2019	03/02/2020	03/05/2020	800 000,00	F	Taux fixe à 0,55 %	0,550	0,551	EUR	T	C	O	A-1
00003354541	CREDIT AGRICOLE	08/12/2020	01/02/2021	01/05/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0,23 %	0,230	0,230	EUR	T	C	O	A-1
MON539807EUR	BANQUE POSTALE	20/12/2021	01/02/2022	01/05/2022	800 000,00	F	Taux fixe à 0,82 %	0,820	0,822	EUR	T	C	O	A-1
00004298532	CREDIT AGRICOLE	16/12/2022	01/02/2023	01/05/2023	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2,99 %	2,990	3,024	EUR	T	C	O	A-1
MIN546739EUR	BANQUE POSTALE	29/12/2023	29/03/2024	01/07/2024	1 100 000,00	F	Taux fixe à 3,57 %	3,570	3,618	EUR	T	C	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>														
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019 281927236 20250311 CA 2025 02 11 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total) (9)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>19 238 811,35</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2024											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2024 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				<b>8 841 206,28</b>					<b>1 366 158,03</b>	<b>160 686,68</b>		<b>33 440,75</b>
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>				<b>8 841 206,28</b>					<b>1 366 158,03</b>	<b>160 686,68</b>		<b>33 440,75</b>
7097020	N		A-1	110 000,00	1,98	F	Taux fixe à 3,87 %	3,863	55 000,00	5 587,31		59,13
7097044	N		A-1	146 250,00	2,07	F	Taux fixe à 3,87 %	3,863	65 000,00	7 232,07		1 021,92
7076537	N		A-1	50 202,51	1,9	F	Taux fixe à 4,02 %	4,010	23 655,72	2 969,10		196,21
7765075	N		A-1	154 428,76	4,35	F	Taux fixe à 4,35 %	4,340	27 132,76	7 897,93		4 385,13
367844	N		A-1	13 209,48	0,34	F	Taux fixe à 3,8 %	3,795	12 725,81	985,54		332,81
8096386	N		A-1	32 261,89	7,15	F	Taux fixe à 5,07 %	5,057	3 595,28	1 750,32		159,02
00000428941	N		A-1	6 960,54	0,75	F	Taux fixe à 3,18 %	3,174	6 746,00	435,87		54,72
8096334	N		A-1	62 567,22	2,15	F	Taux fixe à 4,89 %	4,879	25 685,71	3 849,33		297,45
0000428945	N		A-1	65 881,29	5,75	F	Taux fixe à 3,35 %	3,341	9 768,72	2 534,28		545,62
8499657	N		A-1	38 631,96	2,9	F	Taux fixe à 3,94 %	3,930	11 913,82	1 991,50		147,98
819064	N		A-1	110 148,09	3,42	F	Taux fixe à 3,61 %	3,601	25 213,25	4 886,54		2 308,49
MON501818EUR	N		A-1	40 599,92	5	F	Taux fixe à 2,09 %	2,084	6 290,15	980,00		846,18
MON502108EUR	N		A-1	210 000,00	5,08	F	Taux fixe à 1,95 %	1,945	40 000,00	4 582,50		671,13
MON505861EUR	N		A-1	87 234,87	6	F	Taux fixe à 1,75 %	1,745	12 565,33	1 691,77		759,07
MON506083EUR	N		A-1	875 000,00	6,08	F	Taux fixe à 1,69 %	1,685	140 000,00	16 266,26		2 423,51
1619237	N		A-1	687 755,23	11,98	F	Taux fixe à 1,74 %	1,735	54 931,88	12 684,19		168,21
4815947	N		A-1	80 712,14	6,98	F	Taux fixe à 1,1 %	1,097	11 032,84	978,94		12,33
MON516899EUR	N		A-1	492 747,52	3,75	F	Taux fixe à 1,2 %	1,197	123 186,88	6 836,86		1 461,82
MON516900EUR	N		A-1	281 807,28	1,75	F	Taux fixe à 1,05 %	1,048	138 711,31	4 415,44		731,53
MON519133EUR	N		A-1	857 083,38	5,17	F	Taux fixe à 0,92 %	0,918	158 617,70	8 798,26		635,19
MON524130EUR	N		A-1	591 969,69	6,08	F	Taux fixe à 1,16 %	1,157	90 801,16	7 526,12		1 125,40
00002880456	N		A-1	32 004,56	5,08	F	Taux fixe à 0,45 %	0,449	5 250,77	167,65		130,82
00002880452	N		A-1	483 333,27	7,09	F	Taux fixe à 0,55 %	0,549	66 666,68	2 887,50		420,90
00003354541	N		A-1	893 750,05	8,08	F	Taux fixe à 0,23 %	0,229	108 333,32	2 211,36		336,90
MON539807EUR	N		A-1	490 000,00	12,08	F	Taux fixe à 0,82 %	0,818	40 000,00	3 193,00		497,89
00004288532	N		A-1	883 333,31	13,08	F	Taux fixe à 2,99 %	2,982	66 666,68	27 857,50		4 328,58
MIN546739EUR	N		A-1	1 063 333,34	14,25	F	Taux fixe à 3,57 %	3,541	36 666,66	19 689,54		9 384,80
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>												
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)</b>												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
<b>1671 Avances consolidées du Trésor (total)</b>												
<b>1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)</b>												
<b>1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)</b>												
<b>1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)</b>												
<b>1678 Autres emprunts et dettes (total)</b>												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
<b>1681 Autres emprunts (total)</b>												
<b>1682 Bons à moyen terme négociables (total)</b>												
<b>1687 Autres dettes (total)</b>												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>8 841 206,28</b>					<b>1 366 158,03</b>	<b>160 686,68</b>	<b>0,00</b>	<b>33 440,75</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2024											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2024 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2024 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	27					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	8 841 206 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

Articles	Procédure d'amortissement	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
		Catégories de biens amortis	Durée	
21311/21312/21318	linéaire	Constructions et coûts annexes(frais d'études et publicité)	50 ans avec neutralisation	20 décembre 2004
2313	linéaire	Travaux sur constructions	10 ans avec neutralisation	20 décembre 2004
217312	linéaire	CIS mis à disposition	50 ans avec neutralisation	09 décembre 2015
217312	linéaire	Travaux sur CIS mis à disposition	10 ans avec neutralisation	09 décembre 2015
2031	linéaire	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans	25 octobre 2007
20414./2044.	linéaire	Subventions d'équipement versées	5/15 ans	28 juin 2010
2051	linéaire	Concessions et droits similaires, brevets, licences	5 ans	20 décembre 2004
21535	linéaire	Réseaux de transmission (matériels + bips)	10 ans	25 juin 2012
21536	linéaire	Réseaux d'alerte	5 ans	20 décembre 2004
21561	linéaire	VL directeur	5 ans	20 décembre 2004
21561	linéaire	VL de la DDSIS	10 ans	20 décembre 2004
21561	linéaire	VID	10 ans	12 décembre 2011
21561	linéaire	VSAV	10 ans	06 décembre 2016
21561	linéaire	CTU	15 ans	12 décembre 2011
21561	linéaire	VTP	15 ans	12 décembre 2011
21561	linéaire	Autres matériels roulants d'incendie et de défense civile	20 ans	20 décembre 2004
21568	linéaire	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile-Petits matériels	10 ans	20 décembre 2004
21568	linéaire	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile-Habillement	5 ans	20 décembre 2004
21578	linéaire	Autre matériel et outillage technique (petit matériel)	10 ans	20 décembre 2004
21578	linéaire	Autre matériel et outillage technique (gros matériel)	20 ans	20 décembre 2004
2158	linéaire	Autres installation, matériel et outillage techniques	10 ans	20 décembre 2004
21838	linéaire	Matériel informatique	5 ans	20 décembre 2004
21848	linéaire	Matériel et mobilier de bureau	20 ans	20 décembre 2004
21888	linéaire	Autres matériels	10 ans	20 décembre 2004
2315	linéaire	Travaux sur matériels	10 ans	20 décembre 2004

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3.1</b>

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2024					
Nature et objet de la provision	Date de la constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2024 A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises C	Montant des provisions constituées au 31/12/2024 D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques (NPFR 2)		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Provisions pour dépréciation (3)		56 460,47	0,00	3 291,16	53 169,31
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		56 460,47	0,00	3 291,16	53 169,31
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>106 460,47</b>	<b>0,00</b>	<b>3 291,16</b>	<b>103 169,31</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>106 460,47</b>	<b>0,00</b>	<b>3 291,16</b>	<b>103 169,31</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS</b>	<b>B8.1.2</b>

<b>SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS AUX COMMUNES</b> (Article L. 4312-11 et L3312-5 du CGCT)				
Article	Subventions	Nom de l'organisme	Objet	Montant de la subvention
2041482	Subvention d'équipement	Communauté de communes Midi Corrèzien	CIS Lubersac	204 601,81
2041482	Subvention d'équipement	Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne	CIS Argentat	342 174,51
2041482	Subvention d'équipement	Communauté de communes du pays de Lubersac-Pompadour	CIS Beaulieu	19 449,49
			TOTAL	566 225,81

<b>SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS AUX ORGANISMES PRIVES</b> (Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L.3241-1 et L3312-7 du CGCT)				
Article	Subventions	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention de fonctionnement	Union Départementale des sapeurs pompiers de la Corrèze	Association	85 700,00
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des personnels de la DDSIS	Association	7 800,00
6574	Subvention de fonctionnement	Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs pompiers	Fondation	1 500,00
			TOTAL	95 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

EMPLOIS FONCTIONNELS							
CADRE D'EMPLOIS	EMPLOIS / FONCTION	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ECART	EFFECTIF avec poste gelé et grade	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers	Directeur départemental	A	1	1	0	1	Le grade de contrôleur général est réservé au cas de recrutement. Il ne peut pas permettre un avancement de grade
	Directeur départemental adjoint	A	1	1	0	1	
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>2</b>	<b>2</b>			
HORS EMPLOIS FONCTIONNELS							
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS							
CADRE D'EMPLOIS	EMPLOIS / FONCTION	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ECART	EFFECTIF avec poste gelé et grade	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois des capitaine, commandant et lieutenant-colonel	Lieutenant-colonel	A	1	1	0	1	1 grade de commandant conservé Délib CA 2022-02-09 => 1 possibilité de transformer 1 poste de capitaine en
	Commandant	A	5	4	-1	6	
	Capitaine	A	6	7	1	5	
<b>EFFECTIF SPP CATEGORIE A</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	
Cadre d'emplois des lieutenants	Lieutenant hors classe	B	3	1	-2	3	1 poste de lieutenant SGR gelé
	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe et 2 <sup>ème</sup> classe	B	16	16	0	17	
<b>EFFECTIF SPP CATEGORIE B</b>			<b>19</b>	<b>17</b>	<b>-2</b>	<b>20</b>	
Cadre d'emplois des sous-officiers	Adjudant	C	45	45	0	45	Délib 20/12/2023 Transformation temporaire pour pallier absence longue adjudant (Avant ADJ)
	Sergent	C	46	45	-1	46	
<b>EFFECTIF SOUS-OFFICIERS</b>			<b>91</b>	<b>90</b>	<b>-1</b>	<b>91</b>	
Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels	Caporal-chef	C	5	7	2	5	
	Caporal	C	18	15	-3	18	
	Sapeur	C	0	2	2	0	
<b>EFFECTIF SPP HOMME DU RANG</b>			<b>23</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	
<b>EFFECTIF SPP CATEGORIE C</b>			<b>114</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>114</b>	
Cadre d'emplois de médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels	Médecin de classe exceptionnelle	A			0		
	Médecin hors classe	A	1	1	0	1	
	Médecin de classe normale	A	0	0	0	0	
	Pharmacien	A	1	1	0	1	Contractuel sur emploi permanent - CDI
Cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-	Infirmier	A	1	1	0	1	
<b>EFFECTIF SSSM</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS HORS EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>148</b>	<b>146</b>	<b>-2</b>	<b>149</b>	Manque 3 lieutenants
<b>TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS AVEC EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>150</b>	<b>148</b>	<b>-2</b>	<b>149</b>	
MISE A DISPOSITION	Commandant - agent mis à disposition	A	2	2	0	2	1 commandant mod COGIC (nomination hors quota) 1 commandant mod CNFPT
	Pharmacien de classe exceptionnelle - agent mis à disposition	A	1	1	0	1	1 Pharmacien CI Exceptionnelle mod ENSOSP
<b>AGENTS MIS A DISPOSITION</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS AVEC EMPLOIS FONCTIONNELS ET MISES A DISPOSITION</b>			<b>153</b>	<b>151</b>	<b>-2</b>	<b>152</b>	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CADRE D'EMPLOIS	EMPLOIS / FONCTION	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ECART	EFFECTIF avec poste	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois des attachés	Directeur territorial	A	1	1	0	1	
	Attaché principal	A	1	1	0	1	
	Attaché territorial	A	0	0	0	1	1 grade d'attaché conservé (responsable RH) - Délib 20/12/23
Cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	5	5	0	6	1 grade de rédacteur conservé associé à la fonction adjoint RH - Délib 20/12/23
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0	0	0	1 grade rédacteur "volant" RIFSEEP
	Rédacteur	B	0	0	0	1	1 poste de rédacteur gelé - Délib du 9/12/2019
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint adm. principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	14	14	0	13	
	Adjoint adm. principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4	0	4	Projet Délib 12/2024 Transfo poste L J - IAA - IAAP2
	Adjoint administratif	C	3	3	0	3	Projet Délib 12/2024 Transfo poste L Jaeger - IAA - IAAP2 1 poste CE Adj adm (accueil) gelé Délib 20/12/2023
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>28</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	
FILIERE TECHNIQUE							
Cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur principal	A	1	1	0	1	
Cadre d'emplois des techniciens	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	5	4	-1	5	
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	1	1	0	
	Technicien	B	0	0	0	0	
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	3	3	0	3	
	Agent de maîtrise	C	1	1	0	1	
Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	0	2	
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0	0	0	
	Adjoint technique	C	4	3	-1	0	
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>16</b>	<b>15</b>	<b>-1</b>	<b>16</b>	
<b>TOTAL GENERAL SANS MISES A DISPOSITION</b>			<b>194</b>	<b>191</b>	<b>-3</b>	<b>195</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>197</b>	<b>194</b>	<b>-3</b>	<b>198</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

019-201927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

2025

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES</b>	<b>B12.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/2024	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 951 793,30</b>	<b>143 249,00</b>	
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>		<b>3 951 793,30</b>	<b>143 249,00</b>	
<b>2041482 - Subventions d'équipement aux autres communes-Bâtiments et installation</b>		<b>566 225,81</b>	<b>31 609,00</b>	
31/01/2024	acompte s/subv CIS Luvbersac	204 601,81	12 503,00	15 ans
08/03/2024	acompte s/subv CIS Argentat	342 174,51	18 566,00	15 ans
31/07/2024	solde s/subv CIS Beaulieu	19 449,49	540,00	15 ans
<b>204421 - Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé-Biens mobiliers</b>		<b>2 950,53</b>	<b>517,00</b>	
15/02/2024	Cession VSAV 83SL19 (moins-value)	2 950,53	517,00	5 ans
<b>2051 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</b>		<b>34 281,88</b>	<b>5 161,00</b>	
11/01/2024	Logiciels Microsoft Office	11 199,65	2 177,00	5 ans
27/02/2024	Assistance technique, ajout Statut dans fichiers SP	1 584,00	267,00	5 ans
29/02/2024	2022-039 FOAD	1 869,60	313,00	5 ans
22/03/2024	Développt fonction ASU sur Ambu Tab	4 380,00	678,00	5 ans
07/05/2024	2023-27 logiciel temps de travail	5 259,60	683,00	5 ans
14/05/2024	2022-044 logiciel indemnités SPV	7 830,00	987,00	5 ans
14/11/2024	2022-039 FOAD	2 159,03	56,00	5 ans
<b>2128 - Autres agencements et aménagements</b>		<b>10 020,00</b>	<b>81,00</b>	
18/10/2024	Pontage fissures enrobé CRZ	2 940,00	29,00	20 ans
06/11/2024	Pontage fissures enrobé DDSIS	4 140,00	31,00	20 ans
08/11/2024	Pontage fissures enrobé BGT	2 940,00	21,00	20 ans
<b>21535 - Réseaux de transmission</b>		<b>18 655,85</b>	<b>1 136,00</b>	
19/04/2024	Matériel Antarès	2 860,85	200,00	10 ans
06/05/2024	4 masques communicants Drager pour VIRT	9 958,49	650,00	10 ans
10/06/2024	100 terminal Birdy	4 430,16	247,00	10 ans
20/09/2024	Matériel Antarès	1 406,35	39,00	10 ans
<b>21561 - Matériel mobile d'incendie et de défense civile</b>		<b>2 194 190,40</b>	<b>71 045,00</b>	
16/01/2024	VSAV GS-866-KF	97 843,45	9 376,00	10 ans
16/01/2024	VSAV GS-101-KG	97 843,45	9 376,00	10 ans
16/01/2024	VSAV GS-206-KG	97 843,45	9 376,00	10 ans
16/01/2024	VSAV GS-277-KG	97 843,46	9 376,00	10 ans
25/01/2024	VSR GS-720-CG USL	178 754,42	8 341,00	20 ans
02/02/2024	frais de publication VID	864,00	78,00	10 ans
12/02/2024	Fonds vert VID GT-616-HT	25 093,80	2 223,00	10 ans
12/02/2024	VID GT-593-HT	25 093,80	2 223,00	10 ans
04/03/2024	équipement VL GS-884-HF	1 782,72	147,00	10 ans
13/03/2024	frais de publication VPL	864,00	34,00	20 ans
22/03/2024	VL Zoé FP-494-SR	14 986,24	2 322,00	5 ans
02/05/2024	frais de publication VPL	324,00	10,00	20 ans
07/05/2024	équipement Fonds vert VID GT-616-HT	1 926,24	125,00	10 ans
07/05/2024	équipement VID GT-593-HT	1 926,24	125,00	10 ans
14/05/2024	frais de publication 2 VID	324,00	20,00	10 ans
27/06/2024	2024-044 VL Chef de Grpt GX-569-FV	23 835,01	1 218,00	10 ans
02/07/2024	gyrophare VL DDA GX-639-TC	478,80	23,00	10 ans
22/07/2024	2024-043 VL électrique DDA GX-639-TC	37 404,50	1 652,00	10 ans
16/09/2024	2024-045 VTP GY-358-ZA BRC	40 702,00	791,00	15 ans
16/06/2024	VSAV 1 chaise portoir	1 243,13	36,00	10 ans
16/09/2024	VSAV 3 chaises portoirs	3 729,40	108,00	10 ans
16/09/2024	2024-042 VID GY-708-ZA TLE	25 566,40	745,00	10 ans
16/09/2024	2024-042 VID GY-875-YZ SDIS	25 566,40	745,00	10 ans
05/11/2024	équip clio GX-569-FV	1 079,83	16,00	10 ans
14/11/2024	CCRM GZ-484-DY BLU	294 716,94	3 847,00	10 ans
14/11/2024	CCFM GY-287-JT	294 329,80	1 921,00	20 ans
14/11/2024	CCFM GY-410-JT	294 329,80	1 921,00	20 ans
21/11/2024	VSAV GZ-518-PH	101 160,86	1 124,00	10 ans
21/11/2024	VSAV GZ-548-PH	101 160,86	1 124,00	10 ans
21/11/2024	VSAV GZ-574-PH	101 160,86	1 124,00	10 ans
21/11/2024	VSAV GZ-761-PH	101 160,87	1 124,00	10 ans
21/11/2024	VPT châssis GY-358-ZA	67 323,02	374,00	20 ans
2024	acomptes sur matériel pour cellule PC mutualisé SDIS24	35 928,65	0,00	20 ans
<b>21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</b>		<b>624 061,51</b>	<b>22 405,00</b>	

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES</b>	<b>B12.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/2024	Durée d'amortissement en années (2)
09/01/2024	FONDS VERT Matériel établissement grande longueur 2023 Acompte 5	17 162,28	1 678,00	10 ans
09/01/2024	FONDS VERT Matériel établissement grande longueur 2023	7 948,80	777,00	10 ans
11/01/2024	FONDS VERT Matériel établissement grande longueur 2023 Acompte	1 323,01	128,00	10 ans
16/02/2024	Matériel de détection 2 détecteurs multigaz	726,31	63,00	10 ans
16/02/2024	FONDS VERT Matériel établissement grande longueur 2023 SOLDE	1 921,19	168,00	10 ans
16/02/2024	FONDS VERT Matériel établissement grande longueur 2023 Acompte n°6	6 149,70	538,00	10 ans
01/03/2024	Pièces de jonction	619,40	51,00	10 ans
15/03/2024	Matériel FPT Formation/TP	468,01	37,00	10 ans
15/03/2024	Motopompe flottante CCRM CS BLU/TP	1 740,00	138,00	10 ans
15/03/2024	Matériel VSAV Formation	1 243,13	98,00	10 ans
15/03/2024	Matériel de détection 10 détecteurs monogaz	988,54	78,00	10 ans
19/03/2024	1 LSU/AH	1 620,72	126,00	10 ans
20/03/2024	18 Défigard + matériel Acompte 1	1 180,61	92,00	10 ans
20/03/2024	18 Défigard + matériel Acompte n° 2	2 624,50	204,00	10 ans
26/03/2024	Pièces de jonction, accessoires hydrauliques, lances	459,97	35,00	10 ans
09/04/2024	18 Défigard + matériel Acompte n° 3	177 134,93	12 891,00	10 ans
09/04/2024	18 Défigard + matériel SOLDE	16 043,24	1 167,00	10 ans
10/04/2024	Echelle de toit FPT formation/TP	948,00	68,00	10 ans
15/04/2024	Combinaison CPS 7900 RCH/TP	4 404,76	313,00	10 ans
15/04/2024	Echelle de toit CS MMC/TP	948,00	67,00	10 ans
22/04/2024	Echelle de toit CS AGL	948,00	65,00	10 ans
26/04/2024	Matériel FPT Formation	1 382,35	94,00	10 ans
06/05/2024	1 LSU/AH	1 620,72	105,00	10 ans
13/05/2024	2 Coussins et accessoires VSR UZC	6 045,10	382,00	10 ans
21/05/2024	Matériel CCRM Beau lieu/TP	5 710,81	348,00	10 ans
25/06/2024	Echelle à coulisse CS BRC/TP	870,84	44,00	10 ans
05/07/2024	Echelle de toit MCL	948,00	46,00	10 ans
05/07/2024	Echelles de toit CS MMC Acompte	948,00	46,00	10 ans
05/07/2024	Echelles de toit CS BRT BLU SOLDE	1 896,00	92,00	10 ans
09/07/2024	8 bouteilles composites TLE	3 497,14	167,00	10 ans
18/07/2024	Echelle à coulisse EGT	870,84	39,00	10 ans
18/07/2024	Masques FPS et accessoires Equipe RCH	2 363,14	106,00	10 ans
24/07/2024	1 LSU/AH	1 620,72	70,00	10 ans
25/07/2024	Motopompe ALS	624,35	27,00	10 ans
25/07/2024	Matériel de détection (détecteur multigaz)	378,29	16,00	10 ans
26/07/2024	Fournitures SPC 4800 équipe RCH	2 528,35	108,00	10 ans
20/08/2024	10 Détecteurs monogaz	1 018,25	37,00	10 ans
03/09/2024	Pièces de jonction	1 924,50	63,00	10 ans
05/09/2024	ARI et accessoires/TP	29 848,79	961,00	10 ans
09/09/2024	1 LSU/AH	1 428,30	44,00	10 ans
23/09/2024	Pièces de jonction, et lances/TP	1 460,04	39,00	10 ans
23/09/2024	Combinaisons équipe plongeur/TP	5 718,29	155,00	10 ans
01/10/2024	Fournitures GRIMP Brancard+antichute et longe	7 552,93	188,00	10 ans
25/10/2024	Echelle à coulisses JUL	870,84	15,00	10 ans
05/11/2024	Matériel de détection (11 détecteur multigaz)	1 388,05	21,00	10 ans
06/11/2024	Tuyaux DN 45 et DN 110 (48) /TP	9 889,20	151,00	10 ans
13/11/2024	Echelle télescopique CCRM BLU	420,82	5,00	10 ans
18/11/2024	Matériel VSR BRC/TP	3 374,57	40,00	10 ans
20/11/2024	Ensemble PILP + accessoires/TP	4 779,60	54,00	10 ans
20/11/2024	Echelle télescopique CTU TLE/TP	420,82	4,00	10 ans
27/11/2024	Kits de conversion pour LSU+Bocaux+Poches	2 577,42	24,00	10 ans
28/11/2024	Rampe de gonflage air respirable CS TLE	12 724,09	116,00	10 ans
28/11/2024	Matériel secours routier VSR BRC Acompte 1	1 840,73	16,00	10 ans
12/12/2024	2 LSU	2 686,42	0,00	10 ans
2024	2020-012 casques B	29 723,93	0,00	10 ans
2024	2020-014 chausants type C	157,45	0,00	10 ans
2024	2020-013 chausants type A	21 618,41	0,00	10 ans
2024	2022-024 parkas et coupe-vent	874,61	0,00	10 ans
2024	vestes et surpantalons	100 914,96	0,00	10 ans
2024	2024-013 chausants type C	11 956,44	0,00	10 ans
2024	2024-018 chuassabts type A	5 653,80	0,00	10 ans
2024	vestes et surpantalons	59 594,96	0,00	10 ans
2024	2022-024 parkas et coupe-vent	24 392,54	0,00	10 ans
2024	tenues de tronçonnage	1 343,00	0,00	10 ans
2158 - Autre installations, matériel et outillage techniques		41 361,48	2 550,00	
19/02/2024	Audiolyser	2 046,60	177,00	10 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

IV-ANNEXES		IV
B - ANNEXES PATRIMONIALES - VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES		B12.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/2024	Durée d'amortissement en années (2)
19/02/2024	Chargeur externe CS1+Transformateur SSSM	2 328,82	201,00	10 ans
05/03/2024	2 tables d'examen médical	351,00	28,00	10 ans
21/05/2024	Tondeuse autoportée	6 987,90	427,00	10 ans
23/05/2024	Compresseur BRC	27 247,54	1 649,00	10 ans
11/06/2024	Débrousailleuse BRC	242,16	13,00	10 ans
20/08/2024	Compresseur bouteille PILP TLE	642,00	23,00	10 ans
01/10/2024	Moteur compresseur atelier	965,46	24,00	10 ans
06/11/2024	Taille haie thermique DDSIS	550,00	8,00	10 ans
<b>21838 - Autre matériel informatique</b>		<b>116 486,62</b>	<b>4 972,00</b>	
25/01/2024	câble projecteur salle Formation	46,24	8,00	5 ans
06/02/2024	Vidéo projecteur salle Formation	3 276,55	611,00	5 ans
20/03/2024	22 PC de bureau	17 812,56	2 780,00	5 ans
06/06/2024	Onduleur USL	3 747,60	426,00	5 ans
29/07/2024	2024-049 PC portables	13 367,52	1 128,00	5 ans
16/10/2024	PC de bureau	456,19	19,00	5 ans
04/12/2024	2024-055 serveur Ussel	5 538,00	0,00	5 ans
04/12/2024	2024-055 serveur Virtualisation	8 940,00	0,00	5 ans
04/12/2024	2024-055 serveur Sauvegarde	8 940,00	0,00	5 ans
11/12/2024	réseau Direction et CIS	54 361,96	0,00	5 ans
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers</b>		<b>21 790,54</b>	<b>867,00</b>	
08/01/2024	rayonnages Logistique	2 810,76	137,00	20 ans
08/01/2024	étagères local habillement Nautique	943,38	46,00	20 ans
09/01/2024	chaises + armoires PRV	637,24	31,00	20 ans
16/01/2024	tables + chaises salle Formation Bât Formation	8941,49	428,00	20 ans
16/01/2024	table+4 chaises RH	658,15	31,00	20 ans
26/03/2024	vestiaire AGL	242,02	9,00	20 ans
23/05/2024	chaise bureau DDSIS	245,59	7,00	20 ans
23/05/2024	20 chaises salle repas DDSIS	1861,44	56,00	20 ans
23/05/2024	2 armoires SSSM	1146,74	34,00	20 ans
31/05/2024	10 chaises salle repas DDSIS	930,72	31,00	20 ans
17/06/2024	2 tableaux magnétiques CTA/CODIS	447,6	12,00	20 ans
09/07/2024	tableau blanc Virt TLE	250,4	5,00	20 ans
11/07/2024	casiers doubles TLE	1183,1	27,00	20 ans
16/09/2024	2 vestiaires BYN	484,03	7,00	20 ans
05/11/2024	armoire+module classement NVC	523,85	4,00	20 ans
18/11/2024	2 vestiaires AGT	484,03	2,00	20 ans
<b>2188 - Autres matériels</b>		<b>53 503,88</b>	<b>2 906,00</b>	
22/03/2024	simulateur de conduite	29 400,00	2 278,00	10 ans
03/06/2024	36 matelas BRC	4 047,41	233,00	10 ans
30/07/2024	TV Led BRC	385,76	16,00	10 ans
13/08/2024	armoire réfrigérée TLE	2 616,00	100,00	10 ans
09/10/2024	rameur+stepper TLE	2 938,32	66,00	10 ans
16/10/2024	vélo elliptique TLE	1 090,00	22,00	10 ans
05/11/2024	4 écrans salle CA DDSIS	12 182,40	189,00	10 ans
26/11/2024	1 micro onde BRC	222,00	2,00	10 ans
05/12/2024	1 micro onde TLE	222,00	0,00	10 ans
11/12/2024	1 TV salle CA	399,99	0,00	10 ans
<b>231311 - Constructions - Travaux</b>		<b>225 148,44</b>	<b>0,00</b>	
2024	Remplacement porte d'entrée DDSIS	7 505,23	0,00	10 ans
2024	Habillage extérieur berce accès aux casiers par les CIS	2 694,82	0,00	10 ans
2024	Habillage extérieur berce accès aux casiers par les CIS/FC	8 784,00	0,00	10 ans
2024	Contrôle d'accès berce aux casiers par les CIS/FC	3 806,40	0,00	10 ans
2024	2023-026 - Etude de programmation pour la construction d'une plateforme commune SAMU/SDIS	13 980,00	0,00	10 ans
2024	Installation interphone Accueil/CDT CD	2 468,40	0,00	10 ans
2024	Fourniture et pose borne électrique double charge SDIS	10 552,80	0,00	10 ans
2024	Fourniture et pose système de gestion contrôle borne électrique SDIS	3 094,80	0,00	10 ans
2024	Remplacement des motorisation portail entrée SDIS + cellules	3 270,50	0,00	10 ans
2024	Mise en conformité électrique CIS MCL remplacement éclairage entrée CS	624,00	0,00	10 ans
2024	Mise en conformité électrique CIS MCL remplacement éclairages LED	1 320,00	0,00	10 ans
2024	BYN Aménagement vestiaires féminin	1 572,77	0,00	10 ans
2024	Motorisation porte sectionnelle VSAV NVC	1 937,33	0,00	10 ans
2024	Mise en conformité portes sectionnelles BYN	1 982,94	0,00	10 ans
2024	Travaux électriques PRV	2 640,00	0,00	10 ans

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur  
019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES</b>	<b>B12.1</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/2024	Durée d'amortissement en années (2)
2024	Travaux plomberie (bac à laver + alimentation Karcher) EGT	2 040,00	0,00	10 ans
2024	Fournitures et pose de grilles anti-rongeurs MCL	959,62	0,00	10 ans
2024	Installation de tôle sur soubassement CS OBJ/FC	1 435,10	0,00	10 ans
2024	Création et déplacement compteur pour sirène APD Acompte	6 049,56	0,00	10 ans
2024	Remplacement porte entrée formation CS BRC/FP	5 871,89	0,00	10 ans
2024	Création et déplacement compteur pour sirène APD/FC SOLDE	1 512,40	0,00	10 ans
2024	Remplacement menuiseries 1er étage CS TGC	13 874,52	0,00	10 ans
2024	Remplacement VMC SRN/FP	2 093,28	0,00	10 ans
2024	Mise en conformité électrique CIS SRN	2 682,72	0,00	10 ans
2024	Remplacement bardage façade principale NVC	23 589,85	0,00	10 ans
2024	Alimentation blocs de secours MTG	192,00	0,00	10 ans
2024	Remplacement radiateurs MTG	7 135,20	0,00	10 ans
2024	Création vestiaire MYS Electricité	4 976,40	0,00	10 ans
2024	Travaux de réaménagement de la cuisine CS BRC/	11 472,00	0,00	10 ans
2024	Création vestiaire femme - Electricité UZC	1 968,00	0,00	10 ans
2024	Complément travaux vestiaire femme - fournitures et pose radiateurs UZC	444,00	0,00	10 ans
2024	Création vestiaire MYS Plâtrerie-Peinture-Faux plonds	1 907,22	0,00	10 ans
2024	Création vestiaire femme - Démolition, plâtrerie, menuiseries, revêtement de sols UZC	9 960,00	0,00	10 ans
2024	Création vestiaire MYS /FP	1 943,78	0,00	10 ans
2024	Création vestiaire MYS Plomberie/FP	1 944,00	0,00	10 ans
2024	Création d'un local JSP 2è étage CS BRT électricité/FP Acompte	3 720,00	0,00	10 ans
2024	Création plafond et peinture sols, murs (SAS VSAV) MTG	8 511,60	0,00	10 ans
2024	Mise en sécurité et conformité portes sectionnelles CS CRZ	1 054,79	0,00	10 ans
2024	Remplacement porte d'entrée Logt 11 CS BRC/FC	1 346,08	0,00	10 ans
2024	Remplacement chaudière Log 15 CS BRC	2 864,96	0,00	10 ans
2024	Remplacement chaudière Log 13 CS BRC	2 530,78	0,00	10 ans
2024	Réfection toiture terrasse Logt BRC escalier E	16 384,13	0,00	10 ans
2024	Réfection toiture terrasse Logt 19 BRC/FC	5 747,81	0,00	10 ans
2024	Réfection toiture terrasse Logt 21 BRC/FC	7 544,00	0,00	10 ans
2024	Remplacement chaudière Log 24 CS BRC	2 882,56	0,00	10 ans
2024	Peinture plafonds Logt N° 6/10/24 CS BRC suite dégâts des eaux Acompte	2 356,20	0,00	10 ans
2024	Réfection de la voierie Logt CS BRC	1 920,00	0,00	10 ans
231561	<b>- Matériel mobile d'incendie et de secours - Travaux</b>	<b>43 116,36</b>	<b>0,00</b>	
2024	transformation VSAV en CTU AB-423-LH	6 480,00	0,00	10 ans
2024	traitement corrosion DDFM 1613SH19	9 299,04	0,00	10 ans
2024	aménag VID GN-969-GX	3 480,00	0,00	10 ans
2024	modif pour tuyaux en échevaux FPT AH-801-FL	2 520,00	0,00	10 ans
2024	moyeu 6530SG19	8 546,44	0,00	10 ans
2024	moteur FA-414-LZ	12 790,88	0,00	10 ans
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>				
<b>Mise à disposition</b>				
<b>Affectation</b>				
<b>Mises en concession ou affermage</b>				
<b>Divers</b>				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES</b>	<b>B12.2</b>

## ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							44 337,00	32 100,60	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							44 337,00	35 051,13	
05/08/2024	CCFM 1314RX19 - CCFM 1314RX19	01/01/2000	0,00	0	0,00	0,00	5 513,00	5 513,00	0,00
05/08/2024	CTU 3986RV19 - CTU 3986RV19	01/01/1999	0,00	0	0,00	0,00	8 434,00	8 434,00	0,00
05/08/2024	CTU 5025SA19 - CTU 5025SA19	01/01/2002	0,00	0	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00	0,00
05/08/2024	CTU 6059SE19 - CTU 6059SE19	01/01/2003	0,00	0	0,00	0,00	4 917,00	4 917,00	0,00
05/08/2024	CTU 9996SW19 - CTU 9996SW19	01/01/2008	3 312,14	0	0,00	3 312,14	3 408,00	95,86	0,00
05/08/2024	VL AD214CL - VL AD214CL	01/01/2009	0,00	0	0,00	0,00	3 474,00	3 474,00	0,00
05/08/2024	VL EN819QF - VL EN819QF	01/01/2005	0,00	0	0,00	0,00	1 943,00	1 943,00	0,00
05/08/2024	VL 9181SG19 - VL 9181SG19	01/01/2004	0,00	0	0,00	0,00	1 716,00	1 716,00	0,00
05/08/2024	VSAV FW054NA - VSAV FW054NA	01/01/2006	5 973,73	0	0,00	5 973,73	3 432,00	-2 541,73	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>							0,00	-2 950,53	
15/02/2024	SUBV83SL19 titre gratuit - SUBV83SL19 titre gratuit	01/01/2024	2 950,53	0	0,00	2 950,53	0,00	-2 950,53	0,00
<b>Mise à disposition</b>							0,00	0,00	
<b>Affectation</b>							0,00	0,00	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à la réforme</b>							0,00	0,00	
<b>Divers</b>							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B13</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	44 337,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	44 337,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	9 285,87

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 421 410,14
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 421 410,14

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 421 410,14
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 421 410,14

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	1 650 000,00	1 549 360,62	1 493 723,05	3 043 083,67
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	3 837 337,00	3 735 299,41	1 118 750,00	4 854 049,41
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	2 187 337,00	2 185 938,79	-374 973,05	1 810 965,74
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 421 410,14			1 421 410,14
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	1 421 410,14			1 421 410,14
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				3 232 375,88

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 650 000,00</b>	<b>1 549 360,62</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 460 000,00</b>	<b>1 366 158,03</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 460 000,00	1 366 158,03
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>190 000,00</b>	<b>183 202,59</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	190 000,00	183 202,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 837 337,00</b>	<b>3 735 299,41</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>569 000,00</b>	<b>563 875,88</b>
10222	FCTVA	331 000,00	327 272,27
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276348	Créance Autres communes	216 000,00	215 047,00
276358	Créance Autres groupements	22 000,00	21 556,61
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>3 268 337,00</b>	<b>3 171 423,53</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	117 000,00	116 944,36
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	1 000,00	886,01
2805	Licences, logiciels, droits similaires	196 000,00	183 094,01
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	2 566,93
28128	Autres aménagements de terrains	6 000,00	5 656,15
281311	Bâtiments administratifs	125 000,00	124 230,10
281315	Centres d'incendie et de secours	450 000,00	449 091,63
281318	Autres bâtiments publics	58 000,00	57 235,72
281535	Réseaux de transmission	119 000,00	107 682,26
281536	Réseaux d'alerte	25 000,00	24 876,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281561	Matériel roulant	1 424 000,00	1 402 734,31
281568	Autre matériel, outillage incendie	374 000,00	373 169,09
281578	Autre matériel technique	41 000,00	40 966,42
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 000,00	2 550,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	44 000,00	43 680,77
28181	Installations générales, aménagt divers	2 000,00	1 495,51
281838	Autre matériel informatique	162 000,00	161 631,99
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	33 000,00	32 732,78
28188	Autres immo. corporelles	41 000,00	40 199,49
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 337,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un loissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votés disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2016P002E06	AP-SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	20, 21	2 067 560,41	0,00	-370 382,44	110 000,00	527 423,24	-707 805,60	19 053,60	-806 859,28
2016P004E11	PACTE CAPACITAIRE 2023-2026	21	0,00	2 320 000,00	1 820 000,00	0,00	0,00	1 820 000,00	588 659,60	1 231 340,40
<b>TOTAL</b>			<b>2 067 560,41</b>	<b>2 320 000,00</b>	<b>1 449 617,56</b>	<b>110 000,00</b>	<b>527 423,24</b>	<b>1 032 194,32</b>	<b>607 713,20</b>	<b>424 481,12</b>

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.  
 (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.  
 (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.  
 (6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	7,63	9,16	0,00	0,70

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>	<b>C3.1</b>

## Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION</b>	<b>C3.2</b>

## Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

### AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
  - à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
- La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - CA - 2024

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

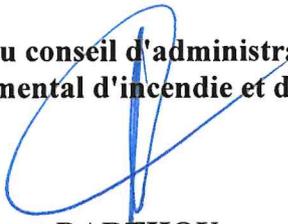
Réception par le préfet : 28/03/2025

**ARRETE - SIGNATURES**  
**DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**ANNEE 2024**

Présenté par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

A TULLE, le 11 mars 2025

**Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours**

  
**Laurent DARTHOU**

---

Délibéré par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

A TULLE, le 11 mars 2025

**Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours**

  
**Laurent DARTHOU**

**Les autres membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours :**

EXCUSÉ
Christophe ARFEUILLERE


Agnès AUDEGUIL

EXCUSÉE
Audrey BARTOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2024 :**

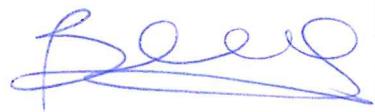
**Suite des signatures des autres membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours :**



Jean-Claude BESSEAU



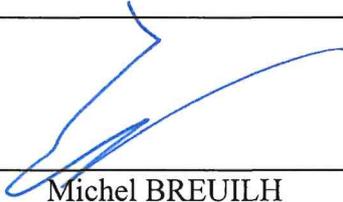
Pascale BOISSIERAS



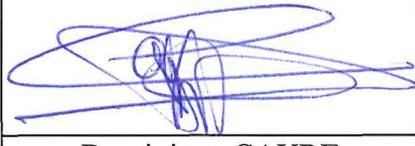
Emilie BOUCHETEIL

EXCUSÉ

Julien BOUNIE



Michel BREUILH



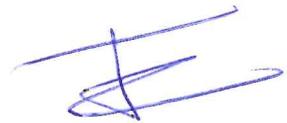
Dominique CAYRE



Gérard COIGNAC

EXCUSÉ

Francis COMBY



Jacqueline CORNELISSEN

EXCUSÉ

Pascal COSTE

EXCUSÉ

Jean-Jacques DELPECH



Sébastien DUCHAMP

EXCUSÉE

Josette FARGETAS

EXCUSÉ

Philippe GONZALEZ

EXCUSÉ

Jean-Jacques LAUGA

EXCUSÉ

Didier MARSALEIX

EXCUSÉ

Christophe PETIT

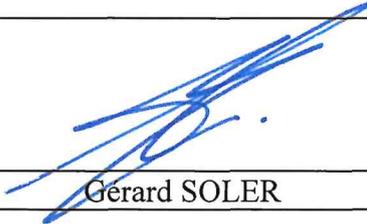
EXCUSÉ

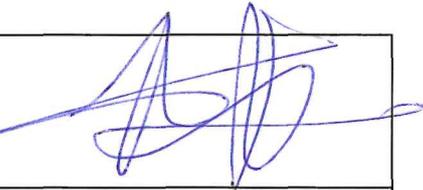
François RATELADE

**SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2024 :**

**Suite des signatures des autres membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours :**

EXCUSÉE  
Rosine ROBINET

  
Gérard SOLER

  
Jean-Marie TAGUET

EXCUSÉE  
Sonia TROYA



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE

— ◆ —  
CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

DELIBERATION N°CA-2025-02-12

AFFECTATION DES RESULTATS  
EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## RAPPORT

---

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, le projet d'affectation des résultats de l'exercice 2024.

### I - PRESENTATION DES RESULTATS

#### 1/ RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	:	6 127 666,69 €
Recettes d'investissement	:	5 279 982,24 €
Excédent d'investissement antérieur	:	<u>1 421 410,14 €</u>
<u>Solde d'exécution cumulé</u> :		<b>573 725,69 €</b>
Restes à réaliser dépenses	:	1 493 723,05 €
Restes à réaliser recettes	:	1 118 750,00 €
<u>Résultat global de la section d'investissement</u> (reports compris) :		<b>198 752,64 €</b>

#### 2/ RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	:	24 044 158,43 €
Recettes de fonctionnement	:	<u>24 692 378,53 €</u>
<u>Résultat de l'exercice</u> :		<b>648 220,10 €</b>
Excédent de fonctionnement antérieur	:	<u>1 445 068,69 €</u>
<u>Total à affecter</u> :		<b>2 093 288,79 €</b>

### II - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Chaque section dégage un résultat de l'exercice positif.

En ce qui concerne l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, je propose le maintien en section de fonctionnement du solde du résultat de fonctionnement à reporter, soit 2 093 288,79 €.

#### AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- 2 093 288,79 € provenant du résultat de fonctionnement cumulé 2024.

#### AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- 573 725,69 € provenant du solde d'exécution cumulé 2024.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces propositions d'affectation.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

---

**ARTICLE UNIQUE** : décide d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement exercice 2024 au budget du SDIS exercice 2025 comme suit :

- 2 093 288,79 € provenant du résultat de fonctionnement cumulé 2024 à la section de fonctionnement.
- 573 725,69 € provenant du solde d'exécution cumulé 2024 à la section d'investissement.

Le secrétaire de séance

  
Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS

  
Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice ..... : 22

Quorum..... : 12

Présents..... : 12

Procurations..... : 0

Nombre de votants ..... : 12

Pour ..... : 12

Contre ..... : 0

Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE

CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

DELIBERATION N°CA-2025-02-13

BUDGET PRIMITIF DU SDIS  
EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

Etaient présents :

- Membre de droit : M. Vincent BERTON.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- Membres à voix consultative : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- Assistaient également à la séance : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

Etaient excusés : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

---

Le budget primitif soumis à votre approbation s'élève dans sa globalité, en dépenses et en recettes, à 36 501 283,90 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Les propositions budgétaires qui vous sont présentées ont été élaborées avec la volonté d'améliorer les pratiques et de rendre les moyens mobilisés pour protéger la population les plus efficaces possible. L'objectif d'éviter de trop peser sur les budgets des collectivités partenaires tout en continuant à maintenir le niveau d'équipement et de fonctionnement, et en prenant les mesures nécessaires pour assurer une situation saine du SDIS ont guidé l'élaboration de ce projet budgétaire.

## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 26 562 420,13 €.

### A - LA REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR

A l'issue de l'exercice 2024, le compte administratif approuvé lors d'un rapport précédent de cette même séance a fait apparaître un résultat de fonctionnement reporté de 2 093 288,79 €.

Comme expliqué précédemment ce montant a été intégré dans le projet de BP 2025.

Pour mémoire, la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 ne permettant plus de prendre en compte les crédits inscrits au titre des dépenses imprévues dans l'équilibre du budget, l'intégralité des crédits sont affectés sur les différents chapitres participant à l'équilibre budgétaire.

De plus, le SDIS ayant modifié sa pratique en matière de calendrier de vote du budget depuis 2023, les comparaisons budgétaires sont réalisées en tenant compte du budget prévisionnel « total » c'est-à-dire après intégration du résultat réalisé auparavant lors du vote du budget supplémentaire.

### B - LES DEPENSES

#### ◆ CHAPITRE GLOBALISE 011 : charges à caractère général

Avec un montant défini à 5 022 320,13 €, ce chapitre représente près de 19 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en augmentation de 4,4 % par rapport à 2024, soit près de 210 000 €.

#### EVOLUTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES DU CHAPITRE 011 DES BUDGETS 2021 A 2025

Libellé	BT 2021	BT 2022	BT 2023	BT 2024	PROJET BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 980 540,14	23 681 571,64	23 779 756,28	25 586 272,38	26 562 420,13
011 - Charges à caractère général	3 402 117,98	3 803 756,06	4 443 756,28	5 115 172,38	5 022 320,13
variation en pourcentage	0,35%	11,81%	16,83%	15,11%	-1,82%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement BTOTAL	14,80%	16,06%	18,69%	19,99%	18,91%

Les documents annexés vous donnent le détail de chaque article qui compose ce chapitre, mais, je vous propose d'examiner plus attentivement ceux qui présentent les variations les plus importantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

### Crédits en diminution par rapport au Budget total 2024

Seulement trois articles sont en diminution. Chaque année, il ne vous est présenté que ceux dont les baisses sont les plus importantes (à partir de 10 000,00 €).

- **Article 60612** : énergie - électricité ..... 710 000,00 €  
Pour faire face à l'augmentation des énergies subies en 2023 et tenir compte de celles annoncées pour le début d'année 2024, il avait été inscrit 900 000 € au BP 2024. Compte tenu de la réalisation budgétaire 2024, 710 000 € semblent suffisants pour l'année 2025, soit une diminution de 190 000 €.
- **Article 617** : études et recherches ..... 86 000,00 €  
Sur l'enveloppe de 108 000 € inscrite lors du BP 2024, certains audits n'ont pas pu être réalisés. Pour l'année 2025, il est nécessaire de prévoir les crédits pour finaliser le SDACR et RO, une AMO Aide à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du RGPD Règlement Général de la Protection des Données, une AMO pour le renouvellement des marchés des différentes assurances, un audit sur la sécurité informatique et un audit énergétique des sites les plus importants. La diminution entre les deux années s'élève à 22 000 €.

### Crédits maintenus par rapport au Budget total 2024

Pour 11 articles, les crédits budgétaires sont reconduits à l'identique pour un montant global de 576 800 €, soit près de 11,5 % du chapitre 011.

### Crédits revalorisés par rapport au Budget total 2024

La plupart des articles sont en augmentation du fait essentiellement de l'augmentation des tarifs. Comme précédemment, je vous propose de limiter l'examen détaillé aux augmentations les plus significatives du chapitre 011 (au-delà de 10 000 €).

- **Article 60624** : produits de traitement ..... 40 000,00 €  
Pour respecter la réglementation européenne représentant une avancée écologique importante, il nous faut évoluer vers un émulseur sans fluor. La reconstitution des stocks dans les véhicules et les CIS entraîne une augmentation du coût de 34 000 €.
- **Article 60636** : habillement et vêtements de travail ..... 162 000,00 €  
Une augmentation de 12 000 € est constatée sur cet article pour faire face aux achats de TSI pour les différentes recrues et pour le renouvellement des tenues usagées.
- **Article 6068** : autres matières et fournitures ..... 159 672,38 €  
Plus de 31 000 € supplémentaires sont inscrits sur cet article pour prendre en compte les demandes d'équipement exprimés lors du recensement des besoins par les différents services.
- **Article 61358** : autres locations mobilières ..... 104 000,00 €  
38 600 € d'augmentation de crédits liés essentiellement à une location d'outils informatiques opérationnels et administratifs. En effet, de plus en plus de solutions informatiques, logiciels notamment sont accessibles par abonnement et non plus par simple acquisition.
- **Article 615221** : entretien et réparations sur bâtiments publics ..... 121 000,00 €  
L'augmentation de 39 000 € provient essentiellement de l'entretien de pylônes haubanés. Cette année, il est prévu de procéder à l'entretien de 3 pylônes et d'en démonter 3 qui ne sont plus utilisés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- **Article 61551** : entretien et réparations sur matériels roulants ..... 237 000,00 €  
Face à l'augmentation des tarifs pour le nouveau marché de l'entretien des poids lourds ainsi que l'entretien courant de ce type de véhicules, il est plus prudent d'augmenter cet article de 55 000 €.
- **Article 61558** : entretien et réparation sur autres biens mobiliers .....71 500,00 €  
La proposition 2025 est en augmentation de 17 200 € par rapport au budget 2024.
- **Article 6156** : frais de maintenance ..... 519 000,00 €  
Une enveloppe supplémentaire de 44 000 € est inscrite pour faire face à l'indexation des différents contrats de maintenance liés notamment au système d'alerte mais aussi pour prendre en compte sur une année pleine les nouveaux contrats suite aux différents changements de logiciels (Formation, Médical et RH).
- **Article 6168** : primes d'assurances autres ..... 325 000,00 €  
53 000 € de crédits supplémentaires sur cet article en raison notamment de la prime des risques statutaires des agents qui augmente de presque 40 000 €.
- **Article 6184** : versements à des organismes de formation ..... 252 000,00 €  
72 000 € de crédits supplémentaires pour les formations des sapeurs-pompiers à recruter sur l'année 2025 et pour les frais dus au titre de la participation aux frais d'organisation des concours (caporal et sergent).
- **Article 6288** : autres charges diverses sur services extérieurs ..... 93 000,00 €  
L'augmentation de cette enveloppe est notamment liée à la nécessité de procéder à la décontamination des cuves contenant l'émulseur fluoré avant de procéder, comme précisé précédemment, à l'achat d'un produit conforme à la réglementation (article 60624).

♦ **CHAPITRE GLOBALISE 012 : Charges de personnel**

⇒ Charges de personnel - chapitre 012

Ce chapitre, évalué à 17 870 000 € pour le budget primitif de 2025, constitue le premier poste de dépenses du SDIS 19. Il représente plus de 67 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif.

Par rapport aux prévisions budgétaires 2024, il est en augmentation de 7,67 % soit 1 273 600 €.

1) Les personnels statutaires

Comme cela a été évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, l'évaluation financière des rémunérations et charges des personnels statutaires prend en compte les évolutions réglementaires imposées au niveau national.

Aux différentes réformes précédentes qui pèsent sur le budget du SDIS, les nouvelles dispositions portant augmentation des cotisations CNRACL (+3%) et URSSAF (+1%) sur les rémunérations des fonctionnaires représentent plus de 300 000 €. A cela, s'ajoute la revalorisation du budget au titre du glissement vieillesse technicité, évaluée en moyenne à 1,2%. Il est également nécessaire d'intégrer la prévision de recrutements sur les postes actuellement vacants. Parmi ces prévisions de dépenses se trouve celle correspondant au coût d'un agent de catégorie A mis à disposition, qui bien qu'intégralement compensée en recettes, doit être intégrée au niveau des dépenses pour près de 84 000 €.

Pour plus de précisions, vous trouverez ci-dessous le récapitulatif qui vous avez été présenté lors du débat d'orientations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Evolution rémunération SPP PATS de 2021 à 2025	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025
Eléments de variation	prime de feu année pleine = 305 000 €	prime de feu année pleine = 305 000 €	prime de feu année pleine = 305 000 €	prime de feu année pleine = 305 000 €	prime de feu année pleine = 305 000 €
	contrat médiateurs COVID 134 000 €	aug valeur point +3,5%	aug valeur point +3,5%	aug valeur point +3,5% 400 000 €	aug valeur point +3,5% 400 000 €
		6 mois = 200 000 €	1 an = 400 000 €	Revalorisation de 5 points indice & 3 emplois année pleine (DDA+2LT) = 214 000 €	Revalorisation de 5 points indice 60 000 €
				NBI adjudant = 25 000 €	NBI adjudant = 25 000 €
				GIPA & RI année pleine 3 emplois = évalué à 113 000 € dont 75 000€ de GIPA non versée = 40 000 €	GIPA non valorisée mesure gouvernementale
					Recrutement commandant remplacement mise à disponibilité = 84 000€
					Cotisation pat URSSAF 55 000 €
					Cotisation CNRACL 276 000€
				Cotisations patronales associées = 73 500 €	Impact sur l'ensemble des charges de personnel
			- DDA 9 m - 1lt 8m	ensemble des postes du tableau des emplois financés (prorata)	

– **Article 6218** : autre personnel extérieur

Cette enveloppe qui sert essentiellement à rembourser au centre de gestion le salaire d'agents non titulaires mis à disposition pour pallier l'absence d'agents titulaires est augmentée de 14 000 €, soit 34 000 € pour le remplacement d'un agent en longue maladie.

– **Article 6331** : versement mobilité

Inscription de 32 000 €. Bien que le versement de la contribution soit effectué auprès de l'URSSAF, il convient de la comptabiliser sur l'article dédié.

– **Article 6332** : cotisations FNAL

Inscription de 28 000 €

– **Article 6336** : cotisations au C.N.F.P.T. et au centre de gestion

Inscription de 113 000 €.

– **Article 6338** : cotisations CSG et RDS

Inscription de 17 000 €. Seules les cotisations patronales sont à inscrire sur cet article. Les cotisations salariales sont maintenues à l'article 64111. Il y avait eu une mauvaise imputation comptable lors du vote du BP 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- **Article 64111** : rémunérations principales  
Inscription de 5 550 000 € pour financer l'ensemble des postes figurant au tableau des emplois du SDIS 19 avec la prise en compte du G.V.T., glissement vieillesse technicité de 1,2 %. L'erreur d'imputation de la cotisation salariale de CSG et RDS a été rectifiée.
- **Article 64112** : supplément familial et indemnité de résidence  
Inscription de 65 000 €.
- **Article 64113** : N.B.I.  
Inscription de 58 000 €.
- **Article 64118** : autres indemnités  
L'enveloppe budgétaire consacrée à cet article est définie à 3 670 000 €.
- **Article 64131** : Rémunérations du personnel non titulaire  
Inscription de 63 000 €. Il est budgété un poste pour le renfort d'un sapeur-pompier dans les CIS pour pallier diverses absences.
- **Article 64136** : Personnel non titulaire-Indemnités liées à la perte d'emploi  
Inscription de 3 000 € pour le poste de renfort d'un sapeur-pompier.
- **Article 64138** : Autres indemnités du personnel non titulaire  
Inscription de 25 000 €.
- **Articles 6451** : cotisations à l'U.R.S.S.A.F.  
Inscription de 800 000 € pour ces cotisations.
- **Article 6453** : cotisations aux caisses de retraite  
Inscription de 2 490 000 €.
- **Article 6454** : cotisations ASSEDIC  
Inscription de 5 000 € pour le paiement des cotisations ASSEDIC en lien avec la prévision de rémunérations de personnel contractuel citée ci-dessus.
- **Article 6456** : cotisations au FNC du supplément familial  
Reconduction de 15 000 €.
- **Article 6474**: versement aux œuvres sociales  
Inscription de 119 000 €. Ce versement est calculé par l'application d'un coefficient de 1,5 % sur la masse salariale totale.
- **Article 6475** : médecine du travail, pharmacie  
Inscription des crédits pour 16 000 € pour les visites médicales et actes biologiques faits pour l'ensemble des personnels (SPP, SPV et PATS).

.../...

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## 2) Les sapeurs-pompiers volontaires

Les bases d'indemnisation horaire des sapeurs-pompiers volontaires, fixées par arrêté ministériel, sont indexées sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation et ont été revalorisées de 3% au 1<sup>er</sup> octobre 2023. Bien qu'il n'y ait pas eu de revalorisation des taux pour l'année 2024, la perspective d'une augmentation a été intégrée dans l'évaluation budgétaire de 2025.

L'article 6414 - Personnel rémunéré à la vacation - qui regroupe l'ensemble des indemnisations servies aux SPV est proposé à 4 150 000 € avec une augmentation de 295 000 € par rapport aux besoins de financement constatés en 2024. Je vous précise la répartition des indemnités :

- 2 787 000 € au titre des indemnisations des interventions, des gardes, des tâches administratives et techniques...,
- 34 000 € pour l'indemnisation des astreintes de la chaîne de commandement,
- 430 000 € pour les sapeurs-pompiers en formation (formateurs et stagiaires),
- 730 000 € pour l'indemnisation de la disponibilité.
- 14 000 € pour les indemnités versées aux employeurs
- 155 000 € pour les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers affectés à la surveillance des baignades. Je vous rappelle que ces indemnités nous sont remboursées par les collectivités bénéficiant de cette prestation.

– **Article 6458** : cotisations aux autres organismes sociaux

Si dans un 1<sup>er</sup> temps, avec la mise en place de l'instruction comptable M57, il a été envisagé de globaliser l'ensemble des versements liés aux allocations à destination des anciens SPV sur l'article 646, lors de la mise en application, il est apparu plus pertinent de distinguer les prestations versées directement par le SDIS à ses anciens SPV de celles versées via un organisme de gestion dédié. Ainsi, les crédits affectés au financement de la NPF et du Compte Engagement Citoyen CEC sont inscrits sur cet article. Ils sont évalués à 279 000 € pour 2025.

– **Article 646** : allocation de vétérance

Les crédits nécessaires au financement de l'allocation de vétérance et de l'allocation de fidélité versées directement à nos sapeurs-pompiers « retraités », bénéficiaires des dispositions antérieures à la mise en place de la PFR, sont inscrits sur l'article 646. Il est proposé une prévision de 335 000 €.

### EVOLUTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES DU CHAPITRE 012 DES BUDGETS 2021 A 2025

Libellé	BT 2021	BT 2022	BT 2023	BT 2024	PROJET BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 980 540,14	23 681 571,64	23 779 756,28	25 586 272,38	26 562 420,13
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 466 000,00	15 490 600,00	16 073 900,00	16 844 900,00	17 870 000,00
variation en pourcentage	3,74%	0,16%	3,77%	4,80%	6,09%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement BT	67,30%	65,41%	67,59%	65,84%	67,28%

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

♦ **CHAPITRE 65 : charges de gestion courante**

La prévision budgétaire de l'ensemble de ce chapitre est de 188 100 € en diminution de 13 100 € par rapport au budget 2024.

Les dépenses les plus importantes de ce chapitre sont réalisées sur les articles :

– **Article 65311** : indemnités des élus du SDIS

Inscription de 26 000 € pour l'indemnité versée au président et vice-présidents.

– **Article 6558** : autres contributions obligatoires

52 000 € sont reconduits pour assurer le paiement des contributions pour l'utilisation de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT - réseau ANTARES).

– **Article 65748** : subventions de fonctionnement aux associations

Inscription de 98 000 € pour des subventions suivantes :

- pupilles : 1 500 €
- amicale des personnels de la direction : 7 800 €
- union départementale : plafond de 88 700 €

Ces attributions de subventions font l'objet d'un rapport et d'une délibération spécifiques.

♦ **CHAPITRE 66 : charges financières**

– **Article 66111** : intérêts réglés à l'échéance

Inscription de 195 000 € pour l'ensemble des contrats conclus à ce jour. Cet article est en diminution de 3 000 €. Vous trouverez en annexe du budget primitif un état des contrats conclus.

– **Article 66112** : intérêts - rattachement des I.C.N.E. (Intérêts courus non échus)

Inscription de 2 000 € pour la variation des I.C.N.E. de 2024 à 2025.

**EVOLUTION DES INTERETS D'EMPRUNTS DE 2021 A 2025**

Libellé	BT 2021	BT 2022	BT 2023	BT 2024	PROJET BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 980 540,14	23 681 571,64	23 779 756,28	25 586 272,38	26 562 420,13
66 - charges financières	208 000,00	171 000,00	161 000,00	204 000,00	197 000,00
variation en pourcentage	0,00%	-17,79%	-5,85%	26,71%	-3,43%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement BT	0,91%	0,72%	0,68%	0,80%	0,74%

♦ **CHAPITRE 67 : charges exceptionnelles**

Inscription de 5 000 € sur l'unique article 673-Titres annulés (sur exercices antérieurs) de ce chapitre, soit une augmentation de 2 000 €.

♦ **CHAPITRE 68 : dotations aux amortissements**

– **Article 6811** : dotation d'amortissement

Pour 2025, cette dotation est évaluée à 3 280 000 €. La dotation au prorata temporis de 2025 est évaluée à 160 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## EVOLUTION DES DOTATIONS D'AMORTISSEMENTS DE 2021 A 2025

Libellé	BT 2021	BT 2022	BT 2023	BT 2024	PROJET BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 980 540,14	23 681 571,64	23 779 756,28	25 586 272,38	26 562 420,13
6811 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 625 000,00	2 810 000,00	2 900 000,00	3 224 000,00	3 280 000,00
variation en pourcentage	2,14%	7,05%	3,20%	11,17%	1,74%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement CA	11,42%	11,87%	12,20%	12,60%	12,35%

### C - LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 24 469 131,34 € comprennent :

♦ Les contributions financières rendues obligatoires par la loi du 3 mai 1996 (article 35)

Comme décidé lors du dernier CASDIS de 2024, aucune revalorisation n'a été appliquée sur les contributions des communes, EPCI et du département. L'ensemble des contributions représentent 21 608 231,34 €.

- La contribution du département :

Pour le budget primitif 2025, elle est maintenue à 10 650 000 € conformément à l'avenant de la convention de partenariat entre le Conseil départemental et le SDIS.

- Le « contingent incendie » :

La recette attendue à ce titre est de 4 071 021,31 € pour les contributions 2025 des communes et EPCI. Malgré la décision du SDIS de ne pas procéder à une revalorisation, cette recette est en légère augmentation de 10 027,65 € par rapport à celle de 2024. Ceci est la conséquence de l'augmentation de la population fiscale et/ou du changement de tranche de potentiel fiscal pour quelques communes.

- Les transferts financiers liés au transfert des compétences de gestion :

Suite au gel du taux de revalorisation des transferts financiers pour l'année 2025, ils sont donc reconduits pour 6 887 182,38 €. Ces transferts seront versés par trimestre au cours de l'exercice.

Le total des contributions communales et intercommunales s'élève à 10 958 231,34 € répartis entre :

- l'article 74748 (autres communes) : 1 547 727,83 €
- l'article 74758 (autres groupements de collectivités) : 9 410 503,51 €

### EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DE 2021 A 2025

	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	PROJET BP 2025
Conseil départemental	9 200 000,00	9 500 000,00	10 100 000,00	10 650 000,00	10 650 000,00
taux d'évolution appliqué	0,00%	0,00%	6,20%	5,45%	0,00%
taux d'évolution réel	2,22%	3,26%	6,32%	5,45%	0,00%
Communes et EPCI (contingents + transferts financiers)	9 530 517,98	9 784 255,47	10 385 083,26	10 948 203,69	10 958 231,34
taux d'évolution appliqué	0,00%	2,70%	6,20%	5,45%	0,00%
taux d'évolution réel	-0,06%	2,66%	6,14%	5,42%	0,09%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

◆ Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement

12 000 € sont inscrits pour le FCTVA sur les dépenses réalisées en 2023 pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments du SDIS

◆ Les atténuations de charges de personnel (chapitre 013)

L'article 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel, est évalué à 35 000 €. Je vous rappelle que cet article est en forte diminution par rapport aux années précédentes car les remboursements des traitements pour les agents mis à la disposition d'autres organismes sont imputés dorénavant à l'article 70848.

◆ Des recouvrements de prestations

- Article 70685 : interventions soumises à facturation (article L1424-42 du CGCT)

La prévision pour 2025 est inscrite pour 610 000 € répartie ainsi :

- 50 000 € de remboursement d'A.S.F. pour les interventions réalisées sur leur réseau autoroutier,
- 28 000 € pour la facturation des services de sécurité à divers organismes organisateurs de manifestations sportives ou festives,
- 500 000 € pour le remboursement des carences ambulancières (tarif maintenu pour 2024 à 209 €).
- 32 000 € pour la facturation des autres services (personnes bloquées dans les ascenseurs, bâchage des toitures, dispositifs anti-pollution, etc. ...).

- Article 70848 : mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes

Inscription de 532 000 € pour :

- la refacturation aux communes concernées des services nautiques des mois de juillet et août : 180 000 €,
- la mise à disposition de 3 agents après d'organismes extérieurs (DGSCGC, ENSOSP et CNFPT) : 352 000 €.

- Article 706888 : autres prestations de service

Inscription de 65 000 € pour la refacturation des stages organisés par le SDIS et ouverts à titre payant à des sapeurs-pompiers d'autres SDIS.

- Article 70878 : remboursement de frais par des tiers

Inscription de 510 000 €, soit une augmentation de 500 000 € par rapport à 2024. Il est notamment pris en compte une recette de plus de 418 000 € au titre de la substitution ambulancière pour les secteurs de Peyrelevade, Bort Les Orgues, Egletons, Meyssac et Argentat.

Sont inscrits également plus de 80 000 € pour le remboursement des différentes colonnes de renfort.

◆ Des autres produits de gestion courante

- Article 752 : revenus des immeubles

La recette attendue est évaluée à 234 000 €. Il s'agit du recouvrement des loyers et charges locatives des appartements situés dans l'enceinte du CIS de Brive (188 000 €) ainsi que les loyers perçus pour les locaux occupés à la Direction par le SAMU (46 000 €).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- **Article 75888** : autres produits divers de gestion courante  
Inscription de 8 000 € pour le remboursement par notre assureur des sinistres de matériels et pour comptabiliser les soldes de contrepassations des rattachements des charges.
- **Article 76238** : remboursements d'intérêts d'emprunts par d'autres tiers  
35 200 € sont inscrits au titre des communes et E.P.C.I. pour leurs participations annuelles (part des intérêts) aux constructions des CIS de Chamberet, Objat, Meymac, Montaignac-Saint-Hippolyte, Bugeat, Peyrelevade, Vigeois, Egletons, Corrèze, Ussel et Meyssac (travaux cofinancés).
- **Article 773** : mandats annulés (sur exercices antérieurs)  
Reconduction d'une provision de 1 000 €.
- ◆ **De la neutralisation des amortissements des dépenses bâtimementaires (article 77681)**  
622 000 € sont inscrits pour ordre.
- ◆ **De la quote-part des subventions d'investissement (subventions de l'Etat et communales pour construction CIS) transférées au compte de résultat (article 777)**  
196 700 € sont inscrits pour ordre.

### EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS 2021 A 2025

CHAPITRES	BT 2021	BT 2022	BT 2023	BT 2024	PROJET BP 2025	Variation N/(N-1)
<b>DEPENSES</b>						
011 - Charges à caractère général	3 402 117,98	3 803 756,06	4 443 756,28	5 115 172,38	5 022 320,13	-1,82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 466 000,00	15 490 600,00	16 073 900,00	16 844 900,00	17 870 000,00	6,09%
65 - Autres charges de gestion courante	190 900,00	193 600,00	200 100,00	189 200,00	188 100,00	-0,58%
66 - Charges financières	208 000,00	171 000,00	161 000,00	204 000,00	197 000,00	-3,43%
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00	669 000,00	1 000,00	9 000,00	5 000,00	-44,44%
68 - Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 625 000,00	2 810 000,00	2 900 000,00	3 224 000,00	3 280 000,00	1,74%
022 - Dépenses imprévues	1 080 522,16	543 615,58	0,00	0,00	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>22 980 540,14</b>	<b>23 681 571,64</b>	<b>23 779 756,28</b>	<b>25 586 272,38</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>3,82%</b>
<b>RECETTES</b>						
013 - Atténuations de charges	228 000,00	207 000,00	197 000,00	32 000,00	35 000,00	9,38%
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	640 000,00	840 000,00	763 000,00	1 408 000,00	1 717 000,00	21,95%
74 - Contributions et participations	19 030 517,98	19 284 256,06	20 485 083,26	21 614 203,69	21 620 231,34	0,03%
75 - Autres produits de gestion courante	163 500,00	174 000,00	220 000,00	228 000,00	242 000,00	6,14%
76 - Produits financiers	55 000,00	48 000,00	50 000,00	43 000,00	35 200,00	-18,14%
77 - Produits exceptionnels	136 000,00	8 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00%
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	679 000,00	693 200,00	705 000,00	815 000,00	818 700,00	0,45%
Résultat de fonctionnement reporté	2 048 522,16	2 427 115,58	1 358 673,02	1 445 068,69	2 093 288,79	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>22 980 540,14</b>	<b>23 681 571,64</b>	<b>23 779 756,28</b>	<b>25 586 272,38</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>3,82%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses nouvelles inscrites au BP 2025 s'élèvent à 8 445 140,72 €, soit une augmentation de plus de 1 850 000 € par rapport aux dépenses nouvelles inscrites lors du BP 2024, soit 28 % d'augmentation.

Les dépenses reportées et lissées sont quant à elles en diminution de 1 010 000 € environ., soit 40 % de diminution.

Avec l'intégralité de ces opérations, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 9 938 863,77 €, soit une augmentation de 9,25 %.

### A - LA REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR

A l'issue de l'exercice 2024, le compte administratif approuvé lors d'un précédent rapport de cette séance du jour a fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 573 725,69 €.

Ce montant est intégré dans le projet de BP 2025.

### B - LES DEPENSES

#### 1/ Les dépenses reportées :

Elles sont définies pour 1 493 723,05 € et sont réparties comme suit

#### - Article 2041482 :

Subventions d'équipement aux autres communes-bâtiments et installations ..... 65 000,00 €

Cette inscription de crédits représente les soldes des subventions à verser aux communes ou EPCI porteurs du projet de construction de CIS. Sont concernées la Communauté de Commune du Pays de Lubersac - Pompadour pour le CIS du secteur de Lubersac et Communauté de Communes Xaintrie Val'dordogne pour le CIS d'Argentat.

#### - Article 2128 :

Autres agencements et aménagements ..... 18 240,00 €

Ces crédits concernent l'aménagement du terrain de football au CIS de Brive.

#### - Article 21535 :

Réseaux de transmission ..... 14 464,28 €

Ces crédits concernent essentiellement la sécurisation des faisceaux hertziens liés au réseau national partagé de sécurité publique (INPT) qui n'a pas pu être réalisée.

#### - Article 21561 :

Matériel roulant d'incendie et de défense incendie ..... 1 224 939,68 €

Ce montant important s'explique par le défaut de livraison en 2024 de certains véhicules commandés sur cet exercice. Ce sont donc 1 VSR, 1 FPT, 1 VEMA, 1 cellule CP de site mutualisée avec le SDIS24, 1 bateau, l'équipement du VPL et des équipements pour 2 VID et 2 VTP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- **Article 21568 :**  
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense incendie ..... 20 801,71 €  
Cela concerne d'une part, des commandes de matériel de secours et de lutte contre l'incendie pour un montant de 18 240,87 €.  
Et d'autre part, les effets vestimentaires qui n'ont pas été livrés sur l'année 2024 pour un montant de 2 560,84 €.
  
- **Article 2158 :**  
Autres installations, matériel et outillage techniques ..... 453,60 €  
Cela concerne du matériel pour le groupement Logistique.
  
- **Article 21838 :**  
Autre matériel informatique ..... 17 621,20 €  
C'est une commande de matériel pour la sauvegarde externe du réseau.
  
- **Article 21848 :**  
Autre matériel de bureau et mobilier ..... 3 037,02 €  
C'e sont notamment des commandes de mobiliers pour renouveler le matériel dans les CIS.
  
- **Article 2188 :**  
Autres matériels ..... 2 138,68 €  
Cela concerne l'acquisition de petits matériels pour les CIS.
  
- **Article 2313 :**  
Constructions - travaux ..... 120 496,88 €  
Des travaux ont été engagés et pas encore réalisés :
  - Pour la direction : 40 857,00 €
  - Pour les Centres de Secours : 75 725,43 €
  - Pour les logements du CIS de Brive : 3 914,45 €
  
- **Article 2315 :**  
Installations, matériel et outillage techniques - travaux ..... 6 480,00 €  
Un aménagement de VSAV en CTU reste à effectuer.

**2/ Les dépenses nouvelles :**

Elles sont définies pour 8 445 140,72 €. Le détail vous est présenté ci-dessous, mais fait l'objet d'un rapport spécifique, notamment pour les matériels et les travaux :

- **Article 13911 :**  
Reprise de subventions de l'Etat (écriture pour ordre) ..... 25 500,00 €
  
- **Article 13912 :**  
Reprise de subvention de la Région (écriture pour ordre) ..... 9 000,00 €
  
- **Article 139148 :**  
Reprise de subventions des autres communes (écriture pour ordre) ..... 98 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- **Article 139158 :**  
Reprise de subventions des autres groupements de collectivités (écriture pour ordre) ... 15 000,00 €
- **Article 139172 :**  
Reprise de subvention FEDER ..... 46 000,00 €  
(écriture pour ordre)
- **Article 13918 :**  
Reprise de subvention des autres établissements ..... 3 200,00 €  
(écriture pour ordre)
- **Article 1641 :**  
Emprunt en euros ..... 1 490 000,00 €  
Il s'agit du remboursement en capital des emprunts bancaires dont l'emprunt signé en 2024 et réalisé en 2025.
- **Article 165 :**  
Dépôts et cautionnements reçus ..... 3 000,00 €  
Il s'agit d'une inscription de crédits prévue en cas de résiliation d'un contrat de location des appartements situés au CIS de Brive. La caution de loyer, versée lors de la signature du contrat, doit être rendue dans le délai de deux mois après le départ du locataire.
- **Article 198 :**  
Neutralisation des amortissements (pour ordre) ..... 622 000,00 €
- **Article 204113 :**  
Subventions d'équipement aux organismes publics - projets d'infrastructure d'intérêt national ..... 310 000,00 €  
Cette subvention est un versement à effectuer pour le nouveau réseau d'alerte Nexsis.
- **Article 2041582 :**  
Subventions d'équipement aux autres groupements de collectivités - bâtiments et installations ..... 430 000,00 €  
Cette inscription de crédits représente la subvention à la communauté Tull'Agglo porteuse du projet de construction du CIS de Seilhac.
- **Article 2051 :**  
Logiciels informatique ..... 536 164,72 €  
Parmi ces crédits, 110 000,00 € correspondent à des crédits lissés sur 2025 et 184 164,72 à des crédits engagés sur 2024 dans le cadre de l'autorisation de programme du schéma directeur informatique dont un suivi figure en annexe.
- **Article 2128 :**  
Autres agencements et aménagements ..... 20 000,00 €
- **Article 21535 :**  
Réseaux de transmission ..... 24 800,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- **Article 21561 :**  
Matériel roulant d'incendie et de défense incendie..... 3 231 000,00 €  
1 478 000 € sont inscrits dans le cadre du pacte capacitaire Feux de Forêts.
- **Article 21568 :**  
Matériel non roulant d'incendie et de défense incendie ..... 314 000,00 €  
Dont 177 000 € inscrits au titre des matériels d'équipement et 137 000 € pour les effets vestimentaires.
- **Article 2158 :**  
Autres installations, matériel et outillage techniques ..... 25 500,00 €
- **Article 21838 :**  
Autre matériel informatique ..... 142 476,00 €  
Dont 8 976 € de crédits engagés 2024 dans le cadre de l'autorisation de programme du schéma directeur informatique.
- **Article 21848 :**  
Autres matériels de bureau et mobiliers ..... 35 000,00 €
- **Article 2188 :**  
Autres matériels ..... 10 500,00 €
- **Article 2313 :**  
Constructions - travaux ..... 976 000,00 €  
La répartition des travaux est la suivante :
  - Pour la direction : 277 000,00 €
  - Pour les Centres de Secours : 662 000,00 €
  - Pour les logements du CIS de Brive : 37 000,00 €
- **Article 2315 :**  
Installations, matériel et outillage techniques - travaux ..... 78 000,00 €

## C - LES RECETTES

### 1/ Les recettes reportées :

Elles sont définies pour 1 118 750 € et sont réparties comme suit

- **Article 1311 :** Subventions d'équipement de l'Etat. .... 87 500,00 €  
Le SDIS devrait percevoir de l'Etat une subvention de 87 500 € pour l'acquisition d'un VPC mutualisé avec le SDIS de la Dordogne.
- **Article 1318 :** Subventions d'équipement des autres établissements ..... 31 250,00 €  
Le SDIS de la Dordogne a versé un premier acompte lors de la signature de la convention pour le VPC mutualisé. 31 250 € correspondent au solde à verser lors de la réception du véhicule.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

– **Article 1641** : emprunts en euros

Au titre des reports de 2024, c'est un emprunt de 1 000 000 € qui est inscrit. Il a été contracté en fin d'année pour financer les opérations d'investissement de 2024 reportées sur 2025. Les fonds ont été appelés fin février 2025.

**2/ Les recettes nouvelles :**

Les recettes nouvelles s'élèvent à 8 246 388,08 € et se répartissent ainsi :

– **Article 10222** : F.C.T.V.A. .... 413 000,00 €

Le Fonds de Compensation de la T.V.A. perçu en 2025 est de près de 413 000 €. Il est dépendant des dépenses réalisées aux chapitres 20, 21 et 23 de l'année 2023.

– **Article 1311** : Subventions d'équipement de l'Etat. .... 250 200,00 €

Au titre du pacte capacitaire Feux de Forêts, le SDIS a perçu de l'Etat une avance de 30 % en 2023 et un premier acompte de 20 % en 2024. Il devrait percevoir un deuxième acompte de 20 % en 2025.

– **Article 165** : Dépôts et cautionnement reçus ..... 3 000,00 €

Il s'agit d'une inscription de crédits prévue pour les dépôts de garantie effectués par les locataires lors de la signature du contrat de bail. Vous retrouverez cet article également en dépenses pour le dépôt de garantie à rendre au locataire lors de son départ.

– **Article 276348** : créances sur les autres communes ..... 219 000,00 €

Ces crédits sont inscrits au titre des communes pour leurs contributions annuelles (part en capital) aux constructions des CIS de Chamberet, Objat, Montaignac, Meymac, Bugeat, Peyrelevade, Vigeois, Egletons, Corrèze et Ussel.

– **Article 276358** : créances sur les groupements de collectivités ..... 11 000,00 €

Ces crédits sont inscrits au titre des E.P.C.I. pour leurs contributions annuelles (part en capital) aux constructions des CIS de Chamberet et Meyssac (travaux de toiture et menuiserie).

– **Chapitre 28** : amortissements des immobilisations ..... 3 280 000,00 €

Ce montant est inscrit pour constater la dotation aux amortissements des biens acquis jusqu'au 31/12/2024 mais aussi ceux acquis au cours de l'exercice 2025 avec calcul de la dotation au prorata temporis à la date d'achat. Il est détaillé comme suit :

- article 28041482 :	140 000 €
- article 2804421 :	1 000 €
- article 28051 :	150 000 €
- article 28121 :	3 000 €
- article 28128 :	8 000 €
- article 281311 :	127 000 €
- article 281312 :	440 000 €
- article 281318 :	60 000 €
- article 281535 :	105 000 €
- article 281561 :	1 488 000 €
- article 281568 :	450 000 €
- article 281578 :	38 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- article 28158	:	8 000 €
- article 2817312	:	44 000 €
- article 28181	:	3 000 €
- article 281838	:	135 000 €
- article 281848	:	35 000 €
- article 28188	:	45 000 €

– **Article 1641** : emprunts en euros

Un emprunt de 4 070 188,08 € est prévu pour équilibrer la section et sera appelé au cours de l'exercice en fonction de la réalisation des investissements. Vous trouverez en annexe du présent rapport l'état récapitulatif de la dette du SDIS.

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025, correspond à celui constaté au 31 décembre 2024 soit 8 841 206,28 €. En considération des opérations qui devraient intervenir en cours d'année l'encours fin 2024 devrait être de 8 500 000 €.

**LIGNE DE TRESORERIE**

Depuis 2007, le conseil d'administration du SDIS autorise chaque année le recours à une ligne de trésorerie de 2 millions d'euros, étant précisé que ce type de produit bancaire ne représente un coût que s'il est utilisé. Cette ligne n'a jamais été mise en place à ce jour puisque la convention passée avec le conseil départemental prévoit un versement échelonné de sa subvention qui permet un lissage de notre trésorerie. Néanmoins, je vous demande de bien vouloir renouveler cette autorisation pour l'exercice 2025 et pour un montant identique de 2 millions d'euros à titre de précaution.

Vous trouverez ci-joint le projet de BP 2025 et ses différentes annexes : état de la dette, tableau des effectifs.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**ARTICLE 1** : approuve le budget primitif du SDIS, au titre de l'exercice 2025, pour un montant total en recettes et en dépenses de 36 501 283,90 euros conformément aux documents ci-annexés :

– section de fonctionnement	26 562 420,13 euros
– section d'investissement	9 938 863,77 euros.

**ARTICLE 2** : approuve le tableau prévisionnel de la dette pour l'exercice 2025, conformément à l'annexe ci-jointe.

**ARTICLE 3** : approuve le versement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires sur la base du taux maximum de l'arrêté ministériel qui fixera le taux des indemnités horaires de base au titre de l'année 2025.

**ARTICLE 4** : autorise le recours à l'emprunt pour un montant maximum de 4 070 188,08 euros. Ce montant pourra être partagé entre plusieurs contrats d'emprunt en fonction des besoins de trésorerie. Le président du CASDIS est autorisé à ce titre à mettre les établissements prêteurs en concurrence et à contracter les emprunts qui seront nécessaires dans la limite fixée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**ARTICLE 5** : autorise le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 millions d'euros.

**ARTICLE 6** : charge le président du CASDIS ou son représentant de l'exécution de cette délibération.

Le secrétaire de séance



Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS



Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice ..... : 22

Quorum ..... : 12

Présents ..... : 12

Procurations ..... : 0

Nombre de votants ..... : 12

Pour ..... : 12

Contre ..... : 0

Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Départements : collectivité territoriale / EPL : S.D.I.S. DE LA CORREZE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 28192723600022

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-D47

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	48
B3.1 - Etat des provisions constituées	49
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	50
B9 - Etat du personnel	51
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	53
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	54
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	55
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 75 %
- Investissement : 75 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	30 171 825,12	29 972 360,77	2 866 478,83	A1 2 667 014,48
<b>Investissement</b>	6 127 666,69	5 279 982,24 (3)	1 421 410,14	A2 573 725,69
<b>Fonctionnement</b>	24 044 158,43	24 692 378,53 (4)	1 445 068,69	A3 2 093 288,79

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	1 493 723,05	III + IV	1 118 750,00	B1 -374 973,05
<b>Investissement</b>	I	1 493 723,05	III	1 118 750,00	B2 -374 973,05
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	2 292 041,43
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	198 752,64
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	2 093 288,79

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>1 493 723,05</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	65 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 301 746,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	126 976,88
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)	<b>1 118 750,00</b>
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		118 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)	<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	8 445 140,72	8 246 388,08
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 493 723,05	1 118 750,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 573 725,69
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>9 938 863,77</b>	<b>9 938 863,77</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	26 562 420,13	24 469 131,34
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 093 288,79
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>26 562 420,13</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>36 501 283,90</b>	<b>36 501 283,90</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		
Numéro	Libellé	Chapitre(s)
2016P004E11	PACTE CAPACITAIRE 2023-2028	21
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)		020
		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	339 824,81	0,00	536 164,72	536 164,72	536 164,72
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 042 904,29	65 000,00	740 000,00	740 000,00	805 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 729 900,78	1 301 746,17	3 803 276,00	3 803 276,00	5 105 022,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	773 490,91	126 976,88	1 054 000,00	1 054 000,00	1 180 976,88
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 886 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>6 133 440,72</b>	<b>6 133 440,72</b>	<b>7 627 163,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 463 000,00	0,00	1 493 000,00	1 493 000,00	1 493 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 463 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>1 493 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 349 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>7 626 440,72</b>	<b>7 626 440,72</b>	<b>9 120 163,77</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	745 000,00		818 700,00	818 700,00	818 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>748 000,00</b>		<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 097 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>8 445 140,72</b>	<b>8 445 140,72</b>	<b>9 938 863,77</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 938 863,77</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	233 620,80	118 750,00	250 200,00	250 200,00	368 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 643 089,85	1 000 000,00	4 070 188,08	4 070 188,08	5 070 188,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 876 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>4 320 388,08</b>	<b>4 320 388,08</b>	<b>5 439 138,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	331 000,00	0,00	413 000,00	413 000,00	413 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	238 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>572 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>646 000,00</b>	<b>646 000,00</b>	<b>646 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 448 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>4 966 388,08</b>	<b>4 966 388,08</b>	<b>6 085 138,08</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 224 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 227 000,00</b>		<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 675 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>8 246 388,08</b>	<b>8 246 388,08</b>	<b>9 365 138,08</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>573 725,69</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 938 863,77</b>
---	---------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>2 461 300,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un **Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur**

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 812 672,38	0,00	5 022 320,13	5 022 320,13	5 022 320,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	16 596 400,00	0,00	17 870 000,00	17 870 000,00	17 870 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	201 200,00	0,00	188 100,00	188 100,00	188 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>21 610 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>23 080 420,13</b>
66	Charges financières	204 000,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>21 817 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>23 282 420,13</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 224 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 224 000,00</b>		<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>25 041 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>26 562 420,13</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>26 562 420,13</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	240 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	725 000,00	0,00	1 717 000,00	1 717 000,00	1 717 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	21 614 203,69	0,00	21 620 231,34	21 620 231,34	21 620 231,34
75	Autres produits de gestion courante (3)	228 000,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>22 807 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>23 614 231,34</b>	<b>23 614 231,34</b>	<b>23 614 231,34</b>
76	Produits financiers	43 000,00	0,00	35 200,00	35 200,00	35 200,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>22 851 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>23 650 431,34</b>	<b>23 650 431,34</b>	<b>23 650 431,34</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	745 000,00		818 700,00	818 700,00	818 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>745 000,00</b>		<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>23 596 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>24 469 131,34</b>	<b>24 469 131,34</b>	<b>24 469 131,34</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 093 288,79</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>26 562 420,13</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 461 300,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	196 700,00	196 700,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 493 000,00	0,00	1 493 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	536 164,72	0,00	536 164,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	805 000,00	0,00	805 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	5 105 022,17	0,00	5 105 022,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 180 976,88	0,00	1 180 976,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		622 000,00	622 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>9 120 163,77</b>	<b>818 700,00</b>	<b>9 938 863,77</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 938 863,77</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 022 320,13		5 022 320,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	17 870 000,00		17 870 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	188 100,00	0,00	188 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	197 000,00	0,00	197 000,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 280 000,00	3 280 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>23 282 420,13</b>	<b>3 280 000,00</b>	<b>26 562 420,13</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>26 562 420,13</b>
--	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 093 288,79
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 562 420,13

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>9 097 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>0,00</b>	<b>8 445 140,72</b>	<b>8 445 140,72</b>	<b>1 771 140,72</b>	<b>6 674 000,00</b>	<b>9 938 863,77</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	339 824,81	0,00	0,00	536 164,72	536 164,72	284 164,72	252 000,00	536 164,72
204 Subventions d'équipement versées (9)	1 042 904,29	65 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	0,00	740 000,00	805 000,00
21 Immobilisations corporelles	4 729 900,78	1 301 746,17	0,00	3 803 276,00	3 803 276,00	1 486 976,00	2 316 300,00	5 105 022,17
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	773 490,91	126 976,88	0,00	1 054 000,00	1 054 000,00	0,00	1 054 000,00	1 180 976,88
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 886 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>0,00</b>	<b>6 133 440,72</b>	<b>6 133 440,72</b>	<b>1 771 140,72</b>	<b>4 362 300,00</b>	<b>7 627 163,77</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 463 000,00	0,00		1 493 000,00	1 493 000,00		1 493 000,00	1 493 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 463 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>1 493 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>8 349 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>0,00</b>	<b>7 626 440,72</b>	<b>7 626 440,72</b>	<b>1 771 140,72</b>	<b>5 855 300,00</b>	<b>9 120 163,77</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	745 000,00			818 700,00	818 700,00		818 700,00	818 700,00
041 Opérations patrimoniales (7)	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>748 000,00</b>			<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>		<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>9 938 863,77</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 675 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>8 246 388,08</b>	<b>8 246 388,08</b>	<b>9 365 138,08</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 620,80	118 750,00	250 200,00	250 200,00	368 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 643 089,85	1 000 000,00	4 070 188,08	4 070 188,08	5 070 188,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 876 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>4 320 388,08</b>	<b>4 320 388,08</b>	<b>5 439 138,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	331 000,00	0,00	413 000,00	413 000,00	413 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	238 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>572 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>646 000,00</b>	<b>646 000,00</b>	<b>646 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 448 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>4 966 388,08</b>	<b>4 966 388,08</b>	<b>6 085 138,08</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 224 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 227 000,00</b>		<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						573 725,69
Affectation au compte 1068 (8)						0,00

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>9 938 863,77</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>9 097 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>0,00</b>	<b>8 445 140,72</b>	<b>8 445 140,72</b>	<b>1 771 140,72</b>	<b>6 674 000,00</b>	<b>9 938 863,77</b>	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	339 824,81	0,00	0,00	536 164,72	536 164,72	284 164,72	252 000,00	536 164,72
2051	Concessions, droits similaires	339 824,81	0,00		536 164,72	536 164,72	284 164,72	252 000,00	536 164,72
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 042 904,29	65 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	0,00	740 000,00	805 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00		310 000,00	310 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00
2041482	Subv. Autres crnes: Bâtiments, installations	1 042 904,29	65 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0,00	0,00		430 000,00	430 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 729 900,78	1 301 746,17	0,00	3 803 276,00	3 803 276,00	1 486 976,00	2 316 300,00	5 105 022,17
2128	Autres agencements et aménagements	35 000,00	18 240,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	38 240,00
21535	Réseaux de transmission	38 852,21	14 464,28		24 800,00	24 800,00	0,00	24 800,00	39 264,28
21561	Matériel roulant	3 479 163,65	1 224 939,68		3 231 000,00	3 231 000,00	1 478 000,00	1 753 000,00	4 455 939,68
21568	Autre matériel, outillage incendie	625 027,06	20 801,71		314 000,00	314 000,00	0,00	314 000,00	334 801,71
21578	Autre matériel technique	4 375,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	53 500,00	453,60		25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00	25 953,60
21838	Autre matériel informatique	419 591,42	17 671,20		142 476,00	142 476,00	8 976,00	133 500,00	160 147,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	33 991,02	3 037,02		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	38 037,02
2188	Autres immobilisations corporelles	40 400,00	2 138,68		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	12 638,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	773 490,91	126 976,88	0,00	1 054 000,00	1 054 000,00	0,00	1 054 000,00	1 180 976,88
2313	Constructions	730 650,91	120 496,88		976 000,00	976 000,00	0,00	976 000,00	1 096 496,88
2315	Install., matériel et outill. technique	42 840,00	6 480,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	84 480,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 886 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>0,00</b>	<b>6 133 440,72</b>	<b>6 133 440,72</b>	<b>1 771 140,72</b>	<b>4 362 300,00</b>	<b>7 627 163,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 463 000,00	0,00		1 493 000,00	1 493 000,00		1 493 000,00	1 493 000,00
1641	Emprunts en euros	1 460 000,00	0,00		1 490 000,00	1 490 000,00		1 490 000,00	1 490 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 463 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493 000,00</b>	<b>1 493 000,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>8 349 120,79</b>	<b>1 493 723,05</b>	<b>0,00</b>	<b>7 626 440,72</b>	<b>7 626 440,72</b>	<b>1 771 140,72</b>	<b>5 855 300,00</b>	<b>9 120 163,77</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	745 000,00			818 700,00	818 700,00		818 700,00	818 700,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	745 000,00			818 700,00	818 700,00		818 700,00	818 700,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 000,00			25 500,00	25 500,00		25 500,00	25 500,00
13912	Subv. transf. Régions	15 000,00			9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	98 000,00			98 000,00	98 000,00		98 000,00	98 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	21 000,00			46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 000,00			3 200,00	3 200,00		3 200,00	3 200,00

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	580 000,00			622 000,00	622 000,00		622 000,00	622 000,00
	<b>Charges transférées (7)</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>748 000,00</b>			<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>		<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 675 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>8 246 388,08</b>	<b>8 246 388,08</b>	<b>9 365 138,08</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 620,80	118 750,00	250 200,00	250 200,00	368 950,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	170 620,80	87 500,00	250 200,00	250 200,00	337 700,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	63 000,00	31 250,00	0,00	0,00	31 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	3 643 089,85	1 000 000,00	4 070 188,08	4 070 188,08	5 070 188,08
1641	Emprunts en euros	3 643 089,85	1 000 000,00	4 070 188,08	4 070 188,08	5 070 188,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 876 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>4 320 388,08</b>	<b>4 320 388,08</b>	<b>5 439 138,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	331 000,00	0,00	413 000,00	413 000,00	413 000,00
10222	FCTVA	331 000,00	0,00	413 000,00	413 000,00	413 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	238 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
276348	Créance Autres communes	216 000,00	0,00	219 000,00	219 000,00	219 000,00
276358	Créance Autres groupements	22 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>572 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>646 000,00</b>	<b>646 000,00</b>	<b>646 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 448 710,65</b>	<b>1 118 750,00</b>	<b>4 966 388,08</b>	<b>4 966 388,08</b>	<b>6 085 138,08</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 224 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00	3 280 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28041482	Subv. Autres cnos: Bâtiments, installations	97 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	196 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281311	Bâtiments administratifs	124 000,00		127 000,00	127 000,00	127 000,00
281315	Centres d'incendie et de secours	424 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
281318	Autres bâtiments publics	56 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
281535	Réseaux de transmission	162 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
281536	Réseaux d'alerte	25 000,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	1 480 000,00		1 488 000,00	1 488 000,00	1 488 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	339 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
281578	Autre matériel technique	41 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	44 000,00		44 000,00	44 000,00	44 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281838	Autre matériel informatique	157 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	32 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
28188	Autres immo corporelles	36 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	3 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 227 000,00</b>		<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>25 041 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>0,00</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>26 562 420,13</b>
011	Charges à caractère général (3)	4 812 672,38	0,00	0,00	5 022 320,13	5 022 320,13	0,00	5 022 320,13	5 022 320,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	16 596 400,00	0,00		17 870 000,00	17 870 000,00		17 870 000,00	17 870 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	201 200,00	0,00	0,00	188 100,00	188 100,00	0,00	188 100,00	188 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>21 610 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>0,00</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>23 080 420,13</b>
66	Charges financières	204 000,00	0,00		197 000,00	197 000,00		197 000,00	197 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>207 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 000,00</b>	<b>202 000,00</b>		<b>202 000,00</b>	<b>202 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>21 817 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>0,00</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>23 282 420,13</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 224 000,00			3 280 000,00	3 280 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 224 000,00</b>			<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>		<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 26 562 420,13

**S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes G9 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>23 596 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>24 469 131,34</b>	<b>24 469 131,34</b>	<b>24 469 131,34</b>
013	Atténuations de charges (2)	240 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	725 000,00	0,00	1 717 000,00	1 717 000,00	1 717 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	21 614 203,69	0,00	21 620 231,34	21 620 231,34	21 620 231,34
75	Autres produits de gestion courante (2)	228 000,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>22 807 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>23 614 231,34</b>	<b>23 614 231,34</b>	<b>23 614 231,34</b>
76	Produits financiers	43 000,00	0,00	35 200,00	35 200,00	35 200,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>44 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 200,00</b>	<b>36 200,00</b>	<b>36 200,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>22 851 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>23 650 431,34</b>	<b>23 650 431,34</b>	<b>23 650 431,34</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	745 000,00		818 700,00	818 700,00	818 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>745 000,00</b>		<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>	<b>818 700,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>2 093 288,79</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>26 562 420,13</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>25 041 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>0,00</b>	<b>26 562 420,13</b>	<b>26 562 420,13</b>
011	Charges à caractère général (4)	4 812 672,38	0,00	0,00	5 022 320,13	5 022 320,13	0,00	5 022 320,13	5 022 320,13
6042	Achats de prestations de services	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	556 000,00	0,00		456 000,00	456 000,00	0,00	456 000,00	456 000,00
60611	Eau et assainissement	34 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
60612	Energie - Electricité	900 000,00	0,00		710 000,00	710 000,00	0,00	710 000,00	710 000,00
60621	Combustibles	86 000,00	0,00		86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
60622	Carburants	435 000,00	0,00		435 000,00	435 000,00	0,00	435 000,00	435 000,00
60623	Alimentation	17 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60624	Produits de traitement	6 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	140 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	150 000,00	0,00		162 000,00	162 000,00	0,00	162 000,00	162 000,00
6064	Fournitures administratives	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60661	Médicaments	19 200,00	0,00		21 200,00	21 200,00	0,00	21 200,00	21 200,00
60662	Vaccins et sérums	3 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	94 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
6068	Autres matières et fournitures	159 672,38	0,00		191 220,13	191 220,13	0,00	191 220,13	191 220,13
6132	Locations immobilières	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
61358	Autres	65 400,00	0,00		104 000,00	104 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00
61521	Entretien terrains	25 500,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 000,00	0,00		121 000,00	121 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	182 000,00	0,00		237 000,00	237 000,00	0,00	237 000,00	237 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	54 300,00	0,00		71 500,00	71 500,00	0,00	71 500,00	71 500,00
6156	Maintenance	475 000,00	0,00		519 000,00	519 000,00	0,00	519 000,00	519 000,00
6161	Mullrisques	21 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6168	Autres primes d'assurance	272 000,00	0,00		325 000,00	325 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
617	Etudes et recherches	108 000,00	0,00		86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
6182	Documentation générale et technique	7 500,00	0,00		9 200,00	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	180 000,00	0,00		252 000,00	252 000,00	0,00	252 000,00	252 000,00
6188	Autres frais divers	20 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6233	Foires et expositions	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6234	Réceptions	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 200,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
6238	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	2 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6247	Transports collectifs	3 600,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	181 500,00	0,00		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6262	Frais de télécommunications	159 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 800,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	163 000,00	0,00		166 000,00	166 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00
6288	Autres services extérieurs	35 000,00	0,00		93 000,00	93 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63513	Autres impôts locaux	18 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	8 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	16 596 400,00	0,00		17 870 000,00	17 870 000,00		17 870 000,00	17 870 000,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
6331	Versement mobilité	33 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00		28 000,00	28 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	110 000,00	0,00		113 000,00	113 000,00		113 000,00	113 000,00

## S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
			I			II			III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	600 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 832 000,00	0,00		5 550 000,00	5 550 000,00		5 550 000,00	5 550 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	67 000,00	0,00		68 000,00	68 000,00		68 000,00	68 000,00
64113	NBI	56 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
64118	Autres indemnités	3 570 000,00	0,00		3 670 000,00	3 670 000,00		3 670 000,00	3 670 000,00
64131	Rémunérations	40 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64138	Primes et autres indemnités	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 675 900,00	0,00		4 150 000,00	4 150 000,00		4 150 000,00	4 150 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	852 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 093 000,00	0,00		2 490 000,00	2 490 000,00		2 490 000,00	2 490 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		279 000,00	279 000,00		279 000,00	279 000,00
646	Allocation de vétérance	440 000,00	0,00		335 000,00	335 000,00		335 000,00	335 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	117 000,00	0,00		119 000,00	119 000,00		119 000,00	119 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 500,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	201 200,00	0,00	0,00	188 100,00	188 100,00	0,00	188 100,00	188 100,00
65311	Indemnités de fonction	25 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65568	Autres contributions	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	52 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	95 000,00	0,00		98 000,00	98 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65888	Autres	4 100,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>21 610 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>0,00</b>	<b>23 080 420,13</b>	<b>23 080 420,13</b>
66	Charges financières	204 000,00	0,00		197 000,00	197 000,00		197 000,00	197 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	198 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>207 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 000,00</b>	<b>202 000,00</b>		<b>202 000,00</b>	<b>202 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>21 817 272,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>0,00</b>	<b>23 282 420,13</b>	<b>23 282 420,13</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 224 000,00			3 280 000,00	3 280 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 224 000,00			3 280 000,00	3 280 000,00		3 280 000,00	3 280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 224 000,00</b>			<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>		<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	2 000,00

**S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025**

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (CF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>23 596 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>24 469 131,34</b>	<b>24 469 131,34</b>	<b>24 469 131,34</b>
013	Atténuations de charges (3)	240 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	240 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	725 000,00	0,00	1 717 000,00	1 717 000,00	1 717 000,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	485 000,00	0,00	610 000,00	610 000,00	610 000,00
706888	Autres	60 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	170 000,00	0,00	532 000,00	532 000,00	532 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	10 000,00	0,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	21 614 203,69	0,00	21 620 231,34	21 620 231,34	21 620 231,34
744	FCTVA	16 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7473	Participation départements	10 650 000,00	0,00	10 650 000,00	10 650 000,00	10 650 000,00
74748	Participation autres communes	1 548 770,46	0,00	1 547 727,83	1 547 727,83	1 547 727,83
74751	Participation GFP de rattachement	6 308 970,57	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	3 090 462,66	0,00	9 410 503,51	9 410 503,51	9 410 503,51
75	Autres produits de gestion courante (3)	228 000,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
752	Revenus des immeubles	222 000,00	0,00	234 000,00	234 000,00	234 000,00
75888	Autres	6 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>22 807 203,69</b>	<b>0,00</b>	<b>23 614 231,34</b>	<b>23 614 231,34</b>	<b>23 614 231,34</b>
76	Produits financiers	43 000,00	0,00	35 200,00	35 200,00	35 200,00
76238	Remb. int. emprunts transf. autres tiers	43 000,00	0,00	35 200,00	35 200,00	35 200,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes réelles</b>		22 851 203,69	0,00	23 650 431,34	23 650 431,34	23 650 431,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	745 000,00		818 700,00	818 700,00	818 700,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	580 000,00		622 000,00	622 000,00	622 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	165 000,00		196 700,00	196 700,00	196 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		745 000,00		818 700,00	818 700,00	818 700,00

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 238 811,35									
1641 Emprunts en euros (total)					19 238 811,35									
7097020	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2006	25/12/2006	25/03/2007	1 100 000,00	F	Taux fixe à 3.87 %	3,870	3,928	EUR	T	C	O	A-1
7097044	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2007	25/01/2007	25/04/2007	1 300 000,00	F	Taux fixe à 3.87 %	3,870	3,928	EUR	T	C	O	A-1
7076537	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2006	25/11/2006	25/11/2007	361 200,00	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,020	EUR	A	P	O	A-1
7765075	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2009	06/04/2010	05/05/2010	480 000,00	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4,350	EUR	A	P	O	A-1
367844	CREDIT AGRICOLE	20/04/2010	20/04/2010	03/05/2011	154 602,42	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
8096386	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	14/02/2012	25/05/2012	68 942,82	F	Taux fixe à 5.07 %	5,070	5,167	EUR	T	P	O	A-1
00000428941	CREDIT AGRICOLE	01/10/2010	01/10/2010	01/10/2011	84 631,03	F	Taux fixe à 3.18 %	3,180	3,180	EUR	A	P	O	A-1
8096334	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	14/02/2012	25/05/2012	312 645,05	F	Taux fixe à 4.89 %	4,890	4,980	EUR	T	P	O	A-1
0000428945	CREDIT AGRICOLE	01/10/2010	01/10/2010	01/10/2011	177 252,35	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	3,350	EUR	A	P	O	A-1
8499657	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2012	25/03/2013	25/11/2013	157 239,97	F	Taux fixe à 3.94 %	3,940	3,940	EUR	A	P	O	A-1
819064	CREDIT AGRICOLE	04/11/2013	02/12/2013	01/06/2014	350 108,39	F	Taux fixe à 3.61 %	3,610	3,610	EUR	A	P	O	A-1
MON501816EUR	BANQUE POSTALE	19/12/2014	31/12/2014	01/01/2016	92 790,20	F	Taux fixe à 2.09 %	2,090	2,090	EUR	A	P	O	A-1
MON502108EUR	BANQUE POSTALE	19/12/2014	15/01/2015	01/05/2015	600 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,964	EUR	T	C	O	A-1
MON505861EUR	BANQUE POSTALE	01/12/2015	15/12/2015	01/07/2016	187 374,87	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	1,758	EUR	S	P	O	A-1
MON506083EUR	BANQUE POSTALE	17/12/2015	18/01/2016	01/05/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 1.69 %	1,690	1,701	EUR	T	C	O	A-1
1619237	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2016	25/12/2016	25/06/2017	1 117 388,90	F	Taux fixe à 0.65 %	0,650	0,651	EUR	S	P	O	A-1
4815947	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2016	20/12/2016	25/06/2017	165 675,59	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	1,103	EUR	S	P	O	A-1
MON516899EUR	BANQUE POSTALE	04/09/2017	19/09/2017	01/01/2018	1 355 055,88	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	1,205	EUR	T	C	O	A-1
MON516900EUR	BANQUE POSTALE	04/09/2017	19/09/2017	01/10/2018	1 223 037,15	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	1,050	EUR	A	P	O	A-1
MON519133EUR	BANQUE POSTALE	29/12/2017	13/02/2018	01/06/2018	1 900 000,00	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	0,923	EUR	T	P	O	A-1
MON524130EUR	BANQUE POSTALE	20/12/2018	30/01/2019	01/05/2019	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,185	EUR	T	P	O	A-1
00002880458	CREDIT AGRICOLE	19/12/2019	03/02/2020	03/02/2021	52 866,93	F	Taux fixe à 0.45 %	0,450	0,450	EUR	A	P	O	A-1
00002880452	CREDIT AGRICOLE	19/12/2019	03/02/2020	03/05/2020	800 000,00	F	Taux fixe à 0.55 %	0,550	0,551	EUR	T	C	O	A-1
00003354541	CREDIT AGRICOLE	08/12/2020	01/02/2021	01/05/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.23 %	0,230	0,230	EUR	T	C	O	A-1
MON539807EUR	BANQUE POSTALE	20/12/2021	01/02/2022	01/05/2022	600 000,00	F	Taux fixe à 0.62 %	0,620	0,622	EUR	T	C	O	A-1
00004296532	CREDIT AGRICOLE	16/12/2022	01/02/2023	01/05/2023	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.99 %	2,990	3,024	EUR	T	C	O	A-1
MIN546739EUR	BANQUE POSTALE	29/12/2023	29/03/2024	01/07/2024	1 100 000,00	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	3,618	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>19 238 811,35</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				8 841 206,28					1 413 659,99	154 416,08		27 910,61
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>				8 841 206,28					1 413 659,99	154 416,08		27 910,61
7097020	N		A-1	110 000,00	1,98	F	Taux fixe à 3.87 %	3,926	55 000,00	3 458,82		29,58
7097044	N		A-1	146 250,00	2,07	F	Taux fixe à 3.87 %	3,926	85 000,00	4 718,58		587,73
7076537	N		A-1	50 202,51	1,9	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	24 808,88	2 018,14		100,04
7765075	N		A-1	154 428,76	4,34	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	28 313,04	6 717,65		3 581,16
367844	N		A-1	13 209,48	0,34	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	13 209,48	501,96		
8096386	N		A-1	32 281,89	7,15	F	Taux fixe à 5.07 %	5,167	3 781,06	1 584,54		140,39
0000428941	N		A-1	6 980,54	0,75	F	Taux fixe à 3.18 %	3,180	6 980,54	221,35		
8096334	N		A-1	62 567,22	2,15	F	Taux fixe à 4.89 %	4,980	26 964,97	2 570,07		169,26
0000428945	N		A-1	65 881,29	5,75	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	10 095,98	2 207,02		482,01
8499857	N		A-1	38 831,96	2,9	F	Taux fixe à 3.94 %	3,940	12 383,02	1 522,10		100,55
819064	N		A-1	110 148,09	3,42	F	Taux fixe à 3.81 %	3,810	26 123,44	3 976,35		1 760,99
MON501816EUR	N		A-1	40 599,92	5	F	Taux fixe à 2.09 %	2,090	6 421,81	848,54		712,35
MON502108EUR	N		A-1	210 000,00	5,08	F	Taux fixe à 1.95 %	1,984	40 000,00	3 802,50		543,29
MON505861EUR	N		A-1	87 234,87	6	F	Taux fixe à 1.75 %	1,758	12 786,19	1 470,92		847,81
MON508083EUR	N		A-1	875 000,00	6,08	F	Taux fixe à 1.89 %	1,701	140 000,00	13 900,26		2 035,75
1619237	N		A-1	687 755,23	11,98	F	Taux fixe à 1.74 %	1,748	55 289,52	11 726,82		152,85
4815947	N		A-1	80 712,14	6,98	F	Taux fixe à 1.1 %	1,103	11 154,33	857,25		10,83
MON516899EUR	N		A-1	492 747,52	3,75	F	Taux fixe à 1.2 %	1,205	123 186,88	5 358,62		1 096,36
MON516900EUR	N		A-1	281 807,26	1,75	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	140 167,77	2 958,98		387,88
MON519133EUR	N		A-1	857 083,38	5,17	F	Taux fixe à 0.92 %	0,923	180 082,02	7 333,94		516,55
MON524130EUR	N		A-1	591 969,69	6,08	F	Taux fixe à 1.16 %	1,165	91 859,06	6 488,22		950,77
00002880456	N		A-1	32 004,56	5,09	F	Taux fixe à 0.45 %	0,450	5 274,40	144,02		109,26
00002880452	N		A-1	483 333,27	7,09	F	Taux fixe à 0.55 %	0,551	68 668,68	2 520,83		382,85
00003354541	N		A-1	893 750,05	8,08	F	Taux fixe à 0.23 %	0,230	108 333,32	1 982,19		298,06
MON539807EUR	N		A-1	490 000,00	12,08	F	Taux fixe à 0.82 %	0,822	40 000,00	2 945,00		457,25
00004298532	N		A-1	883 333,31	13,08	F	Taux fixe à 2.99 %	3,024	88 686,88	25 884,17		4 001,89
MIN546739EUR	N		A-1	1 063 333,34	14,25	F	Taux fixe à 3.57 %	3,618	73 333,32	38 979,28		8 737,58
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>												
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total) (9)</b>												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
<b>1671 Avances consolidées du Trésor (total)</b>												
<b>1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)</b>												
<b>1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)</b>												
<b>1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)</b>												
<b>1678 Autres emprunts et dettes (total)</b>												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
<b>1681 Autres emprunts (total)</b>												
<b>1682 Bons à moyen terme négociables (total)</b>												
<b>1687 Autres dettes (total)</b>												
<b>Total général</b>		0,00		8 841 206,28					1 413 659,99	154 416,08	0,00	27 910,61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 60111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 608.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 708.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	27					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	8 841 206 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

Articles	Procédure d'amortissement	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
		Catégories de biens amortis	Durée	
21311/21312/21318	linéaire	Constructions et coûts annexes(frais d'études et publicité)	50 ans avec neutralisation	20 décembre 2004
2313	linéaire	Travaux sur constructions	10 ans avec neutralisation	20 décembre 2004
217312	linéaire	CIS mis à disposition	50 ans avec neutralisation	09 décembre 2015
217312	linéaire	Travaux sur CIS mis à disposition	10 ans avec neutralisation	09 décembre 2015
2031	linéaire	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans	25 octobre 2007
20414./2044.	linéaire	Subventions d'équipement versées	5/15 ans	28 juin 2010
2051	linéaire	Concessions et droits similaires, brevets, licences	5 ans	20 décembre 2004
21535	linéaire	Réseaux de transmission (matériels + bips)	10 ans	25 juin 2012
21536	linéaire	Réseaux d'alerte	5 ans	20 décembre 2004
21561	linéaire	VL directeur	5 ans	20 décembre 2004
21561	linéaire	VL de la DDSIS	10 ans	20 décembre 2004
21561	linéaire	VID	10 ans	12 décembre 2011
21561	linéaire	VSAV	10 ans	06 décembre 2016
21561	linéaire	CTU	15 ans	12 décembre 2011
21561	linéaire	VTP	15 ans	12 décembre 2011
21561	linéaire	Autres matériels roulants d'incendie et de défense civile	20 ans	20 décembre 2004
21568	linéaire	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile-Petits matériels	10 ans	20 décembre 2004
21568	linéaire	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile-Habillement	5 ans	20 décembre 2004
21578	linéaire	Autre matériel et outillage technique (petit matériel)	10 ans	20 décembre 2004
21578	linéaire	Autre matériel et outillage technique (gros matériel)	20 ans	20 décembre 2004
2158	linéaire	Autres installation, matériel et outillage techniques	10 ans	20 décembre 2004
21838	linéaire	Matériel informatique	5 ans	20 décembre 2004
21848	linéaire	Matériel et mobilier de bureau	20 ans	20 décembre 2004
21888	linéaire	Autres matériels	10 ans	20 décembre 2004
2315	linéaire	Travaux sur matériels	10 ans	20 décembre 2004

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3.1</b>

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2024						
Nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de la constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2025	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises	Solde
	A		B	C = A + B	D	E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques (NPPR 2)	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provisions pour dépréciation (3)	53 169,31		0,00	53 169,31	0,00	53 169,31
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	53 169,31		0,00	53 169,31	0,00	53 169,31
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>103 169,31</b>		<b>0,00</b>	<b>103 169,31</b>	<b>0,00</b>	<b>103 169,31</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>103 169,31</b>		<b>0,00</b>	<b>103 169,31</b>	<b>0,00</b>	<b>103 169,31</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS</b>	<b>B8.1.2</b>

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS AUX ORGANISMES PUBLICS (Article L. 4312-11 et L3312-5 du CGCT)				
Article	Subventions	Nom de l'organisme	Objet	Montant de la subvention
204113	Subvention d'équipement	Agence du Numérique de la Sécurité Civile	Nexsis	310 000,00 €
2041582	Subvention d'équipement	Communauté Tulle Agglo	CIS Seilhac	430 000,00 €
			TOTAL	740 000,00 €

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS AUX ORGANISMES PRIVES (Article L. 2311-7 du CGCT par renvpo de l'article L.3241-1 et L3312-7 du CGCT)				
Article	Subventions	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention de fonctionnement	Union Départementale des sapeurs pompiers de la Corrèze	Association	88 700,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des personnels de la DDSIS	Association	7 800,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs pompiers	Fondation	1 500,00 €
			TOTAL	98 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

EMPLOIS FONCTIONNELS							
CADRE D'EMPLOIS	EMPLOIS / FONCTION	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ECART	EFFECTIF avec poste gelé et grade	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers	Directeur départemental	A	1	1	0	1	Le grade de contrôleur général est réservé au cas de recrutement. Il ne peut pas permettre un avancement de grade
	Directeur départemental adjoint	A	1	1	0	1	
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>2</b>	<b>2</b>			
HORS EMPLOIS FONCTIONNELS							
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS							
CADRE D'EMPLOIS	EMPLOIS / FONCTION	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ECART	EFFECTIF avec poste gelé et grade	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois des capitaine, commandant et lieutenant-colonel	Lieutenant-colonel	A	1	1	0	1	1 grade de commandant conservé Délib CA 2022-02-09 => 1 possibilité de transformer 1 poste de capitaine en
	Commandant	A	5	4	-1	6	
	Capitaine	A	6	7	1	5	
<b>EFFECTIF SPP CATEGORIE A</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	
Cadre d'emplois des lieutenants	Lieutenant hors classe	B	3	1	-2	3	1 poste de lieutenant SGR gelé
	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe et 2 <sup>ème</sup> classe	B	16	16	0	17	
<b>EFFECTIF SPP CATEGORIE B</b>			<b>19</b>	<b>17</b>	<b>-2</b>	<b>20</b>	
Cadre d'emplois des sous-officiers	Adjudant	C	45	45	0	45	Délib 20/12/2023 Transformation temporaire pour pallier absence longue adjudant (Avant ADJ 44 SGT 47 passe à 45-46)
	Sergent	C	46	45	-1	46	
<b>EFFECTIF SOUS-OFFICIERS</b>			<b>91</b>	<b>90</b>	<b>-1</b>	<b>91</b>	
Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels	Caporal-chef	C	5	7	2	5	
	Caporal	C	18	15	-3	18	
	Sapeur	C	0	2	2	0	
<b>EFFECTIF SPP HOMME DU RANG</b>			<b>23</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	
<b>EFFECTIF SPP CATEGORIE C</b>			<b>114</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>114</b>	
Cadre d'emplois de médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels	Médecin de classe exceptionnelle	A			0		Contractuel sur emploi permanent - CDI Projet Délib 12/2024 Transfo poste - 1Inf en +1 InfH cl
	Médecin hors classe	A	1	1	0	1	
	Médecin de classe normale	A	0	0	0	0	
	Pharmacien	A	1	1	0	1	
Cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-	Infirmier	A	1	1	0	1	
<b>EFFECTIF SSSM</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS HORS EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>148</b>	<b>146</b>	<b>-2</b>	<b>149</b>	Manque 3 lieutenants
<b>TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS AVEC EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>150</b>	<b>148</b>	<b>-2</b>	<b>149</b>	
MISE A DISPOSITION	Commandant - agent mis à disposition	A	2	2	0	2	1 commandant m@d COGIC (nomination hors quota) 1 commandant m@d CNFPT
	Pharmacien de classe exceptionnelle - agent mis à	A	1	1	0	1	1 Pharmacien Cl Exceptionnelle m@d ENSOSP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

AGENTS MIS A DISPOSITION			3	3	0	3	
TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS AVEC EMPLOIS FONCTIONNELS ET MISES A DISPOSITION			153	151	-2	152	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CADRE D'EMPLOIS	EMPLOIS / FONCTION	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	ECART	EFFECTIF avec poste	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois des attachés	Directeur territorial	A	1	1	0	1	
	Attaché principal	A	1	1	0	1	
	Attaché territorial	A	0	0	0	1	1 grade d'attaché conservé (responsable RH) - Délib 20/12/23
Cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	B	5	5	0	6	1 grade de rédacteur conservé associé à la fonction adjoint RH - Délib 20/12/23
	Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	0	0	1 grade rédacteur "volant" RIFSEEP
	Rédacteur	B	0	0	0	1	1 poste de rédacteur gelé - Délib du 9/12/2015
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint adm. principal 1ère classe	C	15	14	-1	14	Projet Délib 12/2024 Transfo poste - 1 AAP2 + 1 AAP1
	Adjoint adm. principal 2ème classe	C	3	4	1	3	
	Adjoint administratif	C	3	3	0	3	1 poste CE Adj adm (accueil) gelé Délib 20/12/2023
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>28</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	
FILIERE TECHNIQUE							
Cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur principal	A	1	1	0	1	
Cadre d'emplois des techniciens	Technicien principal de 1ère classe	B	5	4	-1	5	
	Technicien principal de 2ème classe	B	0	1	1	0	
	Technicien	B	0	0	0	0	
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	3	3	0	3	
	Agent de maîtrise	C	1	1	0	1	
Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	2	-1	2	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	0	1	Projet Délib 12/2024 Transfo poste - 1 AT+IATP1 et mis en œuvre délib 27/3/2024
	Adjoint technique	C	2	2	0	2	
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>16</b>	<b>15</b>	<b>-1</b>	<b>15</b>	
<b>TOTAL GENERAL SANS MISES A DISPOSITION</b>			<b>194</b>	<b>191</b>		<b>194</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>197</b>	<b>194</b>		<b>197</b>	Dont 3 agents mis à disposition

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	573 725,69	573 725,69
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-374 973,05	-374 973,05
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	198 752,64	198 752,64

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	198 752,64	198 752,64
<b>Disponibilité des ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	198 752,64	198 752,64

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	1 686 700,00	1 686 700,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	3 923 000,00	3 923 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 236 300,00	2 236 300,00

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"*

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 686 700,00</b>	<b>1 686 700,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 490 000,00</b>	<b>1 490 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 490 000,00	1 490 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>196 700,00</b>	<b>196 700,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	196 700,00	196 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 923 000,00</b>	<b>III</b> <b>3 923 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>643 000,00</b>	<b>643 000,00</b>
10222	FCTVA	413 000,00	413 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276348	Créance Autres communes	219 000,00	219 000,00
276358	Créance Autres groupements	11 000,00	11 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>3 280 000,00</b>	<b>3 280 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	140 000,00	140 000,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	150 000,00	150 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	3 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	8 000,00	8 000,00
281311	Bâtiments administratifs	127 000,00	127 000,00
281315	Centres d'incendie et de secours	440 000,00	440 000,00
281318	Autres bâtiments publics	60 000,00	60 000,00
281535	Réseaux de transmission	105 000,00	105 000,00
281536	Réseaux d'alerte	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	1 488 000,00	1 488 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	450 000,00	450 000,00
281578	Autre matériel technique	38 000,00	38 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	8 000,00	8 000,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	44 000,00	44 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 000,00	3 000,00
281838	Autre matériel informatique	135 000,00	135 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 000,00	35 000,00
28188	Autres immo. corporelles	45 000,00	45 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311\_CA-2025-02\_13 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

S.D.I.S. DE LA CORREZE - Budget principal - BP - 2025

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**ARRETE - SIGNATURES**  
**DU BUDGET PRIMITIF**  
**ANNEE 2025**

Présenté par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

A TULLE, le 11 mars 2025

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours**

**Laurent DARTHOU**

Délibéré par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Vote sur le chapitre tant en investissement qu'en fonctionnement et globalement des dépenses et des recettes du budget primitif.

A TULLE, le 11 mars 2025

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours**

**Laurent DARTHOU**

**Les autres membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours :**

EXCUSÉ
Christophe ARFEUILLERE


Agnès AUDEGUIL

EXCUSÉE
Audrey BARTOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

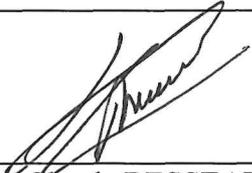
019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**SIGNATURES DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025 :**

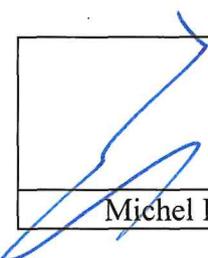
**Suite des signatures des autres membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours :**

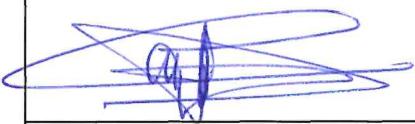
  
Jean-Claude BESSEAU

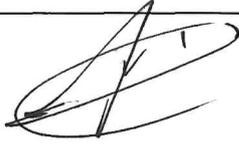
  
Pascale BOISSERAS

  
Emilie BOUCHETEIL

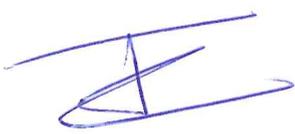
EXCUSÉ  
Julien BOUNIE

  
Michel BREUILH

  
Dominique CAYRE

  
Gérard COIGNAC

EXCUSÉE  
Francis COMBY

  
Jacqueline CORNELISSEN

EXCUSÉ  
Pascal COSTE

EXCUSÉ  
Jean-Jacques DELPECH

  
Sébastien DUCHAMP

EXCUSÉE  
Josette FARGETAS

EXCUSÉ  
Philippe GONZALEZ

EXCUSÉ  
Jean-Jacques LAUGA

EXCUSÉ  
Didier MARSALEIX

EXCUSÉ  
Christophe PETIT

EXCUSÉ  
François RATELADE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-281927236-20250311-CA-2025-02-13-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/03/2025

**SIGNATURES DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025 :**

**Suite des signatures des autres membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours :**

EXCUSÉE
Rosine ROBINET

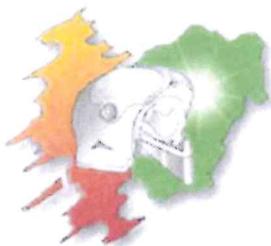

Gérard SOLER


Jean-Marie TAGUET

EXCUSÉE
Sonia TROYA





SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE

— ♦ —  
CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

DELIBERATION N°CA-2025-02-14

OPERATIONS D'EQUIPEMENT  
EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

---

Les propositions suivantes, soumises à votre approbation, concernent les acquisitions des matériels et les travaux au titre de l'année 2025. Les montants inscrits tiennent compte, en partie de l'augmentation des prix constatés sur les véhicules.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Il n'est pas précisé les crédits pour les dépenses d'investissement engagées et non mandatées sur l'exercice 2024 car ces dépenses ont été détaillées lors du rapport sur les opérations d'équipement de 2024.

**ARTICLE 204113 : Subventions d'équipement pour projet d'infrastructure national 310 000 €**

↳ Projet NexSIS ..... 310 000 €

**ARTICLE 2041582 : Subventions d'équipement pour bâtiments 430 000 €**

↳ Construction CIS Seilhac ..... 430 000 €

**ARTICLE 2051 : Concession et droit 536 164,72 €**

↳ Licences, certificats et interfaces informatiques ..... 182 000 €

↳ Schéma Directeur Informatique ..... 294 164,72 €

↳ Autocom administratif ..... 60 000 €

**ARTICLE 2128 : Autres agencements et aménagements 20 000 €**

↳ Reprises de voirie CIS ..... 20 000 €

**ARTICLE 21535 : Réseaux de transmissions 24 800 €**

↳ Matériel de transmission radio ..... 16 000 €

↳ Accessoires transmissions (housses, casques...) ..... 4 150 €

↳ Equipement véhicules ..... 1 000 €

↳ Matériel non programmable ..... 3 650 €

**ARTICLE 21561 : Matériel roulant d'incendie et de défense incendie 3 231 000 €**

**1 Renouvellement de Véhicules**

NB	Type de véhicule	Coût
4	Véhicules de secours et d'assistance aux victimes	465 500 €
1	Camion-Citerne Rural avec équipement	338 000 €
2	Véhicules d'interventions diverses	68 500 €
2	Véhicules de liaison	54 000 €

**2 Engins spéciaux**

NB	Type de véhicule	Coût
1	Echelle Pivotante Automatique	700 000 €
1	Véhicule Secours Nautiques	118 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

### 3 Pactes capacitaires

NB	Type de véhicule	Coût
4	Camion-Citerne Feux de Forêt	1 178 000 €
1	Véhicule Poste de Commandement niveau colonne	300 000 €

↳ 1 remorque bateau en remplacement.....	5 000 €
↳ 1 VTP fédération nationale.....	4 000 €

<b>ARTICLE 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense incendie</b>	<b>314 000 €</b>
--	------------------

Avec la nomenclature M57, les « anciens » articles 21562-Matériel non mobile d'incendie et de secours et 21568-Autres matériels d'incendie et de secours sont regroupés en un seul article 21568.

Pour un meilleur suivi, je vous propose de détailler cet article par type de dépenses (comme en M61) :

- Matériel et outillage d'incendie ..... 177 000 €

Les crédits inscrits assureront une partie de l'équipement des véhicules neufs (figurant à l'article 21561), le remplacement de matériel usagé ou ne répondant plus aux normes.

Ces équipements comprennent notamment :

<u>Opérations annuelles</u> .....	<b>133 700 €</b>
↳ Armement des véhicules .....	34 950 €
↳ Entretien de matériel de secours routier .....	10 000 €
↳ Renouvellement du matériel de détection .....	4 500 €
↳ Achat de masques et dossard pour A.R.I. ....	30 000 €
↳ Achat de dossards sur à péremption manomètre. ....	22 000 €
↳ Remplacement non programmable .....	10 250 €
↳ Caisses de transport ARI .....	5 000 €
↳ Mise à niveau CCFA .....	6 000 €
↳ Caméra thermique .....	6 000 €
↳ Matériels pour déclinaison GDO/GTO .....	5 000 €
<u>Opérations nouvelles</u> .....	<b>18 000 €</b>
↳ Equipement ARI et MPF CCRM .....	8 000 €
↳ Remplacement coussins et accessoires VSR Egletons / Eygurande .....	5 000 €
↳ Remplacements compresseurs dans 14 CIS .....	5 000 €
<u>Equipes spécialisées</u> .....	<b>18 000 €</b>
↳ Equipement de plongée.....	5 000 €
↳ Matériel RCH .....	7 500 €
↳ Equipement GRIMP .....	5 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<u>Matériel médical</u> .....	7 300 €
↳ LSU et Pots LSU .....	7 300 €
• <u>Habillement</u> .....	137 000 €

Ces crédits assureront l'habillement en casques, vestes d'intervention, sur pantalons des nouvelles recrues. Et, comme le prévoit le règlement d'habillement, le remplacement de ces équipements de protection individuelle dont l'ancienneté ou l'état nécessite le renouvellement sur usure constatée.

↳ Casques et pièces détachées .....	30 000 €
↳ Rangers et bottes .....	15 000 €
↳ Vestes et sur pantalons de niveau 2 .....	60 000 €
↳ Parka et coupe-vent .....	25 000 €
↳ Gants d'attaque .....	2 000 €
↳ Rangers allégées .....	5 000 €

<b>ARTICLE 2158 : Autre matériel et outillage divers</b>	<b>25 500 €</b>
--	-----------------

Ces crédits assureront le remplacement d'équipements divers dans les centres de secours.

↳ Outillage pour CIS .....	15 000 €
↳ Autolaveuse .....	4 000 €
↳ Matériels d'aptitude médicale .....	6 500 €

<b>ARTICLE 21838 : Autre matériel informatique</b>	<b>142 476 €</b>
--	------------------

Ces crédits assureront :

↳ Le renouvellement matériel informatique administratif .....	78 400 €
↳ Le renouvellement matériel informatique opérationnel .....	55 100 €
↳ Schéma Directeur Informatique.....	8 976 €

<b>ARTICLE 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers</b>	<b>35 000 €</b>
--	-----------------

Ces crédits assureront le renouvellement de mobilier de bureau :

↳ Pour les centres de secours .....	23 000 €
↳ Pour la direction, CTA .....	12 000 €

<b>ARTICLE 2188 : Autres matériels</b>	<b>10 500 €</b>
--	-----------------

↳ Autres matériels divers pour les CIS et la Direction .....	1 700 €
↳ Matériel pour repas des formations au CIS Brive .....	3 500 €
↳ Matériels pour le secourisme .....	1 300 €
↳ Matériels de sport .....	4 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Avec la nomenclature M57, les « anciens » articles 231311-Bâtiments administratifs-Travaux, 231312-CSI-Travaux et 231318-Autres bâtiments publics-Travaux sont regroupés en un seul article 2313. Pour un meilleur suivi, je vous propose de détailler cet article par type de bâtiments (comme en M61) :

• <u>Bâtiments administratifs</u> .....	<u>277 000 €</u>
↳ Aménagements non programmables .....	5 000 €
↳ Aménagement toxicité des fumées .....	20 000 €
↳ Travaux service informatique pour SECOURIR DDSIS .....	15 000 €
↳ Rénovation énergétique DDSIS .....	200 000 €
↳ Plateforme commune SAMU .....	37 000 €
• <u>Centres d'incendie et de secours</u> .....	<u>550 000 €</u>
↳ Réfection toiture Le Lonzac .....	90 000 €
↳ Rénovation Chamboulive .....	460 000 €
Opérations non cofinancées : .....	<u>112 000 €</u>
↳ Passage éclairage à Leds CIS ALLASSAC .....	6 000 €
↳ Travaux électriques CIS .....	5 000 €
↳ Nettoyage et peinture 2 façades CIS AYEN .....	6 500 €
↳ Mise en sécurité des acrotère maison pédagogique CIS BRIVE .....	6 000 €
↳ Agrandissement vestiaire femme CIS JUILLAC .....	5 500 €
↳ Ravalement façade Ouest, nettoyages autres façade et révision toiture CIS JUILLAC .....	7 000 €
↳ Remplacement fixation haubanage antenne CIS SORNAC .....	8 000 €
↳ Plaques et totem CIS .....	3 000 €
↳ Mise en conformité des portes sectionnelles .....	5 000 €
↳ Travaux électriques suite à contrôle .....	20 000 €
↳ Travaux non programmables .....	40 000 €
• <u>Logements de Brive</u> .....	<u>37 000 €</u>
↳ Remplacement des chaudières des logements de Brive .....	12 000 €
↳ Etanchéité des toitures terrasses des logements de Brive .....	20 000 €
↳ Entretien courant des logements de Brive .....	5 000 €

**ARTICLE 2315 : Installations, matériel et outillages techniques - Travaux****78 000 €**

Les crédits inscrits dans cette rubrique permettront la remise en état ou la réparation de véhicules en cas de besoin et la transformation de véhicules.

↳ Transformation de VSAV en CTU .....	18 000 €
↳ Grosses réparations .....	20 000 €
↳ Transformation de VSAV en véhicule toxicité des fumées .....	5 000 €
↳ Adaptation VSR Tulle, Egletons et formation .....	20 000 €
↳ Transformation VSAV en véhicule logistique alimentaire .....	15 000 €

**TABLEAU RECAPITULATIF**

	Montant (en euros)
Article 204113	310 000 €
Article 2041582	430 000 €
Article 2051	536 164,72 €
Article 2128	20 000 €
Article 21535	24 800 €
Article 21561	3 231 000 €
Article 21568	314 000 €
Article 2158	25 500 €
Article 21838	142 476 €
Article 21848	35 000 €
Article 2188	10 500 €
Article 2313	976 000 €
Article 2315	78 000 €

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ces acquisitions de matériels.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : approuve les acquisitions des matériels, les participations à des projets de construction de CIS et les travaux au titre de l'année 2025 suivants :

**ARTICLE 204113 : Subventions d'équipement pour projet d'infrastructure national 310 000 €**

↳ Projet NexSIS .....	310 000 €
-----------------------	-----------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**ARTICLE 2041582 : Subventions d'équipement pour bâtiments** 430 000 €

↳ Construction CIS Seilhac ..... 430 000 €

**ARTICLE 2051 : Concession et droit** 536 164,72 €

↳ Licences, certificats et interfaces informatiques ..... 182 000 €

↳ Schéma Directeur Informatique ..... 294 164,72 €

↳ Autocom administratif ..... 60 000 €

**ARTICLE 2128 : Autres agencements et aménagements** 20 000 €

↳ Reprises de voirie CIS ..... 20 000 €

**ARTICLE 21535 : Réseaux de transmissions** 24 800 €

↳ Matériel de transmission radio ..... 16 000 €

↳ Accessoires transmissions (housses, casques...) ..... 4 150 €

↳ Equipement véhicules ..... 1 000 €

↳ Matériel non programmable ..... 3 650 €

**ARTICLE 21561 : Matériel roulant d'incendie et de défense incendie** 3 231 000 €

### 1 Renouvellement de Véhicules

NB	Type de véhicule	Coût
4	Véhicules de secours et d'assistance aux victimes	465 500 €
1	Camion-Citerne Rural avec équipement	338 000 €
2	Véhicules d'interventions diverses	68 500 €
2	Véhicules de liaison	54 000 €

### 2 Engins spéciaux

NB	Type de véhicule	Coût
1	Echelle Pivotante Automatique	700 000 €
1	Véhicule Secours Nautiques	118 000 €

### 3 Pactes capacitaires

NB	Type de véhicule	Coût
4	Camion-Citerne Feux de Forêt	1 178 000 €
1	Véhicule Poste de Commandement niveau colonne	300 000 €

↳ 1 remorque bateau en remplacement..... 5 000 €

↳ 1 VTP fédération nationale..... 4 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

<b>ARTICLE 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense incendie</b>	<b>314 000 €</b>
--	------------------

Avec la nomenclature M57, les « anciens » articles 21562-Matériel non mobile d'incendie et de secours et 21568-Autres matériels d'incendie et de secours sont regroupés en un seul article 21568.

Pour un meilleur suivi, je vous propose de détailler cet article par type de dépenses (comme en M61) :

- Matériel et outillage d'incendie ..... 177 000 €

Les crédits inscrits assureront une partie de l'équipement des véhicules neufs (figurant à l'article 21561), le remplacement de matériel usagé ou ne répondant plus aux normes.

Ces équipements comprennent notamment :

<u>Opérations annuelles</u> .....	<b>133 700 €</b>
↳ Armement des véhicules .....	34 950 €
↳ Entretien de matériel de secours routier .....	10 000 €
↳ Renouvellement du matériel de détection .....	4 500 €
↳ Achat de masques et dossard pour A.R.I.....	30 000 €
↳ Achat de dossards sur à péremption manomètre.....	22 000 €
↳ Remplacement non programmable .....	10 250 €
↳ Caisses de transport ARI .....	5 000 €
↳ Mise à niveau CCFA .....	6 000 €
↳ Caméra thermique .....	6 000 €
↳ Matériels pour déclinaison GDO/GTO .....	5 000 €
<u>Opérations nouvelles</u> .....	<b>18 000 €</b>
↳ Equipement ARI et MPF CCRM .....	8 000 €
↳ Remplacement coussins et accessoires VSR Egletons / Eygurande .....	5 000 €
↳ Remplacements compresseurs dans 14 CIS .....	5 000 €
<u>Equipes spécialisées</u> .....	<b>18 000 €</b>
↳ Equipement de plongée .....	5 000 €
↳ Matériel RCH .....	7 500 €
↳ Equipement GRIMP .....	5 500 €
<u>Matériel médical</u> .....	<b>7 300 €</b>
↳ LSU et Pots LSU .....	7 300 €
• <u>Habillement</u> .....	<u>137 000 €</u>

Ces crédits assureront l'habillement en casques, vestes d'intervention, sur pantalons des nouvelles recrues. Et, comme le prévoit le règlement d'habillement, le remplacement de ces équipements de protection individuelle dont l'ancienneté ou l'état nécessite le renouvellement sur usure constatée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

↪ Casques et pièces détachées .....	30 000 €
↪ Rangers et bottes .....	15 000 €
↪ Vestes et sur pantalons de niveau 2 .....	60 000 €
↪ Parka et coupe-vent .....	25 000 €
↪ Gants d'attaque .....	2 000 €
↪ Rangers allégées .....	5 000 €

<b>ARTICLE 2158 : Autre matériel et outillage divers</b>	<b>25 500 €</b>
--	-----------------

Ces crédits assureront le remplacement d'équipements divers dans les centres de secours.

↪ Outillage pour CIS .....	15 000 €
↪ Autolaveuse .....	4 000 €
↪ Matériels d'aptitude médicale .....	6 500 €

<b>ARTICLE 21838 : Autre matériel informatique</b>	<b>142 476 €</b>
--	------------------

Ces crédits assureront :

↪ Le renouvellement matériel informatique administratif .....	78 400 €
↪ Le renouvellement matériel informatique opérationnel .....	55 100 €
↪ Schéma Directeur Informatique .....	8 976 €

<b>ARTICLE 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers</b>	<b>35 000 €</b>
--	-----------------

Ces crédits assureront le renouvellement de mobilier de bureau :

↪ Pour les centres de secours .....	23 000 €
↪ Pour la direction, CTA .....	12 000 €

<b>ARTICLE 2188 : Autres matériels</b>	<b>10 500 €</b>
--	-----------------

↪ Autres matériels divers pour les CIS et la Direction .....	1 700 €
↪ Matériel pour repas des formations au CIS Brive .....	3 500 €
↪ Matériels pour le secourisme .....	1 300 €
↪ Matériels de sport .....	4 000 €

<b>ARTICLE 2313 : Constructions - Travaux</b>	<b>976 000 €</b>
---	------------------

Avec la nomenclature M57, les « anciens » articles 231311-Bâtiments administratifs-Travaux, 231312-CSI-Travaux et 231318-Autres bâtiments publics-Travaux sont regroupés en un seul article 2313. Pour un meilleur suivi, je vous propose de détailler cet article par type de bâtiments (comme en M61) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

• <u>Bâtiments administratifs</u> .....	<u>277 000 €</u>
↳ Aménagements non programmables .....	5 000 €
↳ Aménagement toxicité des fumées .....	20 000 €
↳ Travaux service informatique pour SECOURIR DDSIS .....	15 000 €
↳ Rénovation énergétique DDSIS .....	200 000 €
↳ Plateforme commune SAMU .....	37 000 €
• <u>Centres d'incendie et de secours</u> .....	<u>550 000 €</u>
↳ Réfection toiture Le Lonzac .....	90 000 €
↳ Rénovation Chamboulive .....	460 000 €
Opérations non cofinancées : .....	<u>112 000 €</u>
↳ Passage éclairage à Leds CIS ALLASSAC .....	6 000 €
↳ Travaux électriques CIS .....	5 000 €
↳ Nettoyage et peinture 2 façades CIS AYEN .....	6 500 €
↳ Mise en sécurité des acrotère maison pédagogique CIS BRIVE .....	6 000 €
↳ Agrandissement vestiaire femme CIS JUILLAC .....	5 500 €
↳ Ravalement façade Ouest, nettoyages autres façade et révision toiture CIS JUILLAC .....	7 000 €
↳ Remplacement fixation haubanage antenne CIS SORNAC .....	8 000 €
↳ Plaques et totem CIS .....	3 000 €
↳ Mise en conformité des portes sectionnelles .....	5 000 €
↳ Travaux électriques suite à contrôle .....	20 000 €
↳ Travaux non programmables .....	40 000 €
• <u>Logements de Brive</u> .....	<u>37 000 €</u>
↳ Remplacement des chaudières des logements de Brive .....	12 000 €
↳ Etanchéité des toitures terrasses des logements de Brive .....	20 000 €
↳ Entretien courant des logements de Brive .....	5 000 €

<b>ARTICLE 2315 : Installations, matériel et outillages techniques - Travaux</b>	<b>78 000 €</b>
--	-----------------

Les crédits inscrits dans cette rubrique permettront la remise en état ou la réparation de véhicules en cas de besoin et la transformation de véhicules.

↳ Transformation de VSAV en CTU .....	18 000 €
↳ Grosses réparations .....	20 000 €
↳ Transformation de VSAV en véhicule toxicité des fumées .....	5 000 €
↳ Adaptation VSR Tulle, Egletons et formation .....	20 000 €
↳ Transformation VSAV en véhicule logistique alimentaire .....	15 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

**ARTICLE 2** : propose les crédits correspondants à l'inscription au budget primitif 2025 comme suit :

	Montant (en euros)
<b>Article 204113</b>	310 000 €
<b>Article 2041582</b>	430 000 €
<b>Article 2051</b>	536 164,72 €
<b>Article 2128</b>	20 000 €
<b>Article 21535</b>	24 800 €
<b>Article 21561</b>	3 231 000 €
<b>Article 21568</b>	314 000 €
<b>Article 2158</b>	25 500 €
<b>Article 21838</b>	142 476 €
<b>Article 21848</b>	35 000 €
<b>Article 2188</b>	10 500 €
<b>Article 2313</b>	976 000 €
<b>Article 2315</b>	78 000 €

Le secrétaire de séance

Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS

Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice ..... : 22

Quorum..... : 12

Présents..... : 12

Procurations..... : 0

Nombre de votants ..... : 12

Pour ..... : 12

Contre ..... : 0

Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

DELIBERATION N°CA-2025-02-15

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS  
EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

Le budget primitif de l'exercice 2025 qui est présenté dans le rapport n°13 mentionne dans le chapitre 65 - charges de gestion courante - un article dédié aux subventions de fonctionnement aux associations (art. 6574).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

L'attribution de ces subventions doit faire l'objet d'une délibération spécifique, c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025 :

Inscription de 98 000 € pour des subventions suivantes :

- Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers ..... 1 500 €
- Amicale des personnels de la direction ..... 7 800 €
- Union départementale des sapeurs-pompiers ..... plafond de 88 700 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

---

ARTICLE UNIQUE : approuve, les versements des subventions suivantes, pour l'exercice 2025 :

- Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers ..... 1 500 €
- Amicale des personnels de la direction ..... 7 800 €
- Union départementale des sapeurs-pompiers ..... plafond de 88 700 €

Le secrétaire de séance



Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS



Laurent DARTHOU

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice ..... : 22  
Quorum ..... : 12  
Présents ..... : 12  
Procurations ..... : 0

Nombre de votants ..... : 12  
Pour ..... : 12  
Contre ..... : 0  
Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

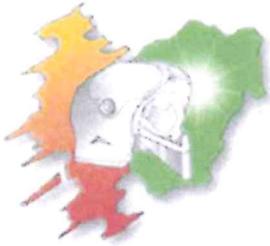
---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE

CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DELIBERATION N°CA-2025-02-16**

**CESSION A TITRE GRACIEUX DE MATERIEL REFORME**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

Lors de la séance du 25 octobre 2023, le CASDIS a autorisé la mise à la réforme de matériels. Parmi ceux-ci figuraient un VL (Véhicule Léger) dont les caractéristiques sont les suivantes :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Véhicule	Immatriculation	Marque	N° Parc	Année d'acquisition	Fin d'amortissement	Km	Destination
VL	CL-720-FZ	PEUGEOT	181	28-09-2012	28-09-2022	197 200	Cession

Ayant été sollicité par l'Ecole de gendarmerie de Tulle désireuse d'acquérir ce type de matériel pour des besoins de formation sur leur site et après une mise en vente aux enchères sans acquéreur, je vous propose de céder à titre gracieux ce véhicule.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ce don.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**ARTICLE 1 :** autorise la cession à titre gracieux à l'Ecole de gendarmerie de Tulle, le matériel suivant :

Véhicule	Marque	Immatriculation
VL	PEUGEOT	CL-720-FZ

**ARTICLE 2 :** autorise le président du CASDIS ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
  
 Jean-Marie TAGUET

Le Président  
 du conseil d'administration du SDIS  
  
 Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice .....	: 22	Nombre de votants .....	: 12
Quorum .....	: 12	Pour .....	: 12
Présents .....	: 12	Contre .....	: 0
Procurations .....	: 0	Abstentions .....	: 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DELIBERATION N°CA-2025-02-17**

**MODIFICATION DU PLAN PLURIANNUEL  
D'ACQUISITIONS DES VEHICULES  
2023 - 2027**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

Par délibération du 19 décembre 2024 a été approuvée l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement afin d'y intégrer trois hypothèses en fonction de l'éventualité de crédits octroyés par un nouveau pacte capacitaire (risques complexes et émergents) subventionné par l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Par ailleurs, le SDIS 19 est doté de 3 véhicules de poste de commandement de niveau colonne (VPC). Or, deux d'entre eux ont été accidentés en 2024 (impliqués dans deux accidents distincts, non responsables). Comme le 1<sup>er</sup>, le second vient d'être déclaré économiquement non réparable début février 2025.

Aussi, afin de maintenir une capacité opérationnelle suffisante, il vous est proposé de modifier le plan pluriannuel d'acquisitions des véhicules voté en fin d'année 2024, en inversant un VPC prévu en 2026 à hauteur de 300 000 € avec l'Unité de Nettoyage Mobile (UNM) prévue en 2025 pour un montant de 250 000 €.

Pour mémoire, l'acquisition du VPC s'inscrit dans le dispositif pacte capacitaire feu de forêt acté en 2023 ; l'Etat participe à hauteur de 53,92 % du montant hors-taxe. La modification qui vous est proposée dans l'ordonnancement des opérations d'acquisition ne remet pas en cause les termes prévues dans la convention entre le SDIS 19 et l'Etat.

Rappels de l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement véhicules avec les 3 hypothèses :

- 1<sup>re</sup> hypothèse : pas de crédit ouvert au titre de l'année 2025 ;
- 2<sup>e</sup> hypothèse : les crédits accordés en 2025 correspondent à ceux initialement prévus en 2024 ;
- 3<sup>e</sup> hypothèse : les crédits accordés en 2025 correspondent à 50 % de ceux initialement prévus en 2024.

1<sup>re</sup> hypothèse : pas de crédit ouvert au titre de l'année 2025

Imputation		2023	2024	2025	2026	2027
<b>ACQUISITIONS VEHICULES</b>						
21561	CCRM	1	275 000 €	1	315 000 €	1 337 000 €
<b>21562</b>	<b>CCRM Equipement</b>		20 000 €		23 000 €	
21561	FPT		1	350 000 €		1 430 000 €
21561	VID	2	60 000 €	2	64 000 €	2 68 500 € 2 73 500 € 2 79 000 €
21561	VL	2	63 000 €	3	75 000 €	2 54 000 € 1 29 000 € 1 31 000 €
21561	VSAV	4	392 000 €	4	435 000 €	4 465 500 € 4 498 000 € 4 533 000 €
21561	VTP		1	45 000 €		
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>9</b>	<b>810 000 €</b>	<b>11</b>	<b>969 000 €</b>	<b>9 926 000 € 8 937 500 € 8 1 073 000 €</b>
<b>ENGINS SPECIAUX</b>						
21561	BATEAU		1	25 000 €		2 93 000 €
21561	CCGC / CCFS					1 500 000 €
21561	EPA			1	700 000 €	
21561	VSR	1	270 000 €			1 355 000 €
<b>21562</b>	<b>VSR Equipement</b>		120 000 €			160 000 €
21561	VPL		1	110 000 €	1	118 000 €
21561	VEMA		1	250 000 €		
21561	VIRT				2	160 000 €
21561	UNM			0	0 €	1 250 000 €
21561	UGRI				1	110 000 €
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>1</b>	<b>390 000 €</b>	<b>3</b>	<b>385 000 €</b>	<b>2 818 000 € 6 613 000 € 2 1 015 000 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Imputation		2023	2024	2025	2026	2027				
<b>PACTES CAPACITAIRES</b>										
21561	CCFM	2	589 000 €	2	589 000 €	2	589 000 €			
21561	VPC site	0		1	300 000 €					
21561	VPC colonne					1	300 000 €	1	300 000 €	
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>2</b>	<b>589 000 €</b>	<b>3</b>	<b>889 000 €</b>	<b>3</b>	<b>889 000 €</b>	<b>1</b>	<b>300 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>1 789 000 €</b>		<b>2 243 000 €</b>		<b>2 633 000 €</b>		<b>1 850 500 €</b>	<b>2 088 000 €</b>

2<sup>e</sup> hypothèse : les crédits accordés en 2025 correspondent à ceux initialement prévus en 2024

Imputation		2023	2024	2025	2026	2027					
<b>ACQUISITIONS VEHICULES</b>											
21561	CCRM	1	275 000 €		1	315 000 €	1	337 000 €			
<b>21562</b>	<b>CCRM Equipement</b>		20 000 €			23 000 €					
21561	FPT			1	350 000 €				1	430 000 €	
21561	FPTL										
21561	VID	2	60 000 €	2	64 000 €	2	68 500 €	2	73 500 €	2	79 000 €
21561	VL	2	63 000 €	3	75 000 €	2	54 000 €	1	29 000 €	1	31 000 €
21561	VSAV	4	392 000 €	4	435 000 €	4	465 500 €	4	498 000 €	4	533 000 €
21561	VTP			1	45 000 €						
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>9</b>	<b>810 000 €</b>	<b>11</b>	<b>969 000 €</b>	<b>9</b>	<b>926 000 €</b>	<b>8</b>	<b>937 500 €</b>	<b>8</b>	<b>1 073 000 €</b>
<b>ENGINS SPECIAUX</b>											
21561	BATEAU			1	25 000 €			2	93 000 €		
21561	CCGC / CCFS									1	500 000 €
21561	EPA					1	700 000 €				
21561	VSR	1	270 000 €							1	355 000 €
<b>21562</b>	<b>VSR Equipement</b>	1	120 000 €							1	160 000 €
21561	VPL			1	110 000 €	1	118 000 €				
21561	VEMA			1	250 000 €						
21561	VIRT							2	160 000 €		
21561	UNM					0	0 €	1	250 000 €		
21561	UGRI							1	110 000 €		
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>1</b>	<b>390 000 €</b>	<b>3</b>	<b>385 000 €</b>	<b>3</b>	<b>818 000 €</b>	<b>3</b>	<b>520 000 €</b>	<b>2</b>	<b>1 015 000 €</b>
<b>PACTES CAPACITAIRES</b>											
21561	CCFM	2	589 000 €	2	589 000 €	2	589 000 €				
21561	VPC site	0		1	300 000 €						
21561	VPC colonne					1	300 000 €	1	300 000 €		
21561	BATEAU					1	80 000 €	1	28 700 €		
21561	Berce Inondations					1	150 000 €				
21561	Berce Tempêtes							1	250 000 €		
21561	VEMA							1	270 000 €		
21562	MPR					2	103 000 €				
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>2</b>	<b>589 000 €</b>	<b>3</b>	<b>889 000 €</b>	<b>7</b>	<b>1 222 000 €</b>	<b>4</b>	<b>848 700 €</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>1 789 000 €</b>		<b>2 243 000 €</b>		<b>2 966 000 €</b>		<b>2 306 200 €</b>	<b>2 088 000 €</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

3<sup>e</sup> hypothèse : les crédits accordés en 2025 correspondent à 50 % de ceux initialement prévus en 2024

Imputation		2023	2024	2025	2026	2027
<b>ACQUISITIONS VEHICULES</b>						
21561	CCRM	1	275 000 €	1	315 000 €	1 337 000 €
<b>21562</b>	<b>CCRM Equipement</b>		20 000 €		23 000 €	
21561	FPT		1	350 000 €		1 430 000 €
21561	FPTL					
21561	VID	2	60 000 €	2	64 000 €	2 73 500 €
21561	VL	2	63 000 €	3	75 000 €	2 29 000 €
21561	VSAV	4	392 000 €	4	435 000 €	4 498 000 €
21561	VTP		1	45 000 €		
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>9</b>	<b>810 000 €</b>	<b>11</b>	<b>969 000 €</b>	<b>8 937 500 €</b>
<b>ENGINS SPECIAUX</b>						
21561	BATEAU		1	25 000 €		
21561	CCGC / CCFS					1 500 000 €
21561	EPA			1	700 000 €	
21561	VSR	1	270 000 €			1 355 000 €
<b>21562</b>	<b>VSR Equipement</b>		120 000 €			160 000 €
21561	VPL		1	110 000 €	1	117 700 €
21561	VEMA		1	250 000 €		
21561	VIRT				2	160 000 €
21561	UNM			0	0 €	1 250 000 €
21561	UGRI				1	110 000 €
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>1</b>	<b>390 000 €</b>	<b>3</b>	<b>385 000 €</b>	<b>4 520 000 €</b>
<b>PACTES CAPACITAIRES</b>						
21561	CCFM	2	589 000 €	2	589 000 €	
21561	VPC site	0		1	300 000 €	
21561	VPC colonne			1	300 000 €	1 300 000 €
21561	BATEAU			1	80 000 €	1 28 700 €
21561	Berce Inondations			1	150 000 €	
21562	MPR			2	51 500 €	
<b>SOUS TOTAL 21561</b>		<b>2</b>	<b>589 000 €</b>	<b>3</b>	<b>889 000 €</b>	<b>2 328 700 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 789 000 €</b>		<b>2 243 000 €</b>	<b>1 786 200 €</b>

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ces modifications de l'ordre d'acquisitions de ces matériels.

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

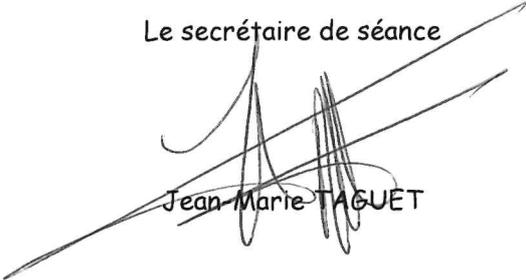
Réception par le préfet : 28/03/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

---

**ARTICLE UNIQUE** : approuve la modification des 3 hypothèses proposées dans le rapport au-dessus, et charge le président du CASDIS, ou son représentant, de mettre en place celle qui sera le plus adaptée en fonction des crédits alloués par l'Etat.

Le secrétaire de séance

  
Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS

  
Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice ..... : 22  
Quorum ..... : 12  
Présents ..... : 12  
Procurations ..... : 0

Nombre de votants ..... : 12  
Pour ..... : 12  
Contre ..... : 0  
Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

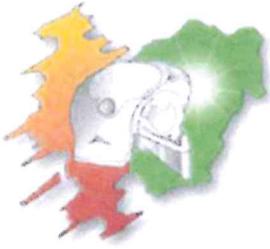
---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DELIBERATION N°CA-2025-02-18**

**CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC L'ANSC POUR LA  
MIGRATION DE LA TELEPHONIE OPERATIONNELLE  
D'URGENCE (18 - 112) EN TECHNOLOGIE IP**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

Dans le cadre du plan de fermeture du réseau cuivre (RTC : réseau téléphonique commuté) piloté par Orange, il est nécessaire de réaliser une migration vers la technologie IP, en particulier pour les installations téléphoniques opérationnelles destinées à recevoir les appels 18 et 112 qui le réceptionnent (CTA-CODIS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Dans une correspondance récente (4 février 2025) du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) adressée aux services d'incendie et de secours (SIS), nous prenons connaissance de l'objectif de passage des 400 centres d'appels d'urgence concernés pour la fin de l'année 2025.

L'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC), créée par le décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018, agit en qualité de prestataire de services de l'État et des SIS. A ce titre, l'ANSC a notamment pour mission la conception, le développement, la maintenance et l'exploitation des systèmes et applications nécessaires au traitement des alertes issues des numéros d'appels d'urgence 18 et 112.

En vertu du décret n° 2021-970 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des SIS « NexSIS 18-112 », l'ANSC est chargée du développement, du déploiement et de la mise à disposition des systèmes et applications, de la formation et de l'assistance, de la maintenance et de l'exploitation, des services fournis par le système d'information et de commandement unifié NexSIS 18-112.

Afin d'assurer la gestion du service d'intérêt économique général consistant à apporter aux SIS un appui dans la gestion de leurs systèmes d'information, aux fins d'en améliorer l'efficacité et l'interopérabilité et d'en diminuer le coût, l'ANSC bénéficie d'un droit exclusif portant sur la fourniture aux SIS, de tout ou partie des systèmes, applications ou prestations entrant dans le périmètre du système NexSIS 18-112.

Pour le SDIS 19, la mise en service de NexSIS 18-112 est prévue pour l'année 2028.

Comme il est nécessaire d'engager la migration des installations téléphoniques sous IP avant 2026, mais que la mise en service de NexSIS 18-112 n'interviendra qu'en 2028, l'ANSC propose le service « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 ».

Ce service proposé à plusieurs avantages car il permet de :

- 1- Répondre aux besoins des SIS en matière de migration vers des installations téléphoniques sous IP,
- 2- Economiser en évitant un double déploiement (d'abord un abonnement IP contractualisé auprès d'un opérateur, puis une migration sur SECOURIR),
- 3- Bénéficier d'abonnement mutualisés,
- 4- Disposer des avantages de la résilience, de la sécurisation et de la supervision, de ce service homologué par le ministère de l'Intérieur,
- 5- Disposer de l'accès au service téléphonique d'ultime secours, aux moyens de supervisions avancés tant sur un plan technique que de cybersécurité, ainsi qu'au soutien utilisateur de l'ANSC.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser signer la convention avec l'ANSC.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

---

**ARTICLE 1** : approuve le projet de contrat avec l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) relatif aux modalités de financement et de recouvrement au titre des services NexSIS 18-112, ci-annexé.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

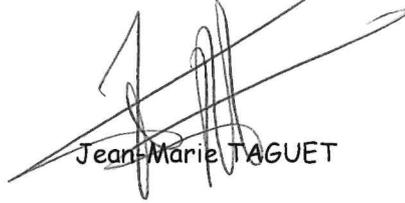
019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025 2/3

**ARTICLE 2** : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer la convention désignée dans l'article 1 ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le secrétaire de séance



Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS



Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice ..... : 22  
Quorum..... : 12  
Présents..... : 12  
Procurations..... : 0

Nombre de votants ..... : 12  
Pour ..... : 12  
Contre ..... : 0  
Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



# CONTRAT TYPE

**CONTRAT RELATIF AUX MODALITES DE FINANCEMENT ET DE RECOUVREMENT AU TITRE DES SERVICES DE  
NEXSIS 18-112**

**(part relative au déploiement des équipements techniques et réseaux incluant le service « SECOURIR  
avant le SGA de NexSIS 18-112 »)**

Entre

L'Agence du Numérique de la Sécurité Civile, sis 101 rue de Tolbiac 75013 PARIS, représentée par M. Pierre CASCIOLA, directeur de l'agence,

ci-après désignée sous le terme « l'ANSC »,

D'une part,

Et

Le service départemental d'incendie et de secours du AA, représenté par Monsieur Axxxx Bxxxxx, Président du conseil d'administration du SDIS A, sis XX rue de Cxxxxx - 00000 Dxxxxx,

Ci-après désigné sous le terme « le SIS »,

D'autre part,

Ci-après désignés individuellement par le terme « Partie » et collectivement par le terme « Parties »,

## Préambule et cadre juridique

L'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC), créée par le décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018, agit en qualité de prestataire de services de l'État et des Services d'Incendie et de secours (SIS). A ce titre, l'ANSC a pour mission la conception, le développement, la maintenance et l'exploitation des systèmes et applications nécessaires au traitement des alertes issues des numéros d'appel d'urgence 18 et 112, aux communications entre la population et les SIS ainsi qu'à la gestion opérationnelle et à la gestion de crise assurées par les SIS et par la sécurité civile.

En vertu du décret n° 2021-970 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 », l'ANSC est chargée du développement, du déploiement et de la mise à disposition des systèmes et applications, de la formation et de l'assistance, de la maintenance et de l'exploitation, des services fournis par le système d'information et de commandement unifié NexSIS 18-112.

Par ailleurs, la compétence juridique de réception et de traitement des alertes du 18 et du 112, ainsi que la gestion opérationnelle qui s'ensuit, sont du ressort des SIS, en application de l'article L. 1424-44 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'obligation d'assurer le financement des moyens nécessaires à la réalisation de ces compétences

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

est prévue pour les SIS par l'article L.1424-12 du même code. C'est dans ce cadre que les SIS prennent en charge la mise en œuvre des systèmes de gestion des alertes et de gestion opérationnelle (SGA-SGO).

Le décret n° 2021-970 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 » prévoit que pour assurer la gestion du service d'intérêt économique général consistant à apporter aux services d'incendie et de secours et de sécurité civile un appui dans la gestion de leurs systèmes d'information, aux fins d'en améliorer l'efficacité et l'interopérabilité et d'en diminuer le coût, l'ANSC bénéficie d'un droit exclusif portant sur la fourniture aux services d'incendie et de secours ou à ceux de la sécurité civile, de tout ou partie des systèmes, applications ou prestations entrant dans le périmètre du système NexSIS 18-112.

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux SIS en vigueur autorise le versement de subventions au titre de projets nationaux, ainsi que le paiement d'organismes externes au titre de contrats de prestations de services.

En qualité de prestataire des SIS et de l'État, l'ANSC a organisé le financement du programme NexSIS 18-112 selon un modèle économique hybride ; ses ressources provenant aussi bien de l'État que des SIS bénéficiaires du fonctionnement du système opérationnel.

*En application de l'alinéa 4 de l'article R. 732-11-12. – II. du code de la sécurité intérieure, les modalités de tarification des prestations fournies au travers des systèmes d'information NexSIS 18-112 et celles relatives à leur recouvrement ont été adoptées par le conseil d'administration de l'ANSC.*

Compte tenu du plan de fermeture du réseau cuivre (RTC : réseau téléphonique commuté) piloté par Orange dont l'échéancier de fermeture est fixé à 2030, la migration vers la technologie IP implique une migration des installations téléphoniques opérationnelles destinées à recevoir les appels 18 et 112 pour les SIS qui le réceptionnent (environ 80% des départements). Dans le cadre de cette évolution technique, les SIS sont donc amenés à devoir migrer leurs installations téléphoniques dès que possible.

A cet effet, l'ANSC a mis en œuvre le service « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 » qui répond aux besoins des SIS devant engager la migration de leurs installations téléphoniques sous IP avant 2026, en permettant d'économiser un double déploiement (d'abord un abonnement IP contractualisé auprès d'un opérateur, puis une migration sur SECOURIR), de bénéficier d'abonnements mutualisés, de disposer des avantages de la résilience, de la sécurisation et de la supervision, de ce service homologué par le ministère de l'Intérieur, de disposer de l'accès au service téléphonique d'ultime secours, aux moyens de supervisions avancés tant sur un plan technique que de cybersécurité, ainsi qu'au soutien utilisateur de l'ANSC. Cette offre de service et sa tarification ont été délibérées par le conseil d'administration de l'ANSC le 27 novembre 2024.

-----

Vu le code de la défense, notamment ses articles D. 1321-11 à D. 1321-18, R. 1321-19 à R. 1321-25 et R. 3222-16 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-12, L. 1424-44, L. 2512-17, L. 2513-3 et R. 2513-13 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 112-1, L. 112-2, L. 732-5, R. 732-11-1 à R. 732-11-18 et D. 732-11-19 à D. 732-11-23 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L. 2512-4 ;

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'agence du numérique de la sécurité civile relatives aux tarifications de ses prestations et aux modalités de recouvrement ;

Vu le contrat d'octroi d'une subvention d'investissement par le SDIS XX à l'ANSC, en XXX 20XX ;

Considérant les activités de partenariats entre le SIS et l'ANSC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités de mise en service, de tarification et de recouvrement applicables au SIS pour le bénéfice des services de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », de formaliser un financement en avance de phase des travaux nécessaires au développement du produit NexSIS 18-112 et d'en préciser les modalités d'application, dans le cadre du programme NexSIS 18-112.

#### Article 2 – Offre de service « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 »

L'ANSC assure la mise en œuvre de l'offre de service « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », conformément à la délibération du CA de l'ANSC du 27 novembre 2024 et au marché SECOURIR.

Cette offre de service regroupe les actions et services suivants :

- Le pilotage de l'identification et de l'étude du besoin en lien avec le SIS ;
- Le pilotage de l'étude technique et les prérequis NexSIS avec le SIS ;
- Le déploiement et la connexion à « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 » et « SECOURIR » avant de disposer des autres services de NexSIS 18-112 ;
- L'abonnement à une des offres de téléphonie IP selon le nombre de canaux et débit désirés par le SIS ;
- L'usage de SECOURIR au titre de communications sortantes dans le cadre de l'activité opérationnelle ;
- Le déploiement de SECOURIR en mode nominal en lien avec l'opérateur prestataire de l'ANSC ;
- Le pilotage des actions liées à la portabilité des numéros en lien avec le SIS et l'opérateur prestataire de l'ANSC ;
- L'accompagnement du SIS à l'usage de l'outil de bascule en mode secours ;
- L'assistance du soutien utilisateur de l'ANSC ouvrant également sur un accès spécifique auprès du prestataire ;
- Les documentations techniques, administratives et opérationnelles destinées au déploiement, à la mise en service, à l'emploi des services, à l'usage des modes secours et aux soutien utilisateur.

#### Article 3 – Conditions tarifaires de la part relative au déploiement des équipements techniques et réseaux et du service « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 »

Le montant de la part relative au déploiement des équipements techniques et réseaux, qui inclut les travaux de connexion au service nominal de SECOURIR et qui constitue la première part du financement du service NexSIS 18-112 a été fixé par l'ANSC à 306 900 € pour l'année 2025.

Une seconde part, qui correspond aux « dépenses de réalisation et de fonctionnement » de NexSIS 18-112, fera l'objet d'un avenant au présent contrat. Cet avenant entre les parties devra entrer en vigueur au plus tard avant l'engagement des processus de déploiement dont la période reste à déterminer entre les parties prenantes.

« SECOURIR avant le SGA NexSIS 18-112 » est une partie du service NexSIS 18-112 qu'un SIS acquière sans besoin de mise en concurrence, pour laquelle l'ANSC est prestataire de service dans le cadre de ses compétences décrites au sein du code de la sécurité intérieure et dispose d'un droit exclusif.

Les conditions tarifaires du service « SECOURIR avant le SGA NexSIS 18-112 » et ses modalités exécutoires ont été fixées par la délibération du CA de l'ANSC, relative à la tarification de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 » du 27 novembre 2024 qui est jointe au présent contrat en annexe n°1.

Celles-ci fixe les tarifs :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

- Des connexions au service « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 » et complément pour disposer de SECOURIR en mode nominal (forfait de 50 000 € sans autre taxe) ;
- De la composante abonnements de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », selon le débit ou nombre de canaux choisis ;
- De la composante des communications sortantes de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 ».

#### Article 4 – Modalités particulières applicables au SIS

La tarification de la « part liée aux équipements de déploiement » applicable au SIS est conditionnée par les éléments suivants :

##### 4-1 - Eléments pour la part liée aux dépenses de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 » :

- Forfait de connexion : 50 000 € ;
- Abonnement SECOURIR : xxx € au vu de l'étude des besoins prévue à l'article 2 ;
- Forfait communications sortantes selon population : xxx €.

##### 4-2 - Eléments pour la « part liée aux équipements de déploiement » :

- Le SIS est un SIS qui a contribué financièrement à faciliter la réalisation de NexSIS 18-112 ;
- L'installation de NexSIS nécessitant des travaux tant de l'agence que du SDIS, à la fois techniques (préparation des infrastructures) mais également organisationnels (peuplement des données, paramétrages, doctrine, accompagnement au changement), les opérations d'installation des infrastructures locales seront programmées ultérieurement pour répondre aux besoins d'accès à NexSIS 18-112 et à sa connexion aux systèmes permettant l'alerte des agents du SIS ;
- Compte-tenu de la prise en compte de 50 000 € au titre de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », le montant dû, par anticipation, par le SIS au titre de la « part liée aux équipements de déploiement » sera de 256 900 € pour 2025, et augmenté de l'IPC pour les années suivantes.

##### 4-3 - Eléments pour la part liée aux « dépenses de réalisation et de fonctionnement » :

Ils feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## Article 5 – Recouvrement

Variante 1 : La somme forfaitaire de 50 000 € due par le SIS au titre des frais de connexion à « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », fait l'objet d'un titre de recettes par l'ANSC.

Les sommes dues au titre de l'abonnement et aux communications sortantes « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », feront l'objet d'un titre de recette forfaitaire annualisé, sur la base de la tarification annexée, durant la période de mise en œuvre du service.

La somme due par le SIS au titre de la part liée aux équipements de déploiement » et la part liée aux « dépenses de réalisation et de fonctionnement » seront fixées ultérieurement dans le cadre des calendrier d'application des tarifications en vigueur.

Variante 2 : Les sommes forfaitaires de 50 000 € dues par le SIS au titre des frais de connexion à « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », et de 256 900 € dues par le SIS au titre de la part liée aux équipements de déploiement » font l'objet d'un titre de recettes de 306 900€ par l'ANSC.

Les sommes dues au titre de l'abonnement et aux communications sortantes « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », feront l'objet d'un titre de recette forfaitaire annualisé, sur la base de la tarification annexée, durant la période de mise en œuvre du service.

La part liée aux « dépenses de réalisation et de fonctionnement » seront fixées ultérieurement dans le cadre des calendrier d'application des tarifications en vigueur.

Les montants seront versés après réception d'un avis de sommes à payer, adressé par l'ANSC via le portail Chorus Pro, sur la base d'un état de sommes dues faisant référence au présent contrat signé par les parties.

Les paiements liés à ces prestations s'effectueront au titre de leurs années d'application conformément aux règles du droit public avec les délais et modalités de paiement propres au droit public (30 jours à compter de la réception de l'avis de somme à payer).

## Article 6 – Durée et prorogation du contrat

Le présent contrat constitue une des étapes du programme NexSIS 18-112 auquel souscrit le SIS.

Le contrat est réputé en vigueur à compter de sa signature pour ce qui relève du financement de la part d'investissement liée à la connexion au service de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 ».

Un accord entre les directions des établissements fixera le calendrier de mise en service de l'abonnement et des communications sortantes défini après l'étude des besoins prévue à l'article 2.

L'application contractuelle du mode de fonctionnement de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 » cessera à la date d'engagement du financement de NexSIS 18-112 qui sera déterminée dans l'avenant relatif aux éléments pour la part liée aux « dépenses de réalisation et de fonctionnement », prévus par l'article 4-3, qui fixera d'autres durées contractuelles.

## Article 7 - Modification du contrat

Le contrat ne peut être modifié que par un avenant signé par les deux Parties.

Si une quelconque des stipulations du contrat est nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité du contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une des obligations du contrat ne saurait être interprété à l'avenir comme une renonciation à l'exécution de l'obligation en cause.

Les mesures visant à l'application des calculs de la valorisation des montants recouverts sur les différentes années exposées, en fonction des évolutions de l'IPC ou de la population DGF et des délibérations du conseil d'administration de l'ANSC, ne nécessitent pas d'avenant.

#### Article 8 - Résiliation et suspension

En absence de modification des dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé, l'ANSC a vocation à maintenir le programme NexSIS 18-112 au bénéfice du SIS.

#### Article 9 - Litiges

Les parties s'efforcent de rechercher les éléments de droit ou de fait en vue d'une solution amiable et équitable des litiges nés à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de Paris.

#### Article 10 – Exécution du contrat

Les signataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Paris en deux exemplaires, le

Pierre CASCIOLA

Monsieur Axxxx Bxxxx

Directeur de l'Agence du Numérique  
de la Sécurité Civile

Président du conseil d'administration du service  
départemental d'incendie et de secours du xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## Annexe n°1

### Tarification de « SECOURIR avant le SGA NexSIS 18-112 »

#### Contexte de la création de la tarification

La majorité des services d'incendie et de secours assurent la collecte des appels d'urgences depuis le réseau téléphonique commuté, dit « réseau cuivre ». Cette technologie est en cours d'abandon pour la téléphonie sous Protocole Internet, dite téléphonie sous IP. Dans le cadre de cette évolution technique liée à la fin du réseau cuivre et au passage à l'IP, les centres d'appels d'urgence sont amenés à devoir migrer leurs installations téléphoniques avant la fin 2025.

L'offre de service de l'ANSC est complétée par l'offre « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 » qui permet aux SIS de se doter d'une téléphonie opérationnelle sous IP et d'anticiper la migration sur les autres services du programme NexSIS 18-112. Cette possibilité pour les SIS de bénéficier de la solution SECOURIR avant le SGA leur permet également d'éviter le financement et la mobilisation de ressources pour une double connexion à un tel service de téléphonie, avant de migrer sur le dispositif SECOURIR, ainsi que de bénéficier de l'avantage d'une mutualisation de service très résiliente.

Cette offre « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-1122 » est constituée de deux prestations principales distinctes indissociables :

- « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 – **raccordement** » qui constitue un accès au réseau de SECOURIR pour les centres de traitement des appels d'urgence (CTAU) permettant le traitement des communications d'urgence entrantes et sortantes, au titre d'une téléphonie IP, sans inclure l'emploi du SGA NexSIS 18-112, ni les modes d'acheminement intelligents de SECOURIR. Cet accès présente la même résilience que l'offre complète de SECOURIR et inclut la migration complémentaire vers ce service. Elle constitue donc une anticipation de la migration vers NexSIS 18-112.
- « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 – **abonnement / communication** » comprend l'abonnement aux services de téléphonie opérationnelle de SECOURIR et la prise en compte des communications sortantes dans le cadre de l'activité opérationnelle. Ce service se substitue à l'abonnement de téléphonie opérationnelle d'un SIS qui n'est pas encore en exploitation nominale sur NexSIS 18-112.

#### 1. Description des tarifications des prestations de l'offre

##### I- Tarification de la prestation « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – raccordement »

La prestation « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – **raccordement** » est une anticipation du déploiement d'une composante des infrastructures techniques de NexSIS 18-112, comprise dans la « part liée aux équipements de déploiement », telle que définie par la délibération du 27 juin 2023 relative au modèle de recettes de l'ANSC.

Compte-tenu des coûts de pilotages du déploiement, complémentaires à celui de SECOURIR, des dépenses seront supportées par l'ANSC dans la mise en œuvre des deux étapes (installation de SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 et finalisation de la migration sur SECOURIR).

Les frais d'installation et de connexion d'un SIS au service SECOURIR sont compris dans les travaux de déploiement du programme NexSIS 18-112 et financé par le SIS dans le cadre de la « part liée aux équipements de déploiement » du modèle de financement à l'occasion de son déploiement sur les services de NexSIS 18-112.

Ainsi, le SIS qui a participé en anticipation au paiement de cette « part liée aux équipements de déploiement » du modèle de financement, d'un montant de 300 000 € en 2024 s'est acquitté de ces frais.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Cette prestation « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – raccordement » constitue une dépense globale pour l'ANSC de 50 000 €.

Aussi, les SIS qui n'auront pas participé au versement anticipé de « part liée aux équipements de déploiement »<sup>1</sup> du modèle de financement et qui solliciteront le raccordement au service devront s'acquitter d'un montant de 50 000 €.

L'ANSC assure la prise en charge directe des frais de l'opérateur, du déploiement et des éventuels frais de génies civils, hors des terrains propriétés ou locations du SIS, nécessaires à cette connexion, qui auraient été engagés dans le cadre d'une même connexion à une offre IP avec le même opérateur. Aussi, le cas échéant, et à l'appui d'un devis émis par le prestataire, l'ANSC sollicitera les SIS aux fins de la prise en charge de ces frais complémentaires.

## II- Tarification de la prestation « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – abonnement / communication ».

Cette prestation complémentaire relève d'une dépense actuellement prise en charge par les SIS au titre de leurs abonnements de téléphonie opérationnelle et de leurs consommations de communications sortantes<sup>2</sup>.

Cette dépense n'est donc pas comprise dans le périmètre de la part « dépenses de réalisation et de fonctionnement » de NexSIS 18-112, telle que définie dans la délibération du 27 juin 2023 relative au modèle de recettes de l'ANSC.

Elle devra donc être prise en charge par chaque SIS jusqu'à l'emploi nominal et permanent de NexSIS 18-112 qui utilisera le système complet de SECOURIR pour ce qui relève de la téléphonie opérationnelle, dont les coûts seront pris en compte dans la redevance de NexSIS 18-112.

A ce jour, les SIS définissent leurs besoins en matière de téléphonie au regard de la volumétrie des communications d'urgence habituellement reçues. Cette volumétrie s'exprime en téléphonie sous IP en débit et nombre de canaux voix.

La prestation « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – abonnement / communication » comporte deux composantes : l'usage d'un abonnement présentant différentes volumétries mesurées en canaux voix et débit, ainsi que la consommation en communications sortantes nécessaire aux contacts opérationnels avec les tiers.

---

<sup>1</sup> Sollicitation au préfinancement par lettre du 14 mai 2024 du Président du CA, du DGSCGC et du DTNUM

<sup>2</sup> Appels des services tiers dans le cadre de l'activité opérationnelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## II-I- La tarification de la composante relative aux abonnements

Elle est construite au regard des coûts liés aux abonnements, qui dépendent du nombre de canaux, du débit et d'autres charges associées décrites ci-dessus.

La tarification de la composante abonnements de la prestation « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – abonnement / communication » proposée est donc la suivante :

Débit garanti (en Mbps)	Nombre de Canaux Voix	Tarification abonnement mensuel
4	30	<b>3 100 €</b>
8	60	<b>3 500 €</b>
10	75	<b>4 200 €</b>
12	90	<b>4 400 €</b>
14	120	<b>4 900 €</b>

Il est proposé de fixer cette tarification pour les années 2024 et 2025, puis d'appliquer à partir de 2026, une revalorisation de ces tarifs, selon la règle d'évolution annuelle de l'IPC du mois de mars de l'année précédente, déjà employée pour l'évolution de l'assiette de la part globalisée de NexSIS 18-112.

## II-II- La tarification de la composante des communications

Afin de simplifier les activités de gestion administratives et comptables (facturations mensuelles pour une cinquantaines de SIS), pour ce qui relève du coût des communications sortantes, il est proposé d'appliquer une tarification forfaitaire annuelle pour chacun des SIS, selon une tranche de population couverte au vu du décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations utilisés pour les redevances globalisées de l'année 2024 et établi sur des moyennes pondérées constatées dans les statistiques et l'usage de NexSIS 18-112, tel que présenté ci-après :

Population couverte par le SIS	Coût « communication sortantes » forfait annuel
moins de 200 000	600 €
200 000 à 399 999	1 100 €
400 000 à 699 999	1 900 €
700 000 à 899 999	2 700 €
900 000 à 1 799 999	4 400 €
> 1 800 000	8 000 €

Il est proposé de fixer cette tarification pour les années 2024 et 2025, puis d'appliquer à partir de 2026, une revalorisation de ces tarifs, selon la règle d'évolution annuelle de l'IPC du mois de mars de l'année précédente, déjà employée pour l'évolution de l'assiette de la part globalisée de NexSIS 18-112.

## 2. Contractualisation et modalités de recouvrement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Dans l'hypothèse de la souscription d'un SIS à ces nouveaux services, qui n'aurait pas avancé la « part liée aux équipements de déploiement », pour une durée de 6 ans (jusqu'en 2030), le montant des prestations maximales (abonnement 120 canaux et communications sortants pour une population > 1,8M d'habitants) est inclus dans la délégation financière du directeur de l'ANSC et dans ses prérogatives prévues à l'article R. 732-11-14 du code de la sécurité intérieure.

La contractualisation des services et leur mode de recouvrement seront proposés aux SIS sur la base des contrats déjà utilisés pour fixer les modalités de financement et de recouvrement de NexSIS 18-112, notamment la « part liée aux équipements de déploiement », pour lequel le directeur de l'agence a reçu délégation par la délibération du 27 juin 2023.

Conformément à l'article R. 732-11-3 du code de la sécurité civile, le directeur de l'Agence sollicitera l'accord de la tutelle pour l'adaptation du formalisme administratif de ces contrats.

Afin de limiter les travaux administratifs et financiers au sein de l'ANSC et des SIS, notamment d'éviter des opérations de facturations et paiements mensuels pour un volume d'abonnements qui pourrait s'élever à plus de 50 unités et représenterait plusieurs milliers d'actions administratives, il est proposé d'organiser forfaitairement et en avance de phase le recouvrement, selon les calendriers de chacun des SIS.

\*\*\*\*\*

Au terme de ce rapport, il vous est proposé de vous prononcer sur les tarifications des prestations de « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – raccordement » et de « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – abonnement / communication » :

- 1. Le versement de l'avance de la « part liée aux équipements de déploiement » prévu au financement de NexSIS 18-112, incluant la connexion à SECOURIR permet de disposer du service « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – raccordement ».**
- 2. Fixer à hauteur de 50 000 €, sur les 300 000 € initialement prévus en 2023, le montant destiné à couvrir les frais du service « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – raccordement » (hors frais complémentaires exceptionnels de type travaux de génie civil – facturés aux SIS à l'appui d'un devis) en absence de versement de la « part liée aux équipements de déploiement » prévu au financement de NexSIS 18-112.**
- 3. D'adopter la tarification relative à la prestation de « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – abonnement / communication » pour les années 2024 et 2025, telles que présentées dans le tableau suivant au vu du nombre de canaux et débits qui seront sollicités par les utilisateurs :**

Débit garanti (en Mbps)	Nombre de Canaux Voix	Tarification abonnement mensuel
4	30	3 100 €
8	60	3 500 €
10	75	4 200 €
12	90	4 400 €
14	120	4 900 €

- 4. D'adopter une tarification forfaitaire annuelle au titre des communications sortantes pour chacun des bénéficiaires de « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – abonnement / communication » selon une tranche de population couverte au vu du décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations, dans les conditions suivantes :**

Population couverte par le SIS	Coût « communication sortantes »
--------------------------------	----------------------------------

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

	forfait annuel
moins de 200 000	600 €
200 000 à 399 999	1 100 €
400 000 à 699 999	1 900 €
700 000 à 899 999	2 700 €
900 000 à 1 799 999	4 400 €
> 1 800 000	8 000 €

5. **D'appliquer à partir de 2026 la règle d'évolution annuelle de l'IPC du mois de mars de l'année précédente, à la tarification liée aux abonnements et communications sortantes appliquée aux bénéficiaires de « SECOURIR avant SGA de NexSIS 18-112 – abonnement / communication ».**
6. **Formaliser et adapter, sur la base des modalités existantes, pour lequel le directeur de l'agence dispose de ses prérogatives et délégations, pour le financement de NexSIS 18-112 et du déploiement de ses infrastructures techniques, les modalités contractuelles pour le financement des raccordements, abonnement et communications sortantes de « SECOURIR avant le SGA de NexSIS 18-112 », et organiser forfaitairement, selon les plannings de chacun des SIS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE

— ◆ —  
CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DELIBERATION N°CA-2025-02-19**

**MISE A LA REFORME DE MATERIEL MEDICAL ET  
AUTORISATION DE DESTRUCTION  
EXERCICE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

---

Les matériels listés dans le tableau ci-dessous ont été retirés du dispositif opérationnel dans le courant de l'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Propaq	KA021231	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009855	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009858	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021200	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009949	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009857	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009962	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009887	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009915	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009866	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009960	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011563	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011429	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011578	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA021229	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009862	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011570	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009854	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021194	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA021220	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011577	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009856	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA020593	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011516	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009853	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011574	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011564	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009918	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021237	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA021227	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009901	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA020530	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA020585	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009884	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009863	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009885	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021228	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009861	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009800	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011569	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

2/6

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Propaq	KA021206	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011409	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009860	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021224	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010249	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010274	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013430	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010257	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010287	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012032	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010230	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010227	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL011914	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL011993	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013427	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010263	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010224	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012034	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012045	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010270	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012022	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010268	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013426	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL013451	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012041	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010166	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012866	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL011977	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012035	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012021	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL009883	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL013444	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013440	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010201	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012845	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012842	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010269	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL013452	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010272	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010258	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010233	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010221	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013441	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010265	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Je vous propose dans un premier temps d'autoriser leur mise à la réforme.

Ensuite, je sollicite l'autorisation de destruction de ces matériels qui ne fonctionnent plus et qui ne peuvent pas être réparés.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

---

**ARTICLE 1** : approuve la liste ci-dessous présentant les matériels réformés :

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Propaq	KA021231	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009855	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009858	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021200	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009949	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009857	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009962	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009887	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009915	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009866	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009960	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011563	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011429	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011578	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA021229	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009862	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011570	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009854	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021194	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA021220	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011577	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009856	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA020593	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011516	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009853	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011574	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011564	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009918	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

4/6

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Propaq	KA021237	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA021227	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009901	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA020530	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA020585	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009884	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009863	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009885	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021228	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009861	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009800	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA011569	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA021206	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011409	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009860	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA021224	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010249	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010274	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013430	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010257	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010287	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012032	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010230	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010227	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL011914	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL011993	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013427	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010263	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010224	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012034	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012045	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010270	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012022	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010268	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013426	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL013451	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012041	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010166	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012866	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL011977	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012035	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012021	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL009883	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Chargeur Propaq	KL013444	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013440	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010201	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012845	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL012842	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010269	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL013452	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010272	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010258	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010233	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010221	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL013441	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010265	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021

**ARTICLE 2** : autorise la destruction de ces matériels qui ne fonctionnent plus et qui ne peuvent pas être réparés.

**ARTICLE 3** : autorise le Président du CASDIS, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS



Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice ..... : 22  
Quorum ..... : 12  
Présents ..... : 12  
Procurations ..... : 0

Nombre de votants ..... : 12  
Pour ..... : 12  
Contre ..... : 0  
Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025  
Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

6/6



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE

— ◆ —  
CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

DELIBERATION N°CA-2025-02-20

MISE A LA REFORME DE MATERIEL MEDICAL ET  
AUTORISATION DE DON  
EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

Les matériels listés dans le tableau ci-dessous ont été retirés du dispositif opérationnel dans le courant de l'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Propaq	KA009958	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011526	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA020580	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009864	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011568	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009865	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA020594	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011515	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009789	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009859	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010223	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL011995	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012847	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010164	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012031	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010264	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012870	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL013443	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010262	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010207	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021

Je vous propose dans un premier temps d'autoriser leur mise à la réforme.

Ensuite, je sollicite l'autorisation de don de ces matériels. A noter que ce don désengagera immédiatement la responsabilité du SDIS vis-à-vis de ces matériels.

Je vous propose de faire don de ces appareils (don en l'état) de la façon suivante :

- 2 appareils avec chargeur au SSLIA (Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs) de l'Aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne,
- 8 appareils avec chargeur à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze au profit des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

La pharmacie du SDIS n'assurera plus le suivi de ces appareils (maintenance, réparation, fourniture de consommables, formation) à partir du moment où le don aura été effectué.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**ARTICLE 1** : approuve la liste ci-dessous présentant les matériels réformés :

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Propaq	KA009958	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011526	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA020580	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

2/3

Appareil	Numéro de série	Marque	Date d'acquisition	Fin amortissement
Propaq	KA009864	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011568	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009865	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA020594	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA011515	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Propaq	KA009789	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Propaq	KA009859	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010223	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL011995	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012847	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010164	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012031	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010264	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL012870	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL013443	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021
Chargeur Propaq	KL010262	Welch Allyn	18/06/2010	18/06/2020
Chargeur Propaq	KL010207	Welch Allyn	02/03/2011	02/03/2021

**ARTICLE 2** : autorise le don en l'état de ces appareils de la façon suivante :

- 2 appareils avec chargeur au SSLIA (Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs) de l'Aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne,
- 8 appareils avec chargeur à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze au profit des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

**ARTICLE 3** : autorise le Président du CASDIS, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS



Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de membres en exercice ..... : 22  
Quorum ..... : 12  
Présents ..... : 12  
Procurations ..... : 0

Nombre de votants ..... : 12  
 Pour ..... : 12  
 Contre ..... : 0  
 Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DELIBERATION N°CA-2025-02-21**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU  
RENFORT DE SPV SAISONNIERS NAUTIQUES DU  
SDIS11**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

**RAPPORT**

Dans la délibération du CASDIS n°2024-03-01 relative aux dispositifs préventifs opérationnels, il a été confirmé la nécessité de recruter des sapeurs-pompiers volontaires pour la surveillance des baignades et des activités nautiques pour la saison estivale 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Ce recrutement permet au SDIS 19 de proposer par voie de convention aux gestionnaires de plans d'eau, notamment les Maires, une prestation de surveillance des baignades et des activités nautiques ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.

En effet, de nombreux Maires sont confrontés à des problèmes d'organisation de la surveillance des baignades et des plans d'eau aménagés sur le territoire de leur commune.

De plus, ces difficultés sont croissantes au fil des ans car le nombre de surveillants disponibles sur le département diminue et il devient très difficile de donner satisfaction à toutes les gestionnaires de plans d'eau qui sollicitent l'appui du SDIS 19 pour cette prestation.

C'est pourquoi, en 2023, il avait été expérimenté la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers du SDIS 11. Cet appui, traduit dans une convention entre le SDIS 19 et le SDIS 11, avait permis de combler certains manques sur le territoire de la Corrèze.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à reconduire cette opération pour la saison estivale 2025 et à signer la convention avec le SDIS 11.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

---

**ARTICLE 1 :** approuve la reconduction de l'opération entre le SDIS de la Corrèze et le SDIS de l'Aude pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers du SDIS 11 pour la saison estivale 2025.

**ARTICLE 2 :** autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer la convention qui officialisera cet accord, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le secrétaire de séance  
  
Jean-Marie TAGUET

Le Président  
du conseil d'administration du SDIS  
  
Laurent DARTHOU

**RESULTAT DU VOTE**

<u>Nombre de membres en exercice</u> .....	: 22	<u>Nombre de votants</u> .....	: 12
<u>Quorum</u> .....	: 12	Pour .....	: 12
<u>Présents</u> .....	: 12	Contre .....	: 0
<u>Procurations</u> .....	: 0	Abstentions .....	: 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

2/2



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DELIBERATION N°CA-2025-02-22**

RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION ENTRE LE  
SDIS DE LA CORREZE (19) ET LES SDIS DU  
MORBIHAN (56) ET DU VAR (83) POUR LA MISE A  
DISPOSITION D'UN ACCES GRATUIT AU SERVICE DE  
GEOLOCALISATION DES APPELS D'URGENCE  
« GEOLOC18\_112 »

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à quatorze heures, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, 19 avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 10 février 2025

Secrétaire de séance : Jean-Marie TAGUET.

**Etaient présents :**

- **Membre de droit** : M. Vincent BERTON.
- **Membres à voix délibérative** : M. Laurent DARTHOU, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Gérard SOLER, M. Jean-Marie TAGUET, M. Gérard COIGNAC, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Sébastien DUCHAMP.
- **Membres à voix consultative** : Colonel HC Franck TOURNIÉ, Sch Frédéric COULIÉ, Mme Céline MONS CHASTANET.
- **Assistaient également à la séance** : M. Raphaël GOLDSCHMIT, Colonel Guillaume JEAN, Mme Françoise RIVIERE.

**Etaient excusés** : M. Pascal COSTE, M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Audrey BARTOUT, M. Julien BOUNIE, Mme Patricia BUISSON, Mme Sophie CHAMBON, Mme Claude CHIRAC, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Jacques LAUGA, M. Philippe LESCURE, M. Didier MARSALEIX, M. Christophe PETIT, M. Franck PEYRET, Mme Hélène ROME, Mme Rosine ROBINET, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sonia TROYA, Mme Stéphanie VALLÉE, Mme Marie-Laure VIDAL, M. Eric ZIOLO, M. Francis COMBY, Mme Josette FARGETAS, M. Philippe GONZALEZ, M. François RATELADE, Docteur Rémi MATHIS, Capitaine Franck BOURBOUZE, Capitaine Franck CEYRAC, Lieutenant Jean-François BEYLIER, Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, Sergent Clothilde FUMAT, M. Vincent SEROZ.

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

## RAPPORT

---

En 2020, le SDIS de la Corrèze avait signé une convention, pour une durée de 5 ans, afin de pouvoir bénéficier du service de géolocalisation « GEOLOC18\_112 ».

Pour rappel, ce service a été développé conjointement par les SDIS 56 et 83. Il consiste, par le biais d'une application, à faciliter la géolocalisation des appels d'urgence par SMS.

Afin que le SDIS 19 puisse poursuivre l'utilisation de ce système de géolocalisation des personnes qui appellent les secours, il vous est proposé d'autoriser le président à renouveler la signature de cette convention.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

---

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : approuve le renouvellement de la convention entre le SDIS de la Corrèze (19) et les SDIS du Morbihan (56) et du Var (83) pour la mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « GEOLOC18\_112 » pour une durée de un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction sur la même durée sur une période maximale de cinq ans.

**ARTICLE 2** : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer la convention désignée dans l'article 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le secrétaire de séance



Jean-Marie TAGUET

Le Président

du conseil d'administration du SDIS



Laurent DARTHOU

#### RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice ..... : 22  
Quorum ..... : 12  
Présents ..... : 12  
Procurations ..... : 0

Nombre de votants ..... : 12  
Pour ..... : 12  
Contre ..... : 0  
Abstentions ..... : 0

Reçue en préfecture le 28/03/2025

Publiée sur le site Internet du SDIS de la Corrèze le 31/03/2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-281927236-20250311-CA-2025-02-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025